

Etude des violences sexuelles dans le sport en France : Contextes de survenue et incidences psychologiques

Enquête nationale réalisée par

Greg Décamps*
Sabine Afflelou, Anne Jolly*****
& **Nadia Dominguez*,**
Olivier Cosnefroy*, Franck Eisenberg**

*Laboratoire de Psychologie « Santé et Qualité de Vie » EA4139
Université Victor Segalen Bordeaux 2

**Centre d'Accompagnement et de Prévention pour Sportifs,
Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux

***Laboratoire de Psychologie Appliquée EA3792,
Université de Reims Champagne Ardenne



Rapport d'enquête

Convention de recherche n°960 E6ATT M053
entre la Direction des Sports et
l'Université Victor Segalen Bordeaux 2

Après un entretien en juin 2007 avec madame la Ministre Roselyne Bachelot-Narquin, j'ai pu évoquer les conséquences psychologiques et matérielles que rencontrent les victimes de violences sexuelles dans le sport. Suite à la prise de conscience de ces difficultés, une commission s'est constituée pour combattre ce qui ne devait plus être une fatalité. Dénoncer certains faits, soutenir et accompagner les victimes, aider un milieu et un mouvement sportif à sortir de cet état de fait, sans jeter l'opprobre sur toute une profession, telles étaient les missions qui m'ont été confiées. Il fallait éveiller les consciences, car chacun de nous a le droit de s'adonner à sa passion dans une ambiance saine, plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'enfants ou d'adolescents. Pour libérer la parole, il faut s'attaquer aux tabous. C'est un travail qui s'inscrit dans la durée car ces sujets sont sensibles.

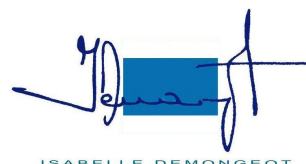
Pour évaluer l'ampleur du phénomène, nous avons besoin d'une enquête, que la ministre de la Santé et des Sports a confié une équipe de praticiens du CHU et de chercheurs de l'Université de Bordeaux.

Les résultats qui vous sont proposés dans ce document ne doivent pas rester lettres mortes, pour moi, ce sont les fonds sur lesquels bâtir une nouvelle appréhension des rapports dans le monde du sport, une nouvelle compréhension de ce qui doit mener à la performance et au dépassement de soi : la rigueur, le travail et surtout le dialogue et non la violence qu'elle soit manifeste ou sous-jacente.

Au-delà de cette enquête indispensable, je suis pragmatique et sais combien les victimes ont besoin d'aide et d'écoute ; c'est pourquoi le ministère a mis à disposition des personnes victimes et des professionnels un numéro national d'information et d'orientation, le 08VICTIMES (08 842 846 37), ainsi que les 150 associations de proximité de l'INAVEM.

En tant que Conseillère technique de la Ministre je me réjouis de ces premiers résultats et je remercie tous les services du ministère qui se sont engagés dans cette aventure ainsi que l'équipe enquêtrice de l'Université de Bordeaux pour son professionnalisme et son implication.

Isabelle Demongeot
Conseillère technique
Ministère de la Santé et des Sports



ISABELLE DEMONGEOT

SOMMAIRE

Sommaire	2
1. Introduction	4
1.1. Violences sexuelles : une question de définitions	6
1.2. Terminologie utilisée dans le cadre de cette étude :	7
2. Etat des lieux	8
2.1. Etat des lieux des violences sexuelles en France	9
2.1.1. Dans la population générale	9
2.1.2. Chez les jeunes	11
2.2. Etat des lieux des violences sexuelles dans le sport	13
2.2.1. Etudes sur la prévalence des violences dans le sport	13
2.2.2. Les représentations concernant les violences sexuelles dans le sport	16
3. Présentation de l'enquête et de la méthodologie d'intervention	19
3.1. La population ciblée	20
3.2. Le questionnaire	21
3.3. La collecte des données	24
3.3.1. Présentation du contexte de mise en place de l'étude	25
3.3.2. Sensibilisation et information	25
3.3.3. Distribution du questionnaire d'étude des violences subies	27
3.3.4. Conclusions	28
4. Présentation des résultats	29
4.1. Caractéristiques de la population	30
4.1.1. Sexe	30
4.1.2. Age	30
4.1.3. Niveau d'étude :	31
4.1.4. Intensité de la pratique sportive :	32
4.1.5. Disciplines sportives pratiquées :	33
4.1.6. Répartition sports individuels/collectifs	34
4.2. Violences déclarées par les sportifs :	37
4.2.1. Agissements subis en milieu sportif :	37
4.2.2. Caractère répétitif des agissements subis :	41
4.2.3. Nature des agissements selon le sexe :	42
4.2.4. Nature des agissements selon la pratique sportive :	45
4.2.5. Les violences subies par les sportifs en contexte non sportif :	48
4.3. Les sportifs victimes de violences	50
4.3.1. Les violences déclarées par les victimes	50
4.3.2. Age moyen au moment des faits et temps écoulé depuis les violences subies :	51
4.3.3. Les victimes de violences en contexte non sportif :	52
4.4. Contexte situationnel des violences subies	55
4.4.1. Lieux de survenue :	55
4.4.2. Contextes de survenue :	56
4.4.3. Auteurs des violences :	59
4.4.4. Consommation de substances	61
4.4.5. Dimension sexiste ou homophobe des agissements :	62
4.4.6. Lieux de vie	62
4.4.7. Tableau récapitulatif : fréquence et contexte de survenue des agissements :	63
4.5. Mécanismes psychologiques liés aux violences subies	65
4.5.1. Attributions de responsabilité dans la survenue des violences	65
4.5.2. Stratégies de faire face aux violences sexuelles déclarées	68

4.5.3.	Répercussions des violences sexuelles déclarées	73
4.6.	La divulgation des violences subies	78
4.6.1.	Proportion de sportifs ayant déjà divulgué les agissements subis :	78
4.6.2.	Les interlocuteurs sollicités :	78
4.6.3.	Délai de divulgation :	79
4.6.4.	Réaction de l'interlocuteur choisi :	79
4.6.5.	Conséquences de la divulgation	80
4.6.6.	Âges, ancienneté des agissements et divulgation	83
4.6.7.	Responsabilité personnelle, coping et divulgation	83
4.6.8.	Répercussions et divulgation	84
4.6.9.	Dépôt de plainte	86
5.	Analyse & discussion	87
5.1.	Préalable méthodologique	88
5.2.	Prévalence des violences sexuelles dans le sport	90
5.3.	Le caractère vulnérabilisant de l'environnement sportif	98
5.4.	Contexte situationnel des violences sexuelles déclarées	102
5.4.1.	Lieux de survenue	102
5.4.2.	Contextes de survenue	103
5.4.3.	Lieux de vie	104
5.4.4.	Les auteurs des violences	105
5.5.	Mécanismes psychologiques	107
5.5.1.	Attributions de responsabilité dans la survenue des violences	107
5.5.2.	Stratégies de faire face aux violences sexuelles déclarées :	109
5.5.3.	Répercussions des violences sexuelles déclarées	110
5.5.4.	Liens entre stratégies de faire face et répercussions psychologiques	113
5.6.	Divulgation des violences sexuelles subies	116
6.	Synthèse et recommandations	123
6.1.	Synthèse des principaux résultats	124
6.2.	Conclusion de l'étude et perspectives de recherche	126
6.3.	Préconisations d'action	129
6.3.1.	Actions à destination des victimes	129
6.3.2.	Actions à destination de la communauté sportive	130
6.3.3.	Actions à destination de l'entourage des sportifs	137
6.3.4.	Actions à destination des structures et organismes sportifs	137
6.4.	Conclusion	139
7.	Références bibliographiques	141
	Le Questionnaire d'enquête	144

1. Introduction

On sait peu de choses de la prévalence des violences sexuelles dans le sport comparativement à d'autres milieux. Si de nombreuses recherches ont été menées sur la prévalence de ces violences dans les sphères privées, éducatives ou professionnelles, peu ont porté sur le harcèlement ou les agressions sexuelles commis en milieu sportif. Pourtant, les travaux menés dans les structures éducatives indiquent que les organisations sportives ne sont pas à l'abri de ce type d'agissements.

Sur le plan international, les recherches sur les violences sexuelles dans le sport se développent peu à peu depuis le milieu des années 1980 (Brackenridge & Fasting, 2000). Malgré quelques études aux résultats édifiants, l'étude du phénomène et de ses caractéristiques ne s'en opère pas moins de manière lente. Face à l'absence de données chiffrées d'ampleur nationale en France, il s'agit prioritairement :

- d'estimer la prévalence des violences sexuelles dans le sport en France, en distinguant clairement les différentes catégories d'agissements ;
- d'identifier d'éventuels facteurs de risque liés au contexte situationnel de la pratique sportive.

1.1. *Violences sexuelles : une question de définitions*

Il est nécessaire de réfléchir avec le plus grand soin à la manière dont on définit l'objet que l'on étudie. Or, cette tâche est particulièrement délicate concernant les violences sexuelles, celles-ci renvoyant à une multitude de phénomènes hétérogènes, difficiles à délimiter et à ordonner. En outre, se pose la question de la meilleure expression à utiliser pour désigner l'ensemble de ces actes. On parle parfois indistinctement de « violences sexuelles », d' « abus sexuels » ou d'« agressions sexuelles », sans compter le « harcèlement sexuel » qui soulève à lui seul bien d'autres interrogations.

Que considère t-on comme une violence sexuelle ? La question n'est pas simple, elle renvoie au seuil entre l'acceptable et l'inacceptable, la frontière entre ce qui est de l'ordre des prémices et de ce qui a déjà basculé dans l'acte sexuel non désiré. Il y a par ailleurs la question de la subjectivité : ce qui est violence pour l'un ne l'est pas pour un autre. Ce qui est tolérable dans un cas cesse de l'être dans un autre. Ce qui peut sembler totalement déplacé dans un contexte peut trouver sa légitimité dans un cadre sportif où les contacts physiques sont plus importants. On peut étendre ces réflexions indéfiniment. Il n'y a pas de définition satisfaisante de la violence sexuelle.

Différentes définitions et classifications sont possibles. En France, les critères objectifs de base auxquels il convient de se référer sont ceux du code pénal. Néanmoins, ils ne prennent pas en compte le vécu subjectif des victimes, qui nous intéresse tout particulièrement dans cette étude. Il nous a donc semblé nécessaire de proposer une classification inspirée du code pénal mais différente de celui-ci (Terminologie sur les violences sexuelles en milieu sportif, Afflelou & al, 2007).

Dans la littérature scientifique, les auteurs utilisent majoritairement les expressions « harcèlement sexuel - *sexual harassment* » et « abus sexuel - *sexual abuse* » pour désigner des agissements allant du commentaire sexiste au viol, en passant par l'exhibitionnisme ou l'attouchement.

Dans le cadre légal français, la loi distingue deux groupes d'infractions sexuelles : les **atteintes sexuelles** et les **agressions sexuelles**, ces dernières regroupant le viol et le harcèlement sexuel.

1.2. Terminologie utilisée dans le cadre de cette étude :

Aussi, en référence aux textes légaux, nous proposons de distinguer quatre formes d'agissements : le harcèlement sexuel, l'exhibitionnisme/voyeurisme, les atteintes sexuelles et les agressions sexuelles, regroupés sous le terme générique de violences sexuelles.

Le **harcèlement sexuel** renvoie aux actes invasifs sans consentement, sur le plan psychologique. Il inclut des commentaires sexuellement orientés, voire obscènes, des propositions ou invitations d'ordre sexuel, des coups de téléphone, du chantage dans le but d'obtenir des faveurs à connotation sexuelle, etc.

L'**exhibitionnisme/voyeurisme** renvoie aux divers agissements d'exhibition et de voyeurisme, tels qu'une personne qui s'exhibe de façon indécente ou qui regarde avec insistance les athlètes lorsqu'ils se déshabillent ou se douchent, par exemple. Dans le contexte sportif, ce type de situations étant particulièrement fréquent puisqu'inhérent à la pratique sportive elle-même, nous avons séparé ce type d'agissement des agressions afin de ne pas risquer de surévaluer la fréquence de ces dernières.

Les **atteintes sexuelles** correspondent au concept de grooming développé par Brackenridge (1997) et que nous développerons plus avant. Elles renvoient à des agissements d'ordre sexuel commis sans violence, menace, contrainte ni surprise. Elles impliquent un processus de conditionnement délétère permettant la mise en place progressive d'une relation abusive dans laquelle les barrières sont levées une à une pour tromper la victime, annihilant ses capacités réactives.

Les **agressions sexuelles** renvoient aux agissements d'ordre sexuel commis avec violence, menace, contrainte ou surprise. Elles incluent les actes d'attouchement et de viol, ainsi que les tentatives échouées

2. Etat des lieux

2.1. Etat des lieux des violences sexuelles en France

Comparativement aux pays anglo-saxons, la France dispose de peu d'éléments épidémiologiques relatifs à la prévalence des violences sexuelles subies.

En outre, basés sur un *a priori* lié au sexe, certains travaux privilégient l'étude de populations féminines et négligent les populations masculines, pourtant également touchées.

2.1.1. Dans la population générale

Selon les résultats du Baromètre Santé 2000 INPES (Lagrange, 2000), 4,5 % des femmes et 0,6 % des hommes âgés de 15 à 75 ans disent avoir eu à subir des « rapports sexuels forcés¹ » au cours de leur vie. Parmi ces personnes, 43,4 % disent que cela leur est arrivé une seule fois, 10,3 % entre 4 et 10 fois, et 8,2 % plus de 10 fois. Dans le Baromètre Santé 2005 INPES (Léon & Lamboy, 2006), la prévalence des rapports sexuels forcés semble stable, mais leur nature a connu une évolution significative entre 2000 et 2005 : les attouchements ne représentent plus que 11,6 % des agissements subis, contre 19,7 % six ans plus tôt, tandis que les viols² sont passés de 60,3 % à 70,4 %.

L'enquête nationale sur la violence envers les femmes en France (ENVEFF), menée en 2000 auprès de 6970 sujets âgés de 20 à 59 ans, est celle qui a spécifié avec le plus de finesse les violences subies à caractère sexuel³ (Jaspard, Brown, Condon, Firdion, Fougeyrollas-Schwebel, Houel, Lhomond, Maillochon, Saurel-Cubizolles, Schiltz, 2001). Au cours de leur vie, 11 % des femmes ont subi au moins une agression sexuelle : c'est-à-

¹ - La question utilisée est ambiguë et peut être différemment interprétée selon les sujets, c'est-à-dire faisant ou non exclusivement référence au viol : « Au cours de votre vie, avez-vous subi des rapports sexuels forcés ? ».

² - C'est le terme de rapport forcé au singulier qui est utilisé et non celui de viol dans le questionnaire : « (La dernière fois) Etaient-ce des attouchements, une tentative de rapport forcé ou un rapport forcé ? ».

³ - Avances/Harcèlement sexuels : Pelotage, faire des avances sexuelles déplaisantes, imposer des images pornographiques, exhibitionnisme, voyeurisme. Aggressions sexuelles : Attouchement, tentative de rapport forcé, rapport forcé ; pour le conjugal, imposer des rapports sexuels par la force, imposer des gestes sexuels refusés.

dire des attouchements (5,4 %), des tentatives de rapport forcé (5,7 %) ou des rapports forcés (2,7 %).

Pour près de la moitié des victimes, ces agressions se sont répétées, exercées majoritairement par la même personne. Les auteurs sont quasi exclusivement des hommes et dans trois quart des cas connus de la victime. Plus les auteurs ont des relations de grande proximité avec les femmes qu'ils agressent, plus les agissements se répètent et durent parfois longtemps. C'est dans l'espace public que les agressions sexuelles sont les plus isolées. Les attouchements ont lieu essentiellement avant l'âge de 15 ans, tandis que les tentatives et les rapports forcés ont lieu surtout après 18 ans.

S'étant également intéressée aux agressions récentes, l'enquête révèle que sur les 12 derniers mois, les harcèlements et les agressions d'ordre sexuel ont touché 1,2 % des femmes : 1,9 % ont subi des avances et agressions sexuelles dans les lieux publics, 1,9 % des harcèlements et agressions sexuels au travail, et 0,9 % des viols ou autres actes sexuels imposés dans le couple. Quel que soit le milieu considéré, ce sont les jeunes femmes (20-24 ans) qui sont les plus exposées aux actes de violence sexuelle (Jaspard, Brown, Condon, Firdion, Fougeyrollas-Schwebel, Houel, Lhomond, Saurel-Cubizolles, Schiltz, 2000).

La moitié des femmes qui ont été agressées sexuellement au cours de leur vie n'en ont jamais parlé. Si elles parlent davantage des attouchements subis pendant l'enfance (53 % en avait déjà parlé avant l'enquête) que de ceux vécus plus récemment (35 %), en revanche les tentatives de viol et surtout les viols sont d'autant plus tus qu'ils ont été perpétrés durant l'enfance (respectivement, 43 % et 28 % *versus* 56 % et 62 % pour les agissements subis après l'âge de 15 ans). Les démarches de dénonciation sont exceptionnelles (moins de 5 %), et le recours à la police ou à la gendarmerie est plus faible que pour les agressions physiques (Jaspard & al., 2000).

Six ans plus tard, l'enquête sur le contexte de la sexualité en France (CSF) de 2006 a repris le même canevas de questions pour s'adresser cette fois à une population mixte, composée de 5762 femmes et 4641 hommes âgés de 18 à 69 ans (Bajos & al., 2008). D'une enquête à l'autre, les déclarations de violences sexuelles ont doublé tandis que les plaintes enregistrées aux services de police et de gendarmerie sont restées stables, ce qui incite les auteurs à penser que ces violences sont de moins en moins tues. Au cours

de leur vie, 9,1 % des femmes déclarent des tentatives de rapports forcés et 6,8 % des rapports forcés effectifs, contre respectivement 3 % et 1,5 % des hommes.

Une caractéristique importante de ces actes de violence est d'être le plus souvent commis par des personnes isolées et non en groupe : plus de 90 % des sujets évoquent un agresseur unique. Avant 18 ans, les rapports forcés sont principalement liés aux univers de socialisation que sont la famille, l'école et les groupes de pairs. Après 18 ans, ils sont davantage associés à la vie de couple ou professionnelle. Les agresseurs inconnus des victimes ne représentent qu'une partie très mineure des auteurs de ces agressions (17 %).

Si la parole se délie progressivement, 46 % des femmes et 62 % des hommes disent n'avoir jamais évoqué ces actes de violence subie avant l'enquête. Ce sont les plus jeunes générations qui en parlent avec le moins de difficulté : plus de 70 % chez les jeunes femmes de 18 à 24 ans contre seulement 33 % chez les femmes de 60 à 69 ans. Selon l'auteur du rapport forcé ou de la tentative de rapport forcé, la révélation à un tiers est plus ou moins difficile. Aussi, chez les femmes, les violences commises par un membre de la famille, un collègue ou un inconnu sont plus souvent divulguées (62 à 78 %) que celles commises par un conjoint, un partenaire ou un ami (40 %). Si la famille reste pour elles le principal soutien en cas de violence sexuelle subie (31 %), ce sont les amis qui sont le plus sollicités par les hommes (20 %), la famille ne venant qu'en deuxième position (14 %).

2.1.2. Chez les jeunes

Dans une approche d'investigation globale de la santé des adolescents, une étude de l'INSERM menée en 1993-1994 fournit les premières données nationales sur les violences sexuelles subies par les 11-19 ans (Choquet & Ledoux, 1998) : 3,8 % ont subis des violences sexuelles et 0,8 % ont été violés. Les filles sont plus souvent victimes d'agressions sexuelles que les garçons : 5,6 % *versus* 2,1 % (OR = 2,8). Avec l'âge, si la prévalence de ces violences diminue chez les garçons (de 3 % chez les plus jeunes à 0,7 % chez les plus âgés), elle augmente chez les filles (respectivement, de 3 % à 9 %). Concernant le viol, les filles sont également plus exposées que les garçons : 0,9 % *versus* 0,6 %. L'enquête sur le contexte de la sexualité en France (CSF) de 2006 révèle que chez

les 18-19 ans, 8,4 % des jeunes filles et 4,5 % des jeunes hommes ont subi des tentatives de rapports forcés. Ils sont respectivement 4,4 % et 1,4 % à avoir subi des rapports forcés effectifs (Bajos & al., 2008).

Le Baromètre Santé 2000 INPES (Lagrange, 2000) montre que plus de 37,3 % des rapports sexuels forcés ont lieu avant l'âge de 16 ans. La proportion des hommes qui ont subi des rapports sexuels contraints est beaucoup plus faible que celle des femmes (4,5 % *versus* 0,6 %).

Les jeunes de 15 à 25 ans, sont 2,2 % à déclarer avoir été victimes de rapports sexuels forcés au cours de leur vie, soit 4,1 % des filles et 0,4 % des garçons (Gautier, Baudier, Léon, 2000). Bien que les résultats ne soient pas comparables à ceux obtenus par l'INSERM, on retrouve cette variation avec l'âge des taux d'exposition, qui diminuent chez les garçons (de 0,5 % à 0,9 % entre 15 et 19 ans et de 0,1 % à 0,3 % entre 20 et 25 ans) et surtout augmentent chez les filles (2,3 % chez les 15-17 ans *versus* 7,2 % chez les 23-25 ans).

Pour ces jeunes victimes, les agressions se sont produites une seule fois pour 59,5 %, 2 ou 3 fois pour 21,1 %, au moins 4 fois pour 14,4 % et 5 % ne précisent pas combien de fois ils ont eu à subir ces agissements. Le Baromètre Santé 2005 INPES (Léon & Lamboy, 2006) précise en outre que 70 % des sujets déclarant un acte de violence sexuelle avant l'âge de 10 ans disent avoir eu plus d'un rapport sexuel forcé au cours de leur vie, ce qui peut s'expliquer par le fait que les violences sur enfants sont en majorité perpétrées par des proches.

2.2. Etat des lieux des violences sexuelles dans le sport

La question des agressions sexuelles subies dans le cadre sportif génère depuis le milieu des années 1980 un intérêt croissant. Des programmes de recherche nord-américains et européens témoignent de la fréquence de ces agissements, dans la plupart des disciplines sportives. Néanmoins, plus encore que dans la population générale, les connaissances sont relativement peu précises du fait de l'absence de recherches systématiques (Brackenridge & Fasting, 2000).

2.2.1. Etudes sur la prévalence des violences dans le sport

2.2.1.1. A l'étranger

Au **Canada**, une étude (Kirby & Greaves, 1997) menée en 1996 auprès de **266 athlètes des équipes nationales** rend compte de la prévalence de différents agissements, relevant du harcèlement et de l'agression sexuelle.

- Harcèlements sexuels : 40,2 % des athlètes ont connu des humiliations de la part de responsables de l'entraînement (37,2 %) mais aussi d'autres sportifs (37 %), 28,2 % ont fait l'objet de commentaires suggestifs, généralement de la part de membres du sexe opposé (85 % des cas) ou d'hommes (81,3 % des cas). 19,2 % ont subi des avances sexuelles, 6,4 % ont été suivis et 4,1 % ont reçu des appels téléphoniques obscènes.
- Agressions sexuelles : 13,9 % ont connu des attouchements dans des lieux publics et 2,63 % ont subi des attouchements avant l'âge de 16 ans. 21,8 % ont eu des rapports sexuels avec des personnes faisant autorité, parmi elles 25,8 % disent avoir été insultés, ridiculisés, giflés, frappés ou battus par ces personnes. 8,6 % ont subi des relations sexuelles forcées (respectivement 1,88 % et 6,77 % avant et après 16 ans).

En **Turquie**, une étude récente sur **356 athlètes féminines de haut-niveau** (Gündüz, Sunay & Koz, 2007) indique que 56,2 % d'entre-elles ont eu à subir au moins une forme

de harcèlement ou agression sexuels : invitation de type « come-on » (26,4 %), plaisanteries importunes ou questions et déclarations d'ordre sexuel (25,3 %), invitation à sortir (24,2 %), courriers ou appels téléphoniques importuns (20,8 %, exhibitions (11,8 %), attouchements légers (11,8 %), attouchements manifestes (3,4 %) et viols (1,1 %).

50 % de ces agissements surviennent à l'occasion des matchs ou des entraînements, principalement sur le terrain de jeu ou la salle de gym. Les auteurs sont à 40 % des spectateurs, 33,1 % des coéquipiers, 24,8 % des entraîneurs et 19,1 % des directeurs.

En **Norvège**, une étude sur 572 athlètes choisies parmi l'élite du sport féminin (Fasting & al., 2003) montre que 55 % d'entre-elles ont connu une forme de violence sexuelle allant du harcèlement léger à l'agression caractérisée, de la part essentiellement d'autres sportifs masculins (37 %) ou d'hommes représentant une autorité (28 %). Les taux d'exposition augmentent avec l'âge des athlètes pour les agissements commis par des figures d'autorité : 17 % chez les 15-18 ans, 25 % chez les 19-22 ans et 42 % chez les 23 ans et plus. Il n'y a en revanche pas de différence pour les violences commises par les pairs. La comparaison avec un groupe contrôle de sujets non-athlètes interrogés par rapport à une sphère d'exposition potentielle scolaire ou professionnelle est non significative.

Portant exclusivement sur les agissements des **entraîneurs**, une étude menée aux **USA** auprès de **210 étudiantes-athlètes** (Volkwein, Schnell, Sherwood & Livezey, 1997) indique qu'elles ont subi des avances verbales ou physiques à 1,9 % (regarder la poitrine, embrasser sur la bouche, avances sexuelles avec menaces), des commentaires sexistes à 18,7 % (remarques désobligeantes, blagues sexistes) et toute une série d'agissements potentiellement menaçants : sans rapport avec l'entraînement à 20,2 % (invitation à dîner, petits noms), liés au contexte mais sans rapport avec l'entraînement à 26,4 % (questions sur les projets du week-end, invitation à déjeuner) et liés à l'entraînement à 61,7 % (toucher l'athlète en donnant ses instructions, proximité physique en parlant à l'athlète).

S'inspirant de l'étude précédente, une étude menée au **Danemark** en 1997 auprès de **253 étudiants en activités sportives** (Toftegaard, 2001) indique qu'ils sont exposés à

différents types d'agissements plus ou moins acceptables : toucher l'athlète à l'épaule, au bras ou à la main en donnant ses instructions (94,3 %), s'asseoir à côté de l'athlète en donnant ses instructions (90,7 %), faire des blagues sexistes (62,9 %), faire des remarques désobligeantes sur le sexe opposé (48,2 %), s'amuser de l'athlète ou de ses performances (40 %), appeler l'athlète par un petit nom (37,1 %), fixer la poitrine ou les fesses de l'athlète (13,6 %), inviter l'athlète à sortir au cinéma, au restaurant, etc. (10,7 %), embrasser l'athlète sur la bouche (3,6 %), faire des avances sexuelles avec menaces (2,1 %).

Le panel extrêmement large des agissements recensés dans ces dernières études, allant du viol à la simple question sur les projets du week-end, en passant par le chantage sexuel ou l'invitation au cinéma rend compte de la difficulté et par là même de la nécessité à définir avec précision l'objet d'étude et ce que l'on entend par "violence sexuelle". C'est un aspect sur lequel s'est particulièrement penché la présente étude ainsi que le travail qui l'a précédé sur la terminologie (Afflelou & al., 2008).

2.2.1.2. En France

En France, aucune recherche systématique n'avait encore été menée.

L'étude de l'INSERM sur la santé des adolescents a toutefois révélé que les jeunes sportifs, en particulier ceux qui ont une pratique sportive intense⁴, notamment les filles, témoignent d'un taux d'exposition aux abus sexuels plus élevé que les jeunes non sportifs : 7 % *versus* 5 % pour les filles et 3 % *versus* 2 % pour les garçons (Choquet, Bourdessol, Arvers, Guilberg & De Peretti, 2001). Néanmoins, l'étude étant non spécifique, rien n'indique que ces violences aient eu lieu en milieu sportif.

Dans une perspective exploratoire, l'enquête menée en 2000-2002 auprès d'étudiants en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) (Jolly & Decamps, 2006) visait à combler cette lacune. Portant exclusivement sur des agissements liés au milieu sportif, il s'agissait d'estimer l'ampleur et la nature des agressions sexuelles subies dans le cadre d'une activité allant du sport de loisir au sport de haut niveau.

⁴ - Au moins 8 heures de sport, en plus des heures scolaires.

L'étude indique que 8 % des étudiants ayant répondu à l'enquête ont eu à subir au cours de leur existence des agressions d'ordre sexuel dans le sport, les filles plus que les garçons : 10 % *versus* 4 % (ns, $p > 0,15$). Les filles sont également 4 % à signaler des agissements ambigus, à propos desquels elles ne savent dire s'il s'agit ou non de violences sexuelles.

La nature exploratoire de cette recherche limite la portée des résultats obtenus. Néanmoins, quelques-uns des éléments recueillis méritent d'être soulignés. L'âge moyen d'exposition est de 15,5 ans (étendue : 10-21 ans) chez les garçons et de 13,8 ans chez les filles (étendue : 12-17 ans). Les agissements subis ont plus souvent un caractère répétitif qu'unique, typique des relations où l'agresseur connaît sa victime et entretient avec elle une relative proximité. Selon le genre, l'origine des agressions diffère. Les garçons ont subi des agressions dites horizontales venant d'autres sportifs, tandis que les filles ont subi des agressions dites verticales-descendantes venant d'hommes présentant dans la quasi totalité des cas une forme d'ascendant sur elles : enseignant d'E.P.S., enseignant de l'U.N.S.S., dirigeant de club, membre du service médical d'un club, entraîneur de stage.

2.2.2. Les représentations concernant les violences sexuelles dans le sport

2.2.2.1. Une réalité connue qui fait peur... essentiellement aux sportives :

Une étude canadienne (Kirby & Greaves, 1997) menée en 1996 auprès de **266 athlètes des équipes nationales** s'est intéressée à leurs représentations des agressions, abus et harcèlements sexuels en milieu sportif. S'ils sont 80 % à penser que ces agissements existent dans le sport et 81,2 % à considérer que quelque chose doit être fait pour endiguer le phénomène (les femmes plus que les hommes ; $p < 0,001$), ils sont 29,8 % à ne pas se sentir très en sécurité dans le sport (45,2 % des femmes *versus* 10,3 % des hommes) et 13,9 % à se sentir personnellement vulnérables (22,3 % des femmes *versus* 3,4 % des hommes ; $p < 0,000$). Cette vulnérabilité perçue décroît avec l'âge : 45,5 % chez les 16-21 ans, 40,9 % chez les 22-27 ans et 13,6 % seulement chez les sportifs de 28 ans et plus. Chez les **sportifs retraités** depuis moins de six ans, le même phénomène

s'observe mais avec des taux nettement plus élevés, qui laissent interrogatif sur l'origine possible de ces retraites : 64,3 % chez les 22-27 ans et 35,7 % chez les 28 ans et plus.

Dans la pratique, ils sont 52 % à être au courant de faits de cette nature survenus dans un environnement sportif.

2.2.2.2. Ce qui relève ou non d'une violence sexuelle :

Investigant les représentations concernant les agissements des entraîneurs relevant ou non d'une forme de harcèlement sexuel, deux études, américaine (Volkwein, Schnell, Sherwood & Livezey, 1997) et danoise (Toftegaard, 2001) menées auprès d'étudiants témoignent d'une grande disparité des réponses et d'une sensibilité culturelle. Si les avances verbales et physiques (faire des avances sexuelles avec menaces, embrasser sur la bouche, déshabiller du regard) sont considérées comme du harcèlement sexuel sans ambiguïté par les étudiants, les autres agissements suscitent moins de consensus. Aussi, l'usage d'un petit nom pour interpeller l'athlète constitue une forme de harcèlement sexuel pour 60 % des étudiants danois, contre seulement 45,5 % des étudiantes américaines. De même, une invitation à sortir (au cinéma, au restaurant...) est perçue comme du harcèlement sexuel par 52,1 % des étudiants danois contre seulement 18,3 % des étudiantes américaines. En revanche, ces dernières sont 63,2 % à voir du harcèlement sexuel dans les commentaires sexistes des entraîneurs alors que les étudiants danois sont 25 à 31,4 %. Concernant les contacts physiques et la proximité corporelle qui accompagnent les instructions sportives de l'entraîneur, les deux populations sont aussi peu enclines l'une que l'autre à les considérer comme du harcèlement sexuel (3,2 à 5,7 %).

2.2.2.3. Le point de vue des entraîneurs :

S'intéressant également au point de vue des entraîneurs, l'étude de Toftegaard (2001) montre qu'ils sont tout aussi enclins que les étudiants à considérer les contacts physiques et la proximité corporelle qui accompagnent les instructions sportives comme des comportements acceptables (88 à 98 %), qu'ils ont pour la plupart directement expérimenté (84 à 94 %) à des fins exclusivement pédagogiques. Ils sont 78 % à trouver

normal de montrer plus d'attention à un athlète en particulier, ce qu'ils sont tout aussi nombreux à faire, ici encore pour des raisons pédagogiques. Ceux qui s'y refusent (16 %) évoquent également des raisons pédagogiques pour justifier leur attitude.

Les autres résultats sont moins consensuels. Les commentaires sur l'apparence physique sont jugés acceptables par 49 % des entraîneurs, qui sont 59 % à en avoir déjà fait usage pour des raisons encore une fois pédagogiques. Les massages de la face arrière du corps de l'athlète sont davantage acceptés que ceux de la face avant : 77 % versus 24 %. Respectivement, 57 % et 13 % des entraîneurs en ont déjà dispensés lorsque les athlètes eux-mêmes étaient d'accord. S'ils sont 90 % à estimer inacceptable de se doucher avec des athlètes du sexe opposé, ils sont 84 % à trouver normal de dormir dans la même chambre que les athlètes lors d'un tournoi. Ils sont respectivement 2,6 % et 56 % à s'être déjà comportés de la sorte, parce que les athlètes étaient d'accord. Les blagues obscènes sont jugées acceptables par 39 % des entraîneurs qui sont 30 % à en faire lorsque les athlètes l'acceptent. Le surnom pour interpeller l'athlète est accepté par 16 % des entraîneurs ; 13 % en ont déjà fait usage, spontanément, sans autre considération.

Si des comportements plus clairement définis comme relevant de violences sexuelles (avoir une relation intime, déshabiller du regard, flirter...) sont jugés comme inacceptables par 91 à 94 % des entraîneurs, le pourcentage de ceux ayant expérimenté ces comportements n'est pas proportionnel au rejet affiché. Si 19 % des entraîneurs reconnaissent avoir été un jour attirés émotionnellement et/ou sexuellement par un athlète, 3 % ont eu des relations intimes avec un athlète mineur, 8,7 % ont déjà déshabillé du regard un athlète, 12 % ont déjà flirté avec un ou plusieurs athlètes, 20 % ont déjà eu des relations intimes avec un athlète majeur, et enfin, 21 % sont déjà entrés prématurément dans un vestiaire. Hormis les relations intimes avec un athlète majeur qui sont justifiées par un consentement des deux parties et qui ne fait pas l'objet d'un rejet aussi massif (66 % des entraîneurs les jugent acceptables), ces conduites sont majoritairement survenues spontanément, selon le propre regard que ces entraîneurs ont sur leurs agissements, sans qu'aucune considérations techniques ou pédagogique ne soient entrées en jeu.

3. Présentation de l'enquête et de la méthodologie d'intervention

L'objectif poursuivi est double et vise tant à dresser un état des lieux de la situation des violences sexuelles en milieu sportif en France qu'à fournir au Ministère de la Santé de la Jeunesse et des Sports des éléments de connaissance sur lesquels s'appuyer pour la mise en œuvre d'actions de formation destinées aux cadres sportifs et de prévention envers les jeunes.

L'étude menée a privilégié quatre grands domaines d'investigation :

1. les taux d'exposition des sportifs aux violences sexuelles ;
2. les facteurs environnementaux et situationnels éventuellement susceptibles d'augmenter la survenue de ces violences sexuelles ;
3. les stratégies de faire face (également appelées stratégies de coping) utilisées par les victimes pour se protéger de ces violences sexuelles ;
4. les répercussions engendrées par les violences sexuelles subies.

3.1. La population ciblée

Afin d'obtenir des données chiffrées sur un **large éventail de population** présentant des caractéristiques variées, trois catégories de sportifs sont représentées dans l'étude :

- les **lycéens** sportifs
 - internes
 - externes
- les **sportifs** en institution
 - Centre Régionaux d'Education Populaire et de Sport (CREPS)
 - Institut National du Sport et de l'Education Physique (INSEP)
- les **étudiants** en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)

L'inclusion des sportifs dans l'échantillon de l'enquête est ici qualifiée de « progressive ». En effet, contrairement aux populations sélectionnées dans certaines enquêtes (telles que les études épidémiologiques), l'échantillon n'a pas été constitué de façon à correspondre a priori à des critères prédéterminés permettant d'attester de sa représentativité au regard de la population concernée sur le plan national.

Les sportifs inclus dans l'étude l'ont été avant tout sur la base des contacts qu'il avait

été possible d'établir au préalable à l'étude avec certaines des structures ; ces contacts constituant une « garantie » vis-à-vis du bon déroulement de l'intervention de recherche dans ces structures.

Etant donné le caractère délicat du thème abordé, il a paru préférable de suivre cette méthodologie s'apparentant plus aux méthodologies de recherche action et constituer l'échantillon de l'étude progressivement en fonction de « l'accueil » qui été réservé à cette enquête au sein des différentes structures sollicitées ; dans la mesure où le dispositif d'enquête reposait sur l'organisation de réunions de sensibilisation auprès des jeunes et nécessitait donc une forte implication des personnels de la structure.

Finalement, l'échantillon obtenu, bien que n'étant pas constitué de sportifs provenant de toutes les régions françaises (8 régions différentes) est constitué de profils sportifs très variés qui peuvent être perçus à posteriori comme globalement représentatifs de la population sportive française.

3.2. Le questionnaire

Le questionnaire s'inspire de celui réalisé par Jolly & Décamps (2006), en y incluant les modifications suivantes :

- supprimer les items redondants
- adapter le langage en tenant compte du jeune âge de la population : le rendre intelligible et suffisamment précis sans choquer
- faire le pont entre les agissements répertoriés et les mentions légales (Afflelou & al., 2008)
- y faire figurer de nouveaux aspects permettant de recueillir des éléments insuffisamment ou non pris en compte dans la version princeps, notamment :
 - les **facteurs contextuels** de survenue des violences
 - les **stratégies de coping** mises en œuvre par les athlètes
 - les **conséquences des violences sexuelles subies**

Organisé en plusieurs parties, ce questionnaire (présenté en fin de rapport p144) vise à investiguer :

- Les **attributions de responsabilité** entre l'agresseur et la victime en cas de violence non spécifique, sur une échelle visuelle à 11 points.
- La **nature des éventuels agissements subis en milieu sportif**. Elaborés pour répondre aux mentions légales d'agressions sexuelles, d'atteintes sexuelles et de harcèlements sexuels, 11 items sont proposés décrivant des agissements de nature différente :
 - quelqu'un qui tient régulièrement envers vous des propos humiliants à caractère sexuel, que ce soit en public ou de façon isolée
 - quelqu'un qui vous promet des privilèges ou récompenses en échange de faveurs sexuelles ou qui vous menace de sanctions si vous refusez
 - quelqu'un qui vous regarde avec insistance lorsque vous êtes sous la douche ou lorsque vous vous déshabillez
 - quelqu'un qui exhibe sa nudité, qui se caresse ou se masturbe devant vous
 - quelqu'un qui a avec vous un comportement qui repousse progressivement les barrières du normal (gestes de tendresse insistants, contacts physiques insistants...)
 - quelqu'un qui profite de certaines situations (sommeil, réconfort, encouragement, fatigue...) pour vous toucher ou vous caresser
 - avoir dû subir les baisers, les caresses ou les attouchements de quelqu'un contre votre gré
 - devoir toucher ou caresser ou embrasser quelqu'un contre votre gré
 - quelqu'un qui a introduit son sexe dans votre bouche contre votre gré
 - quelqu'un qui a introduit son sexe (ou son doigt ou un objet) dans vos parties sexuelles contre votre gré
 - quelqu'un qui a tenté de vous agresser sexuellement sans y parvenir

Un dernier item invite le sujet qui aurait eu à subir contre son gré un agissement sexuel ne figurant pas dans la liste à le mentionner. Ici encore, les sujets ont à leur disposition quatre réponses possibles, correspondant à une absence d'exposition, une exposition unique, une exposition multiple ou une exposition

incertaine.

La **nature d'éventuels agissements subis en milieu autre que sportif** (familial, scolaire, colonie de vacances, etc.). Les numéros des agissements précédemment cités sont repris, les sujets ayant simplement à cocher ceux correspondant à des violences subies en dehors du contexte sportif.

Lorsque des violences d'ordre sexuel ont eu lieu en milieu sportif, la suite du questionnaire vise à recueillir des précisions sur la situation vécue ou l'une des situations vécues (choisie par le sujet lui-même) lorsqu'il y en a eu plusieurs :

L' **âge de survenue**. Une question ouverte permet de connaître l'âge des sportifs au moment des faits.

Le **contexte de survenue**. Sept questions fermées permettent de cerner les circonstances liées à ces agissements, c'est-à-dire le lieu (vestiaire, hôtel, maison de l'agresseur, etc.), le cadre (entraînement, compétition, fête, etc.), le lieu de vie au moment des faits (internat, famille, logement personnel, etc.), la consommation éventuelle de substances psycho-actives de la part de l'agresseur et/ou de la victime, ou encore, l'inscription éventuelle dans un contexte plus global d'agissements sexiste ou homophobe.

Le **profil de l'agresseur**, notamment s'il était connu ou non de la victime, son sexe et son statut (sportif, entraîneur, personnel médical, etc.). Trois questions fermées à choix multiples renseignent sur le profil des agresseurs.

Le **sentiment de responsabilité** dans la survenue des agissements subis. Une échelle de Likert* en 11 points permet d'estimer les attributions de responsabilité personnelle.

L'intensité des **répercussions négatives** sur les plans psychologique, relationnel et social, physique, sportif, scolaire ou universitaire, et enfin général. Chacune de ces dimensions est évaluée à l'aide d'une échelle de Likert en 11 points, sur laquelle le sujet doit se positionner.

Les **stratégies de faire face (coping)** utilisées pour faire face à la situation. Inspirées du questionnaire de coping de Vitaliano (Paulhan, Nuissier, Quintard,

* L'échelle de Likert permet de quantifier les attitudes des individus qui doivent exprimer leur degré d'accord ou de désaccord sur une échelle à plusieurs niveaux offrant ainsi la possibilité de moduler leur réponse.

Cousson & Bourgeois, 1994), les cinq stratégies évaluées sont : la recherche de soutien social, l'évitement avec pensée positive, la réévaluation de la situation, les actions de résolution de problème et l'autoaccusation. Chacune de ces stratégies de coping est également évaluée à l'aide d'une échelle de Likert en 11 points, sur laquelle le sujet doit se positionner.

Le **contexte d'une éventuelle révélation et ses conséquences**. Sept questions fermées permettent d'obtenir des précisions concernant la présence ou non d'une révélation, le temps de latence entre l'événement et cette révélation, le statut et la réaction de la personne ressource choisie, l'impact positif ou négatif qu'a pu avoir cette révélation, et la présence ou non d'un dépôt de plainte.

Le questionnaire inclut également plusieurs questions relatives aux **caractéristiques socio-démographiques** (sexe, âge, niveau d'étude) et à la **pratique sportive** (disciplines sportives pratiquées, nombre d'heures de pratique par semaine), qui doivent permettre d'affiner les résultats recueillis. Enfin, le questionnaire comportait une zone d'expression libre dans laquelle les sportifs étaient invités à écrire « *tous les conseils qu'ils pourraient donner au ministère sur la façon dont il faudrait s'y prendre pour combattre les violences sexuelles dans le sport* ».

Afin de faciliter l'exploitation rapide des données, ces différents éléments sont évalués préférentiellement à l'aide de questions fermées, de type questions à choix unique, questions à choix multiple ou échelles de Likert. Enfin, une plage d'expression libre est laissée aux sujets qui le souhaitent pour développer à leur convenance ce qu'ils ont pu vivre, les agissements dont ils auraient pu être les témoins, ou simplement exprimer leur point de vue sur le sujet. Cette méthode, utilisée par Jolly & Décamps (2006) avait permis de recueillir des témoignages intéressants liés notamment à l'ambiguïté de certains agissements et à la difficulté de se positionner.

3.3. La collecte des données

Etant donné le caractère sensible de la thématique abordée, la collecte des données ne pouvait faire l'économie d'un effort de présentation. Afin de permettre au recueil des

données de se dérouler dans des conditions favorables, celui-ci était réalisé dans les établissements en l'intégrant à une séance de sensibilisation et d'information sur le thème des violences sexuelles en milieu sportif.

Le déroulement de ces interventions s'est fait en plusieurs temps :

3.3.1. Présentation du contexte de mise en place de l'étude

Cette brève présentation du thème des violences sexuelles en milieu sportif (dont les sportifs avaient été informés préalablement) avait pour but principal de replacer l'intervention dans le cadre des opérations mises en place par le Ministère de la Santé de la Jeunesse et des Sports suite au dispositif annoncé lors de la conférence de presse du 20 juillet 2007.

Il était en effet important, afin de garantir le climat de confiance nécessaire à la mise en place de l'étude et au recueil de données, que les sportifs perçoivent cette intervention comme un dispositif national et non comme une étude « interne » à leur établissement. Pour cela, il leur était indiqué que cette étude allait concerner des sportifs de tous âges et de toutes disciplines rencontrés dans différents établissements répartis sur différentes régions du territoire français.

3.3.2. Sensibilisation et information

Dans un cadre d'échange et de questionnement, l'objectif était de favoriser le questionnement et la réflexion autour de ces thèmes et fournir des éléments de réalité en matière de violence sexuelle, en particulier dans leur culture sportive. L'apport a principalement concerné la distinction entre les notions d'agressions, d'atteintes et de harcèlement sexuels, les différents types d'agissements (horizontaux/verticaux), la pluralité des auteurs de ces agissements ainsi que la réalité sociale des violences qui sont à l'origine de ce projet d'étude. Le recadrage de tous les comportements évoqués en **termes juridiques** devait aussi permettre aux jeunes sportifs d'identifier clairement le **caractère illégal** de certains comportements. Cette étape se déroulait de la façon suivante :

3.3.2.1. Brainstorming

Tout d'abord, un exercice de type « brainstorming » était mis en place, exercice au cours duquel tous les sportifs présents étaient incités à nous donner tous les mots évoqués par le thème des violences sexuelles en milieu sportif. Les sportifs pouvaient s'exprimer le plus librement possible et même utiliser des termes qui auraient pu être considérés comme familiers si le contexte avait été différent. Tous les termes proposés étaient écrits sur un tableau.

3.3.2.2. Synthèse des verbalisations

Une fois tous les mots écrits sur le tableau, les chercheurs faisaient la synthèse de ceux-ci, en regroupant ceux qui étaient proches ou se rapportant à des idées ou contextes similaires. Des questions supplémentaires étaient posées afin de mieux comprendre certains termes considérés comme « surprenants ». Par exemple, le terme « *savonnette* » a été proposé lors d'une des séances. Il s'est avéré que celui-ci renvoyait à l'idée d'un contexte de douche collective au cours de laquelle il faudrait ramasser une savonnette tombée au sol.

3.3.2.3. Mise en relation des verbalisations avec la terminologie

Une fois que les termes proposés avaient été regroupés et explicités, il était alors possible de donner des noms aux catégories identifiées et ainsi faire le lien avec les différentes formes de violences sexuelles :

- Le **harcèlement sexuel** qui correspond à une violence ne mettant pas en jeu l'intégrité physique de la victime pouvant prendre la forme de : chantage dans le but d'obtenir des faveurs sexuelles, invectives et humiliations répétées à caractère sexuel, attitudes d'exhibitionnisme, ou encore, voyeurisme.
- Les **atteintes sexuelles** qui correspondent aux agissements réalisés suite à un processus de mise en confiance progressive de la victime réalisé par l'agresseur ayant pour conséquence une perte des repères de celle-ci. Cette forme de conditionnement délétère est appelé « grooming ». Ces agissements sont donc réalisés sans que l'agresseur fasse usage de la force, menace, contrainte ou surprise.

- Les **agressions sexuelles** qui correspondent aux agissements basés sur l'utilisation de la force, menace, contrainte ou surprise de la part de l'agresseur et qui peuvent prendre la forme de viols ou d'attouchements, par exemple.

La présentation de cette terminologie permettait de faire la transition avec le questionnaire d'étude des violences subies, dont le contenu est basé sur les différentes formes de violences répertoriées dans la terminologie proposée.

Ce moment d'échange a également permis de limiter les biais que les stéréotypes peuvent produire sur les réponses des sujets. Par ailleurs, il était à craindre que les participants n'ayant jamais été confrontés à ce type de violences ne mesurent pas l'intérêt de participer à une telle enquête. Or, leur participation est indispensable à l'élaboration d'un taux d'exposition valide. Qu'ils aient ou non eu à subir des violences sexuelles, il fallait donc sensibiliser l'ensemble des participants au sujet et les convaincre de l'importance de leur participation.

3.3.3. Distribution du questionnaire d'étude des violences subies

Après une présentation rapide du questionnaire et des questions qu'il contient, deux modes opératoires ont été utilisés pour sa récupération par les chercheurs : différé ou immédiat.

- Dans le mode différé (394 questionnaires distribués), les sportifs n'avaient pas à remplir le questionnaire sur place. Une fois distribué et explicité, les sportifs avaient pour consigne de remplir le questionnaire ultérieurement, de façon isolée et au calme, et de le déposer anonymement dans une urne placée au sein de l'établissement scolaire, universitaire ou sportif.

Si la méthode présente l'avantage de protéger les répondants du regard des pairs, elle présente également l'inconvénient d'augmenter le risque de déperdition des questionnaires et de limiter dans des proportions plus ou moins conséquentes le taux de participation.

- Dans le mode immédiat (1203 questionnaires distribués), le questionnaire était rempli sur place et récupéré aussitôt après par les chercheurs. Si ce procédé a permis de ne pas avoir de déperdition de questionnaires, il exigeait des consignes adaptées.

A l'issue des échanges sur la présentation de l'étude, les chercheurs amenaient les

sportifs à prendre conscience du fait que parmi eux, certains avaient vraisemblablement déjà été confrontés à certaines formes de violences (argument statistique) et n'avaient peut-être jamais eu l'occasion d'en parler. Il leur était alors demandé de créer des conditions permettant aux éventuelles victimes présentes de se sentir libres de remplir les questionnaires en toute confiance. Cela passait notamment par le respect d'une certaine distance entre eux dans la salle et la protection de ses réponses au questionnaire par la dissimulation au regard d'autrui.

3.3.4. Conclusions

A la suite de la passation du questionnaire, les participants étaient informés des principales conséquences de tels actes, ainsi que des **dispositifs de soutien** existants (psychologique ou social) dont peuvent disposer les victimes, en interne à leur établissement ou en externe. Les supports de sensibilisation et d'information réalisés par le Ministère de la Santé de la Jeunesse et des Sports étaient distribués à ce moment, notamment les cartes et dépliants présentant le n° d'appel mis en place par l'INAVEM et/ou les coordonnées des centres ressource pouvant proposer soins et prises en charge au niveau local, comme par exemple le CAPS* pour la région Aquitaine.

Le nombre de sportifs présents au cours des interventions était d'une petite dizaine pour l'effectif le plus restreint et d'une centaine pour le plus important. Lorsque le questionnaire d'étude des violences subies était rempli sur place, les salles utilisées pour les interventions étaient prévues pour pouvoir contenir un effectif d'environ trois fois celui des sportifs présents, afin de placer les sportifs en laissant des espaces libres de minimum deux places entre chacun. Cela visait à créer des conditions de confiance et de respect de l'anonymat pour les éventuelles victimes.

Comme pour toute étude touchant des mineurs, une fiche d'autorisation parentale était signée par les parents avant la passation.

* Centre d'Accompagnement et de Prévention pour les Sportifs

4. Présentation des résultats

4.1. Caractéristiques de la population

L'enquête a porté sur un échantillon de **1407** sujets.

4.1.1. Sexe

La répartition par sexe est de **60,3 % de garçons** (n = 849) et de **38,3 % de filles** (n = 539). 1,4 % des sportifs interrogés n'ont pas précisé leur genre (n = 19).

4.1.2. Age

L'âge moyen est de **17 ans** ($\sigma = 2,54$ ans). Les sportifs sont âgés de 11 à 35 ans.

Sexe	Moyenne	Médiane	Ecart-type	Etendue
Masculin	17,09	17	2,55	11-35
Féminin	16,9	17	2,51	11-27
Total	17,01	17	2,54	11-35

Lecture : Pour la population masculine de l'échantillon, la moyenne d'âge est de 17,09 ans, la médiane se situe à 17 ans, l'écart-type est de 2,55 et, les âges varient de 11 à 35 ans.

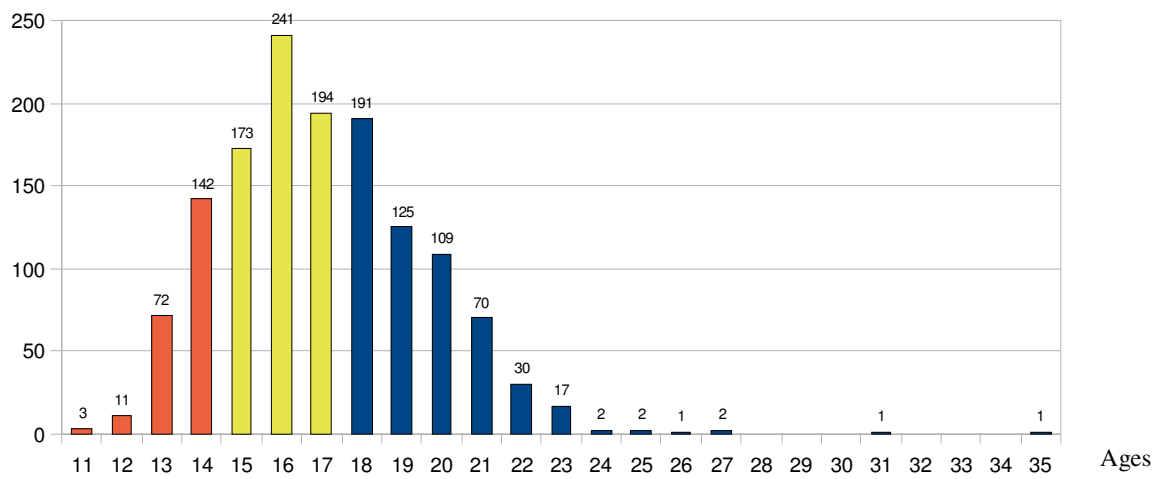
Mineurs et majeurs représentent respectivement **60,1 %** et **39,9 %** de l'échantillon.

Afin de ne pas limiter les comparaisons d'âge au fait d'être majeur ou non, nous proposons ici de distinguer 3 groupes d'âge, distinction reposant sur les âges légaux définis par la loi : 15 ans (âge en dessous duquel tout agissement sexuel est interdit entre un mineur et un majeur, qu'il y ait ou non consentement du mineur) et 18 ans (âge de la majorité).

La répartition en trois classes d'âge indique que **16,4 %** des sujets ont **moins de 15ans** (n = 228 ; en rouge sur le diagramme), **43,7 % entre 15 et 17 ans** (n = 606 ; en jaune sur le diagramme) et **39,9 % 18 ans et plus** (n = 553 ; en bleu sur le diagramme).

Le diagramme ci-dessous présente la répartition des âges de la population.

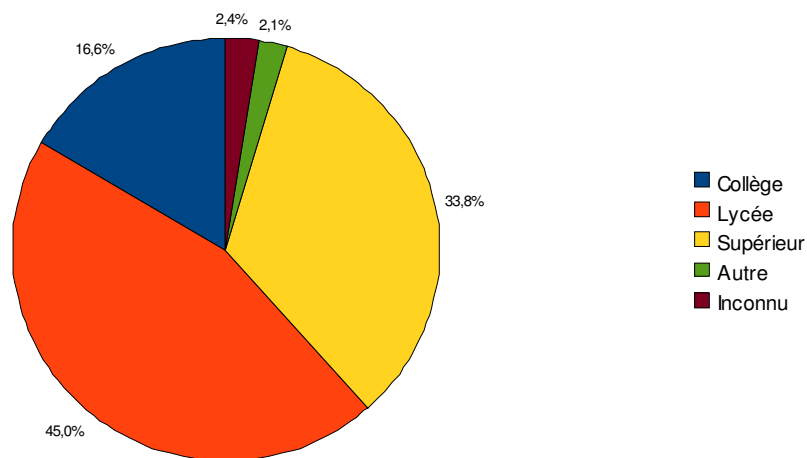
Nombre de sujets



Lecture : Sur l'ensemble de la population étudiée, 3 athlètes avaient 11 ans au moment de l'étude.

4.1.3. Niveau d'étude :

Les sportifs interrogés sont scolarisés en **collège à 16,6 %** (n = 234) ou en **lycée à 45 %** (n = 633), et **33,8 %** (n = 476) poursuivent des études d'un niveau supérieur. Le diagramme ci-dessous présente cette répartition.



Lecture : Sur l'ensemble de la population étudiée, 16,6 % des athlètes présentaient un niveau d'étude correspondant au collège.

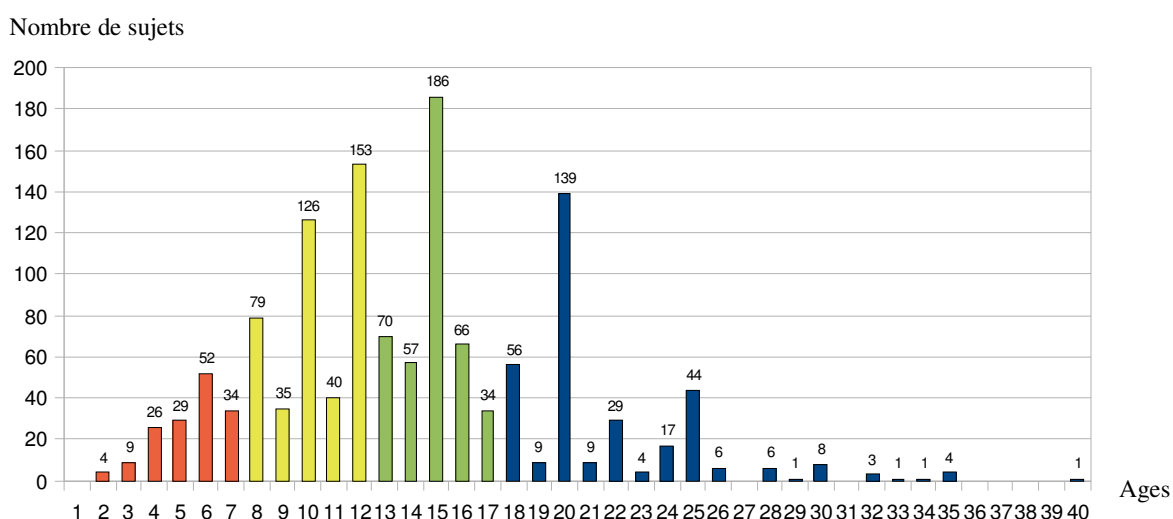
4.1.4. Intensité de la pratique sportive :

La **pratique sportive**, incluant les compétitions, correspond à **14 heures en moyenne** par semaine ($\sigma = 5,7$ heures), avec une étendue s'étchelonnant de 2 à 40 heures.

Afin d'étudier l'effet de l'intensité de la pratique sportive, nous proposons de regrouper les sportifs en 4 classes :

5. **10,9 %** des sujets ($n = 154$) font **moins de huit heures** de sport par semaine (en rouge sur le diagramme),
6. **39,8 %** ($n = 560$) font de **8 à 12 heures** de sport(en jaune sur le diagramme),
7. **35,5 %** ($n = 499$) font de **13 à 17 heures** de sport (en vert sur le diagramme),
8. **8,9 %** ($n = 125$) font **18 heures au moins** de sport (en bleu sur le diagramme).

Cette classification repose sur le critère généralement utilisé pour indiquer si la pratique est intensive ou non (± 8 heures de pratique hebdomadaire) et sur la répartition des sujets sur l'histogramme.



Lecture : Sur l'ensemble de la population étudiée, 4 athlètes pratiquent deux heures de sport par semaine (compétitions et entraînements compris).

4.1.5. Disciplines sportives pratiquées :

Attestant de la diversité des pratiques sportives, **44 disciplines sportives** sont représentées sur l'ensemble de la population, composée de 1407 sujets.

Le tableau ci-dessous présente la liste de ces disciplines et indique pour chacune d'entre elles le nombre de sportifs concernés et le pourcentage que celle-ci représente vis-à-vis de l'échantillon total. Les disciplines dont l'effectif est le plus important (N>30) sont soulignées.

Disciplines	Effectifs	Pourcentages
arts martiaux	1	0,1
<u>athlétisme</u>	48	3,4
Aviron	8	0,6
badminton	17	1,2
base-ball	26	1,8
<u>basket-ball</u>	169	12,0
Bowling	7	0,5
Boxe	5	0,4
canoë-kayak	12	0,9
cyclisme	25	1,8
Danse	11	0,8
équitation	1	0,1
escalade	5	0,4
Escrime	16	1,1
<u>football</u>	164	11,7
Golf	12	0,9
<u>gymnastique</u>	37	2,6
<u>handball</u>	150	10,7
Hockey	5	0,4
<u>Judo</u>	81	5,8
karaté	15	1,1
moto	2	0,1
<u>natation</u>	84	6,0
patinage	3	0,2
pelote	14	1,0
pétanque	6	0,4

Disciplines (suite)	Effectifs	Pourcentages
roller	18	1,3
<u>rugby</u>	134	9,5
short-track	2	0,1
<u>ski</u>	58	4,1
snowboard	6	0,4
softball	5	0,4
squash	4	0,3
surf	26	1,8
taekwondo	23	1,6
<u>tennis</u>	51	3,6
tennis de table	14	1,0
tir	7	0,5
tir à l'arc	14	1,0
trampoline	2	0,1
twirling bâton	1	0,1
voile	13	0,9
<u>volley-ball</u>	61	4,3
non renseigné	44	3,1

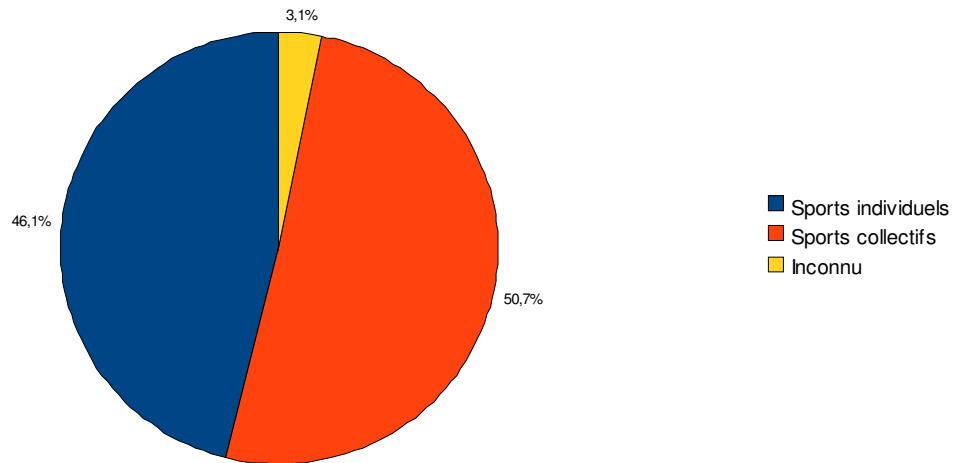
Lecture : Sur l'ensemble de la population étudiée, 1 sportif pratique les arts martiaux, soit 0,1 % des athlètes.

4.1.6. Répartition sports individuels/collectifs

Dans la mesure où certains sports peuvent être tout aussi bien pratiqués individuellement ou en groupe, nous avons considéré comme collectifs les sports ne pouvant être pratiqué qu'en équipe.

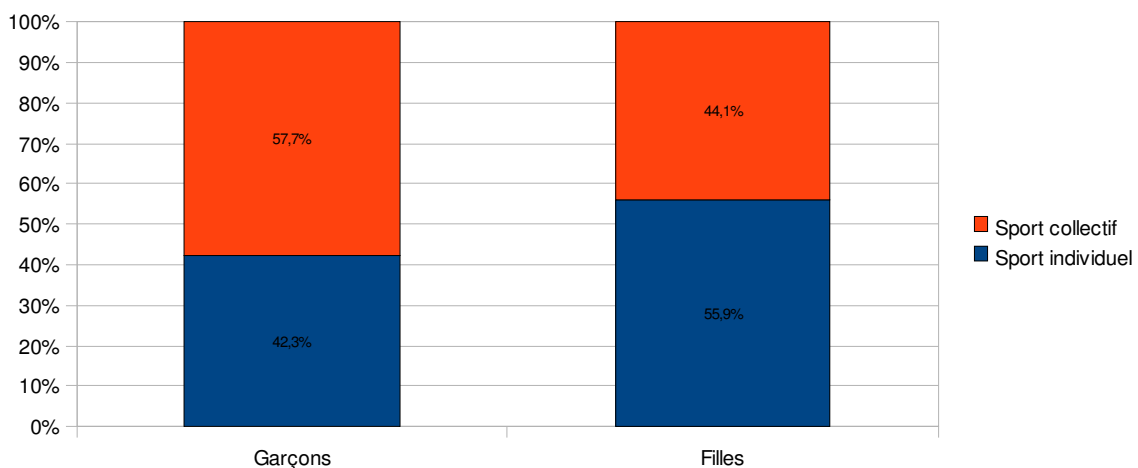
- **sports individuels** : arts martiaux, athlétisme, aviron, badminton, bowling, boxe, canoë-kayak, cyclisme, danse, équitation, escalade, escrime, golf, gymnastique, judo, karaté, moto, natation, patinage, pelote, pétanque, roller, short-track, ski, snowboard, squash, surf, taekwondo, tennis, tir, tir à l'arc, trampoline, twirling bâton, voile.
- **sports collectifs** : base-ball, basket-ball, football, handball, hockey, rugby, softball, volley-ball.

La répartition des activités sportives en individuel/collectif est **homogène** ($n = 649$ vs 714) : le diagramme ci-dessous présente la répartition des sujets selon leur pratique en individuel ou collectif :



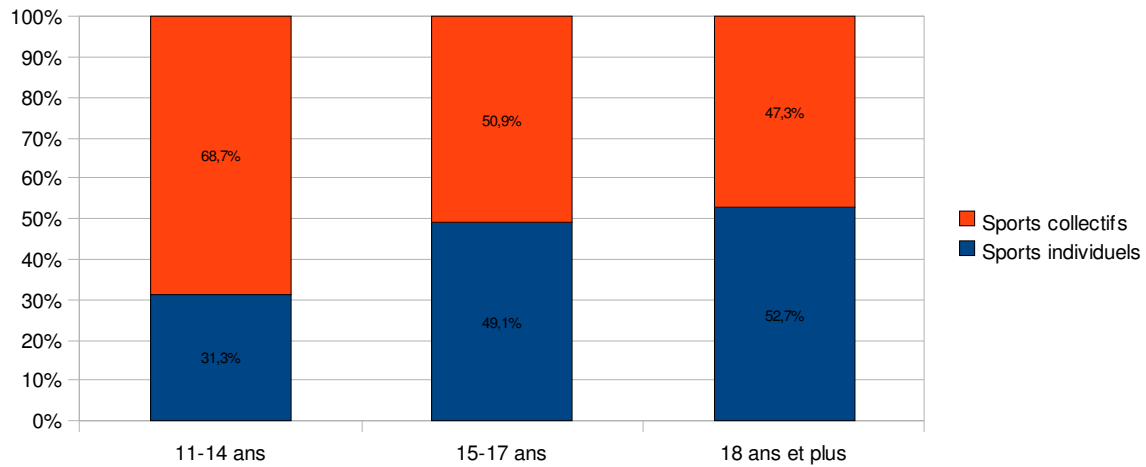
Lecture : Sur l'ensemble de la population étudiée, 50,7 % des athlètes pratiquent un sport collectif.

La répartition par sexe au sein de ces deux catégories est en revanche déséquilibrée ($\chi^2(1) = 23.72$; $p < .001$), avec une **sur-représentation des sportives dans les sports individuels** (55,9 % vs 42,3 %) et des **sportifs dans les sports collectifs** (57,7 % vs 44,1 %).



Lecture : Sur l'ensemble de la population masculine étudiée, 42,3 % des garçons pratiquent un sport individuels.

La répartition en trois classes d'âge rend compte d'une **sur-représentation des sportifs les plus jeunes dans les sports collectifs** et des sportifs les plus âgés dans les sports individuels ($\chi^2(2) = 30.37$; $p < .001$) :

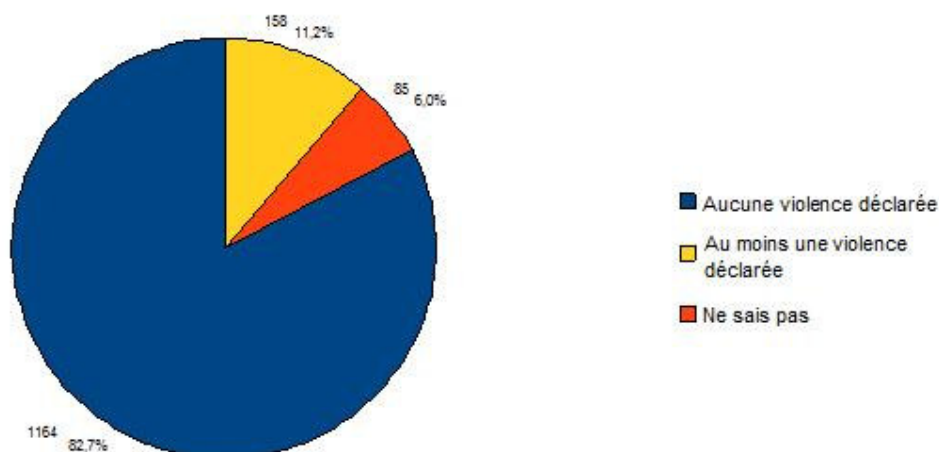


Lecture : Sur l'ensemble de la population étudiée, 31,3 % des athlètes ayant entre 11 et 14 ans pratiquent un sport individuel.

4.2. Violences déclarées par les sportifs :

4.2.1. Agissements subis en milieu sportif :

Globalement, **11,2 % des athlètes** (n = 158) interrogés déclarent avoir subi au moins un acte de violence sexuelle en milieu sportif (réponses “oui, une fois” ou “oui, plusieurs fois” au moins un agissement) et 6 % (n = 85) manquent de certitude concernant leur exposition à de possibles violences (réponses “je ne sais pas”).



Question : Ci-dessous, vous allez trouver 12 agissements à caractère sexuel. Indiquez à l'aide des réponses qui vous sont proposées (non, jamais / je ne sais pas / oui, une fois / oui, plusieurs fois) si vous avez vécu l'un ou plusieurs d'entre eux en milieu sportif.

Lecture : Sur l'ensemble de la population étudiée, 11,2 % des athlètes (n = 158) déclarent avoir subi au moins une fois une violence d'ordre sexuelle.

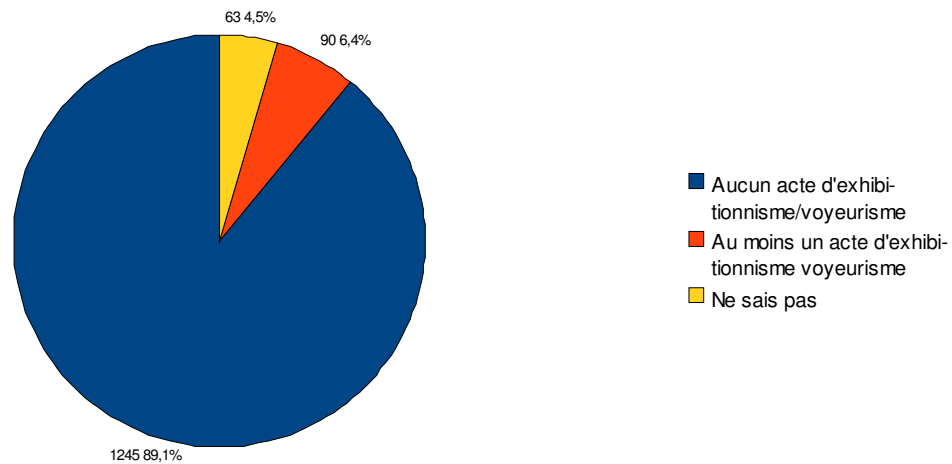
Les différents types d'agissements subis de façon certaine (réponses “oui, une fois” et “oui, plusieurs fois” aux agissements) s'organisent de la façon suivante : les **actes de voyeurisme et d'exhibition** sont les plus fréquents, ils touchent 6,4 % des sportifs. Viennent ensuite, dans un rapport étroit, les **atteintes sexuelles**, les actes de **harcèlement sexuel** et les **agressions sexuelles**, respectivement à 4 %, 3,8 % et 3,6 %.

Le diagramme ci-dessous synthétise ces résultats * :

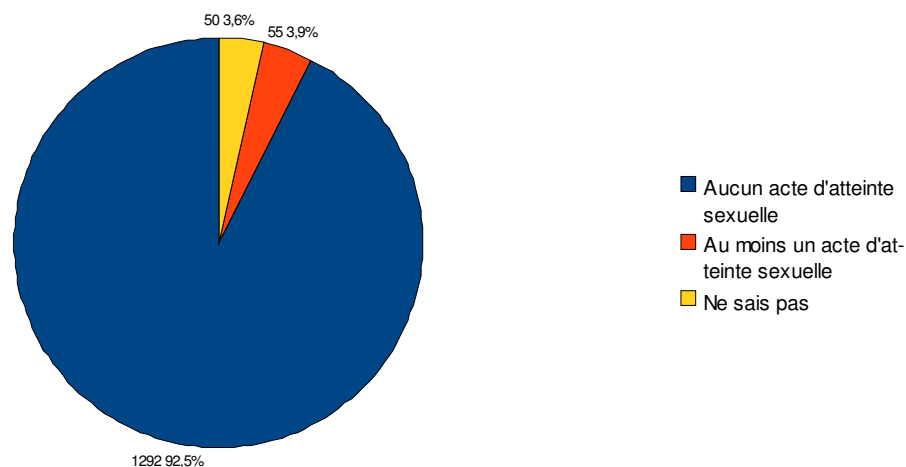
* Les athlètes pouvant avoir subi différentes formes d'agissements, le taux d'exposition aux violences sexuelles est inférieur au total des taux d'exposition à ces différentes catégories d'agissements.

Les différents types d'agissements subis de façon certaine (réponses “oui, une fois” et “oui, plusieurs fois” aux agissements) s'organisent de la façon suivante : les **actes de voyeurisme et d'exhibition** sont les plus fréquents, ils touchent 6,4 % des sportifs. Viennent ensuite, dans un rapport étroit, les **atteintes sexuelles**, les actes de **harcèlement sexuel** et les **agressions sexuelles**, respectivement à 3,9 %, 3,9 % et 3,6 %.

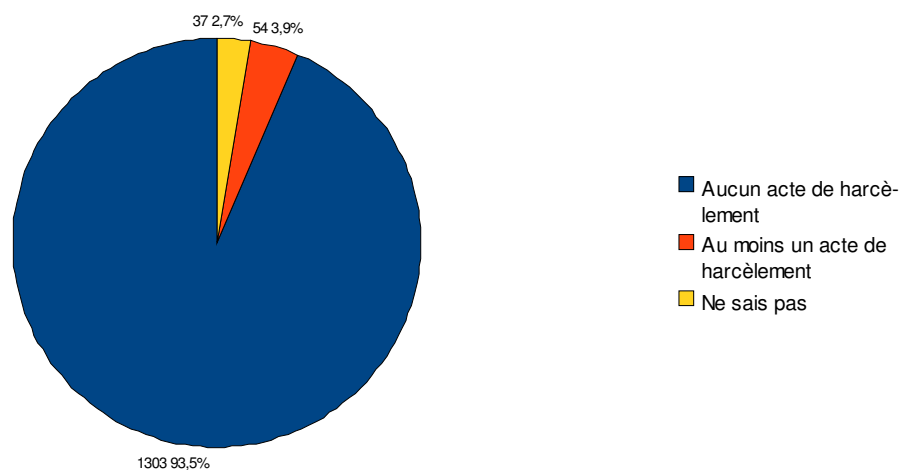
Les diagrammes ci-dessous synthétisent ces résultats :



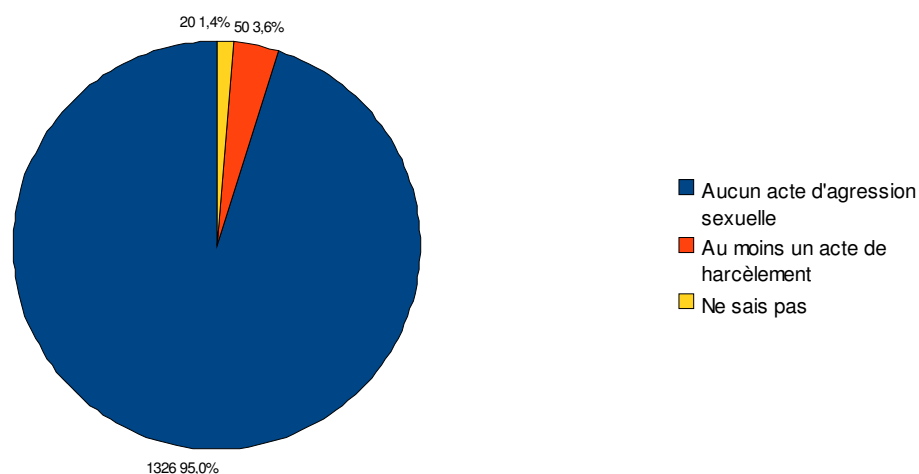
Lecture : Sur l'ensemble de la population étudiée, 6,4 % des athlètes (n = 90) déclarent avoir subi au moins une fois un acte d'exhibitionnisme/voyeurisme.



Lecture : Sur l'ensemble de la population étudiée, 3,9 % des athlètes (n = 55) déclarent avoir subi au moins une fois un acte d'atteinte sexuelle.



Lecture : Sur l'ensemble de la population étudiée, 3,9 % des athlètes (n = 54) déclarent avoir subi au moins une fois un acte de harcèlement sexuel.



Lecture : Sur l'ensemble de la population étudiée, 6,4 % des athlètes (n = 50) déclarent avoir subi au moins une fois un acte d'exhibitionnisme/voyeurisme.

Le tableau ci-dessous présente la fréquence avec laquelle les différentes formes de violences ont été déclarées par les sportifs. La colonne « catégorie » (Cat) indique le type de violence auquel appartient chaque item : harcèlement (H), voyeurisme/exhibition (V/E), atteinte (AT) ou agression (AG).

Pour chacune des violences, les sportifs pouvaient cocher les réponses « non, jamais », « je ne sais pas », « oui, une fois », ou « oui, plusieurs fois ».

Pour chacun des items, le tableau présente le pourcentage de réponses « non jamais », de réponses « je ne sais pas » et de réponses « oui », regroupant les réponses « oui une fois » et « oui plusieurs fois » (le détail des réponses « oui une fois » et « oui plusieurs fois » est indiqué sous le pourcentage de la colonne « oui »). Le total dépasse 100 %, les sujets pouvant avoir été confrontés à différents types d'agissements.

Agissements	Cat	Non, jamais	Je ne sais pas	Oui
1. Quelqu'un qui tient envers vous des propos humiliants à caractère sexuel	H	1317 (93,6 %)	28 (2 %)	50 (3,5 %) 34 - 16
2. Quelqu'un qui vous promet des privilèges ou récompenses en échange de faveurs sexuelles ou qui vous menace de sanctions si vous refusez	H	1378 (97,9 %)	14 (1 %)	8 (0,6 %) 5 - 3
3. Quelqu'un qui vous regarde avec insistance lorsque vous êtes sous la douche ou vous déshabillez	V/E	1300 (92,4 %)	66 (4,7 %)	33 (2,4 %) 15 - 18
4. Quelqu'un qui exhibe sa nudité, qui se caresse ou se masturbe devant vous	V/E	1309 (93 %)	16 (1,1 %)	75 (5,4 %) 39 - 36
5. Quelqu'un qui a avec vous un comportement qui repousse progressivement les barrières établies (gestes de tendresse insistants, contacts physiques insistants...)	AT	1315 (93,5 %)	39 (2,8 %)	44 (3,2 %) 29 - 15
6. Quelqu'un qui profite de certaines situations (sommeil, réconfort, encouragements, fatigue...) pour vous toucher ou vous caresser	AT	1341 (95,3 %)	32 (2,3 %)	27 (1,9 %) 17 - 10
7. Avoir dû subir les baisers les caresses ou les attouchements de quelqu'un contre votre gré	AG	1353 (96,2 %)	18 (1,3 %)	28 (2 %) 20 - 8
8. Devoir toucher, caresser ou embrasser quelqu'un contre votre gré	AG	1362 (96,8 %)	11 (0,8 %)	27 (2 %) 15 - 12
9. Quelqu'un qui a introduit son sexe dans votre bouche contre votre gré	AG	1390 (98,8 %)	2 (0,1 %)	6 (0,4 %) 4 - 2
10. Quelqu'un qui a introduit son sexe (ou son doigt ou un objet) dans vos parties sexuelles contre votre gré	AG	1375 (97,7 %)	6 (0,4 %)	19 (1,4 %) 15 - 4
11. Quelqu'un qui a tenté de vous agresser sexuellement sans y parvenir	AG	1380 (98,1 %)	8 (0,6 %)	11 (0,8 %) 8 - 3
12. Avoir été confronté à un autre agissement sexuel non désiré	/	1368 (97,2 %)	14 (1 %)	10 (0,7 %) 6 - 4

Question : Ci-dessous, vous allez trouver 12 agissements à caractère sexuel. Indiquez à l'aide des réponses qui vous sont proposées (non, jamais / je ne sais pas / oui, une fois / oui, plusieurs fois) si vous avez vécu l'un ou plusieurs d'entre eux en milieu sportif.

Lecture : Sur l'ensemble de la population étudiée, 93 % des athlètes (n = 1317) n'ont jamais eu à subir le 1er agissement, qui relève d'une forme d'harcèlement sexuel.

L'item renvoyant au nombre de violences déclarées le plus élevé est celui portant sur la confrontation à des **comportements exhibitionnistes** (item 4). Il concerne **5,4 %** des sportifs. Viennent ensuite les **propos humiliants à caractère sexuel** (item 1) et les **comportements qui repoussent progressivement les barrières établies** (item 5), qui concernent respectivement **3,5 %** et **3,2 %** des sujets interrogés. Le **voyeurisme** (item 3) arrive juste derrière, avec **2,4 %** des sportifs concernés. Les **attouchements**, qu'ils soient perçus ou donnés (items 7 & 8) concernent l'un et l'autre **2 %** des sondés. Viennent ensuite les **attouchements en situation de faiblesse** (item 6) et la **pénétration vaginale ou anale**. (item 10), respectivement subis par **1,9 %** et **1,4 %** des sportifs.

10 sujets ont déclaré avoir été confrontés à un autre agissement sexuel non désiré (item 12). Peu de précisions sont apportées à la nature des actes subis et aucun agissement particulier n'émerge des réponses données.

Les agissements qui génèrent le plus de doutes chez les sportifs sur une éventuelle exposition (cochant alors la réponse « je ne sais pas ») est celui renvoyant au fait de subir des comportements voyeuristes (item 3). Viennent ensuite les atteintes : subir des comportements qui repoussent progressivement les barrières établies (items 5) et subir des attouchements en situation de faiblesse (item 6).

4.2.2. Caractère répétitif des agissements subis :

Pour chaque agissement subi, les sujets devaient indiquer s'ils y avaient été confrontés une seule ou plusieurs fois. Le tableau ci-dessous rend compte de la fréquence de ces agissements pour les quatre types de violences sexuelles : le harcèlement sexuel, l'exhibitionnisme et le voyeurisme, les atteintes sexuelles et les agressions sexuelles.

Agissements	Uniques "Oui, une fois"	Répétés "Oui, plusieurs fois"	Rapport Uniques/Répétés
Harcèlement sexuel	3,6 % (n = 50)	0,3 % (n = 4)	12
Exhibitionnisme/voyeurisme	5,1 % (n = 72)	1,3 % (n = 18)	3,92
Atteintes sexuelles	2,8 % (n = 40)	1,1 % (n = 15)	2,54
Agressions sexuelles	1,7 % (n = 24)	1,8 % (n = 25)	0,9

Lecture : Sur l'ensemble de la population étudiée, 3,6 % des athlètes (n = 50) ont déclaré un acte de harcèlement sexuel unique et 0,3 % (n = 4) des actes répétés ; le rapport entre ces deux chiffres est égal à 12.

Les agissements uniques sont plus fréquents que les agissements multiples, hormis pour les agressions sexuelles où les agissements répétés deviennent aussi nombreux. A noter que plus les agissements sont graves (du point de vue pénal), plus ils ont tendance à être répétés et à se rapprocher de la fréquence des agissements uniques : le rapport diminuant entre les agissements uniques et répétés.

En outre, les sujets qui se déclarent **victimes** de façon certaine (réponses "oui, une fois" ou "oui, plusieurs fois" aux agissements) d'un ou plusieurs agissements ont une **pratique sportive plus importante** que ceux qui doutent d'avoir eu à subir une violence quelconque et ceux qui se disent non victimes : respectivement, 15,5 ; 13,36 et 13,88 pour le nombre moyen d'heures de pratique sportive hebdomadaire ($F(2,1333) = 5.96$; $p = .003$). En répartissant le temps de pratique hebdomadaire en quatre classes, les mêmes résultats sont observés, avec un taux d'exposition plus important chez les athlètes pratiquant de 8 à 17 heures de sport : 5,9 % pour une pratique inférieure à huit heures, 9,7 % pour 8-12 heures de pratique, 13,5 % pour 13 à 17 heures de pratique et 15,2 % pour une pratique égale ou supérieure à 18 heures ($X^2(6) = 13.4$; $p = .037$).

4.2.3. Nature des agissements selon le sexe :

Garçons et filles ne sont pas exposés de la même manière aux violences sexuelles en milieu sportif. Aussi, 13 % des filles (n = 70) et 10 % des garçons (n = 85) déclarent avoir subi des violences (réponses "oui, une fois" et "oui, plusieurs fois" aux agissements) et 7,3 % des filles et 5,2 % des garçons doutent de l'existence de possibles violences

(réponses “je ne sais pas”). (A noter que deux victimes n’ont pas souhaité indiquer leur sexe).

Le tableau ci-dessous présente la proportion de sportifs et de sportives ayant déclaré avoir subi des violences pour chaque catégorie d’agissements :

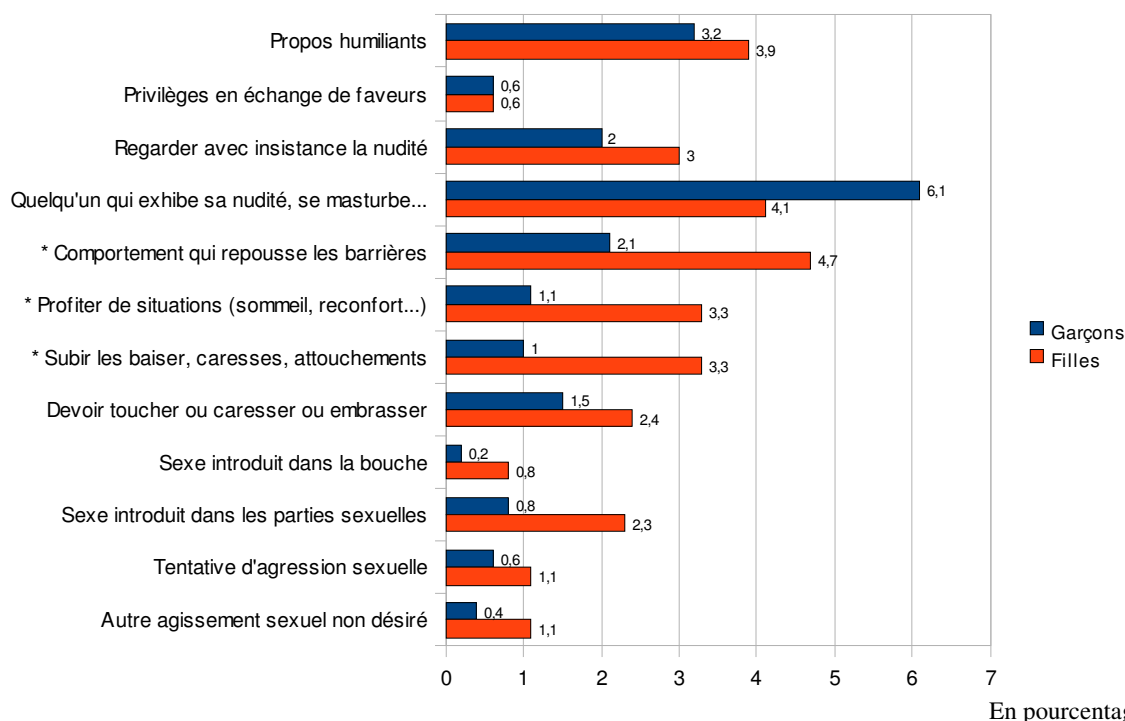
	Garçons	Filles	Significativité
Harcèlement	3,40%	4,30%	Non significatif
Exhibitionnisme / Voyeurisme	6,40%	6,30%	Non significatif
Atteintes	2,60%	6,10%	<i>Signif : $p = .001$</i>
Agressions	2,50%	5,20%	<i>Signif : $p = .007$</i>

Lecture : Sur l'ensemble de la population étudiée, 3,4 % des garçons ont déclaré avoir subi un acte d'harcèlement sexuel, contre 4,3 % des filles ; cette différence n'est pas significative.

Sportifs et sportives ne subissent pas ces différentes formes de violences sexuelles dans les mêmes proportions, notamment pour les violences les plus graves : les atteintes et les agressions sexuelles. Garçons et filles sont également soumis aux actes de harcèlement, respectivement 3,4% et 4,3 %, et aux actes d'exhibitionnisme/voyeurisme, respectivement 6,4 % et 6,3 %. En revanche, concernant les **atteintes sexuelles**, les **sportives sont davantage victimes** que les sportifs : 6,1 % *versus* 2,6 % ($X^2(1) = 10.75$; $p = .001$). Il en est de même pour les **agressions sexuelles** : 5,2 % *versus* 2,5 % ($X^2(1) = 7.17$; $p = .007$).

Considérant les agissements dans leur détail, les différences significatives entre les deux sexes se font sur trois formes d'agissements : les **comportements qui repoussent progressivement les barrières du normal** (item 5), les **abus en situation de fragilité** (item 6) et les **baisers, caresses ou attouchements reçus** (item 7).

Le diagramme ci-dessous présente les taux d'exposition (Réponse “Oui une fois” et “Oui, plusieurs fois”, uniquement) en pourcentage des sportifs et des sportives aux différents agissements sexuels étudiés*.



Lecture : Sur l'ensemble de la population étudiée, 3,2 % des garçons et 3,9 % des filles ont déclaré avoir subi des agissements de type 1 (Propos humiliants).

Les **comportements qui repoussent progressivement les barrières établies** (gestes de tendresse ou contacts physiques insistants...) sont plus fréquents chez les sportives que chez les sportifs ($X^2(3) = 13.26$; $p = .004$) : les réponses “oui une fois (3 % vs 1,4 %), “oui plusieurs fois” (1,7 % vs 0,7 %) et “je ne sais pas” (4,1 % vs 1,9 %), sont sur-représentées chez les filles.

Quelqu'un qui profite de certaines situations (sommeil, reconfort, encouragement...) pour vous toucher ou vous caresser sont des actes plus fréquents chez les sportives que chez les sportifs ($X^2(3) = 16.32$; $p = .001$) : les réponses “oui une fois (2,2 % vs 0,6 %), “oui plusieurs fois” (1,1 % vs 0,5 %) et “je ne sais pas” (3,5 % vs 1,4 %), sont sur-représentées chez les filles.

Il en est de même pour les **baisers, caresses ou attouchements subis contre son gré** ($X^2(3) = 10.65$; $p = .014$) : les réponses “oui une fois (2,4 % vs 0,8 %), “oui plusieurs

* Les items significatifs sont marqués d'un astérisque.

fois” (0,9 % vs 0,2 %) et “je ne sais pas” (1,7 % vs 0,9 %), sont sur-représentées chez les fille.

4.2.4. Nature des agissements selon la pratique sportive :

Si la répartition des victimes n'est pas différente selon que les sujets pratiquent un sport individuel ou un sport collectif, des différences sont en revanche observées selon la discipline pratiquée.

Il est cependant difficile d'étudier et comparer les taux d'expositions recueillis au sein des différentes disciplines à l'aide d'analyses statistiques. En effet, la plupart des tests statistiques dits « paramétriques » (permettant notamment de calculer et comparer des moyennes) requièrent un effectif minimum de 30 sujets.

Les résultats présentés ci-dessous ne concernent donc que les 10 disciplines correspondant à ce critère d'effectif, sans pouvoir prendre en compte les autres disciplines.

Inclure les disciplines pour lesquelles l'effectif est très réduit dans cette comparaison risquerait de plus de mettre en évidence des différences qui seraient à attribuer au hasard ou à un effet de l'échantillonnage.

Le tableau ci-dessous présente pour les disciplines sportives dans lesquelles l'effectif est le plus important ($n > 30$), les taux d'exposition aux différentes formes de violences sexuelles et entre parenthèses le nombre de sujets concernés.

Disciplines	N total	% de victimes				
		<u>Violences</u>	Harcèlement	Voyeurisme Exhibitionnisme	Atteintes	Agressions
Athlétisme	49	(4) 8,3 %	/	(2) 4,2 %	(2) 4,2 %	(2) 4,2 %
Basket-ball	169	(13) 7,7 %	(4) 2,4 %	(8) 4,7 %	(7) 4,1 %	(6) 3,6 %
Foot	164	(8) 4,9 %	(3) 1,8 %	(3) 1,8 %	(1) 0,6 %	(2) 1,2 %
Gymnastique	37	(3) 8,1 %	/	(1) 2,7 %	(2) 5,4 %	(1) 2,7 %
Hand-ball	150	(19) 12,8 %	(5) 3,4 %	(13) 8,7 %	(8) 5,4 %	(6) 4 %
Judo	81	(23) 28,4 %	(3) 3,7 %	(16) 19,8 %	(10) 12,3 %	(7) 8,6 %
Natation	84	(9) 10,7 %	(4) 4,8 %	(5) 6 %	(3) 3,6 %	(2) 2,4 %
Rugby	134	(19) 14,3 %	(5) 3,8 %	(10) 7,5 %	(5) 3,8 %	(8) 6 %
Ski	58	(4) 6,9 %	(2) 3,4 %	/	(2) 3,4 %	/
Tennis	51	(6) 11,8 %	(3) 5,9 %	(4) 7,8 %	(1) 2 %	/
Volley-ball	61	(10) 16,7 %	(3) 5 %	(5) 8,3 %	(2) 3,3 %	(5) 8,3 %
Taux d'exposition des 44 disciplines	1407	11,20%	3,80%	6,40%	4,00%	3,60%

Lecture : Sur les 49 athlètes pratiquant l'athlétisme, 8,3 % (n = 4) ont déclaré avoir subi des violences sexuelles, dont la moitié des actes de voyeurisme/exhibitionnisme.

Cinq disciplines sportives présentent des taux d'exposition générale supérieurs à celui obtenu pour l'ensemble de la population étudiée : le **judo** (28,4 % de victimes), le **volley-ball** (16,7 %), le **rugby** (14,3 %), le **hand-ball** (12,8 %) et le **tennis** (11,8 %).

Considérant les catégories d'agissements :

- Concernant le **harcèlement**, trois disciplines sont au dessus du taux d'exposition moyen de 3,8 % des athlètes : le tennis (5,9 %), le volley-ball (5 %) et la natation (4,8 %).

- Concernant l'**exhibitionnisme/voyeurisme**, cinq disciplines présentent un taux d'exposition supérieur à la moyenne de 6,4 % pour l'ensemble des athlètes interrogés : le judo (19,8 %), le hand-ball (8,7 %), le volley-ball (8,3 %) le tennis (7,8 %) et le rugby (7,5 %).

Judokas, handballeurs et volleyeurs sont sur-représentés parmi les victimes des agissements 4 (*Quelqu'un qui exhibe sa nudité, qui se caresse ou se masturbe devant vous*) ($X^2(30) = 57,27$; $p = .002$). Les judokas sont également sur-représentés parmi les victimes des agissements 5 (*Quelqu'un qui a avec vous un comportement qui repousse progressivement les barrières établies*) ($X^2(30) = 81,07$; $p < .001$).

- Concernant les **atteintes sexuelles**, cinq disciplines sont au dessus du taux d'exposition moyen de 4 % des athlètes : le judo (12,3 %), la gymnastique et le hand-ball (5,4 %), et très légèrement le basket-ball (4,1 %) et l'athlétisme (4,1 %).
- Concernant les **agressions sexuelles**, cinq disciplines présentent un taux d'exposition supérieur à la moyenne de 3,6 % pour l'ensemble des athlètes interrogés : le judo (8,6 %), le volley-ball (8,3 %), le rugby (6 %), l'athlétisme (4,2 %) et le hand-ball (4 %).

Ces résultats seront, comme tous les autres, repris et discutés dans la partie « interprétation des résultats ». Il convient cependant d'ores et déjà de ne pas les interpréter comme permettant d'identifier des sports à risques et des sports sans risque. En effet, l'étude de l'ensemble des données provenant des 44 disciplines permet de montrer qu'aucune d'entre elles n'est véritablement épargnée. Ce n'est donc pas forcément dans les 10 sports analysés précédemment que les taux d'exposition sont plus élevés. Par ailleurs, cette comparaison a (du fait de l'effectif des disciplines concernées) laissé de côté plusieurs autres disciplines fréquemment pratiquées sur le plan national mais peu représentées dans l'échantillon de l'enquête. C'est par exemple le cas du cyclisme, du badminton ou du tennis de table.

Nous reviendrons plus loin sur ce résultat et sur la difficulté de l'interpréter du fait de la méthode d'échantillonnage.

4.2.5. Les violences subies par les sportifs en contexte non sportif :

Parmi les sportifs interrogés, **6,6 %** (n = 93) d'entre-eux ont eu à subir des **violences sexuelles dans un domaine autre que le sport** (familial, scolaire, colonie de vacances, etc.).

Le tableau ci-dessous présente la fréquence avec laquelle les différentes formes de violences ont été déclarées par les sujets en milieu autre que sportif. Dans un souci de comparaison, la dernière colonne reprend les taux d'exposition présentés ci-dessus concernant le milieu sportif.

La colonne « catégorie » (Cat) indique le type de violence auquel appartient chaque item : harcèlement (H), voyeurisme/exhibition (V/E), atteinte (AT) ou agression (AG).

Agissements	Cat	Hors sport		Sport "Oui"
		"Non"	"Oui"	
1. Quelqu'un qui tient envers vous des propos humiliants à caractère sexuel	H	1388 (98,6 %)	19 (1,4 %)	50 (3,5 %)
2. Quelqu'un qui vous promet des privilèges ou récompenses en échange de faveurs sexuelles ou qui vous menace de sanctions si vous refusez	H	1401 (99,5 %)	6 (0,4 %)	8 (0,6 %)
3. Quelqu'un qui vous regarde avec insistance lorsque vous êtes sous la douche ou vous déshabillez	V/E	1396 (99,2 %)	11 (0,8 %)	33 (2,4 %)
4. Quelqu'un qui exhibe sa nudité, qui se caresse ou se masturbe devant vous	V/E	1372 (97,5 %)	35 (2,5 %)	75 (5,4 %)
5. Quelqu'un qui a avec vous un comportement qui repousse progressivement les barrières établies (gestes de tendresse insistants, contacts physiques insistants...)	AT	1385 (98,4 %)	22 (1,6 %)	44 (3,2 %)
6. Quelqu'un qui profite de certaines situations (sommeil, réconfort, encouragements, fatigue...) pour vous toucher ou vous caresser	AT	1387 (98,5 %)	20 (1,4 %)	27 (1,9 %)
7. Avoir dû subir les baisers les caresses ou les attouchements de quelqu'un contre votre gré	AG	1387 (98,5 %)	20 (1,4 %)	28 (2 %)
8. Devoir toucher, caresser ou embrasser quelqu'un contre votre gré	AG	1390 (98,7 %)	17 (1,2 %)	27 (2 %)
9. Quelqu'un qui a introduit son sexe dans votre bouche contre votre gré	AG	1399 (99,4 %)	8 (0,6 %)	6 (0,4 %)
10. Quelqu'un qui a introduit son sexe (ou son doigt ou un objet) dans vos parties sexuelles contre votre gré	AG	1399 (99,4 %)	8 (0,6 %)	19 (1,4 %)
11. Quelqu'un qui a tenté de vous agresser sexuellement sans y parvenir	AG	1401 (99,5 %)	6 (0,4 %)	11 (0,8 %)
12. Avoir été confronté à un autre agissement sexuel non désiré	/	1403 (99,7 %)	4 (0,3 %)	10 (0,7 %)

Question : Avez-vous déjà eu à subir ce genre d'agissements dans un autre domaine que sportif (ex : scolaire, colonie de vacances, familial...) (oui / non) ?

Lecture : Sur l'ensemble de la population étudiée, 98,6 % des athlètes (n = 1317) n'ont jamais eu à subir le 1er agissement et 1,4 % (n = 19) y ont été confrontés en milieu non sportif, contre 3,5 % (n = 50) en milieu sportif.

Ce tableau comparatif montre que :

- les agissements les plus fréquemment déclarés sont globalement les mêmes en contexte sportif et en contexte non sportif,
- **les violences sexuelles subies en milieu sportif sont plus fréquentes que celles subies dans l'ensemble des milieux non sportifs** (sauf pour l'item 9 où les proportions sont équivalentes dans les deux domaines).

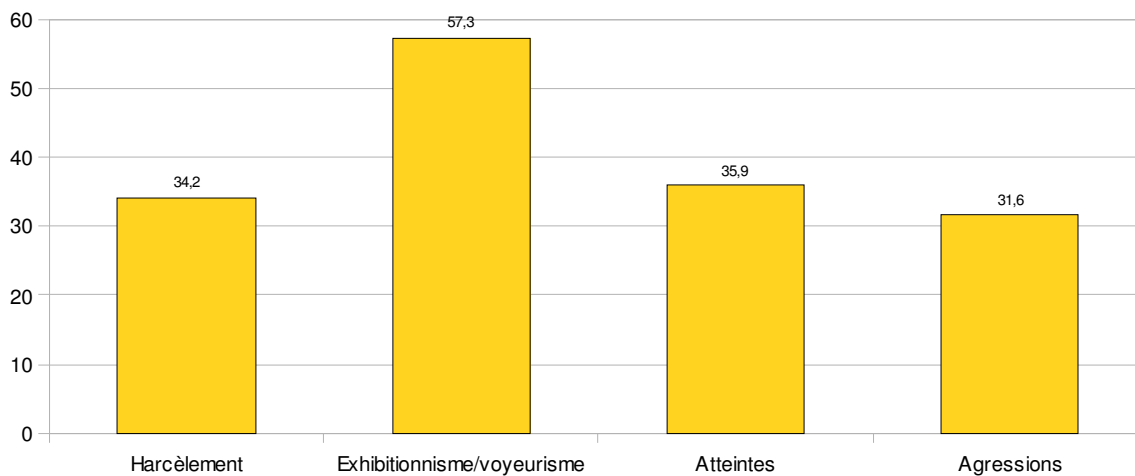
4.3. Les sportifs victimes de violences

4.3.1. Les violences déclarées par les victimes

Parmi tous les sportifs ayant déclaré avoir subi au moins une forme de violences (N = 157) :

- 57,3% d'entre eux ont subi de l'exhibitionnisme ou du voyeurisme,
- 35,9% d'entre eux ont subi des atteintes,
- 34,2% d'entre eux ont subi du harcèlement,
- 31,6% d'entre eux ont subi des agressions.

En pourcentages

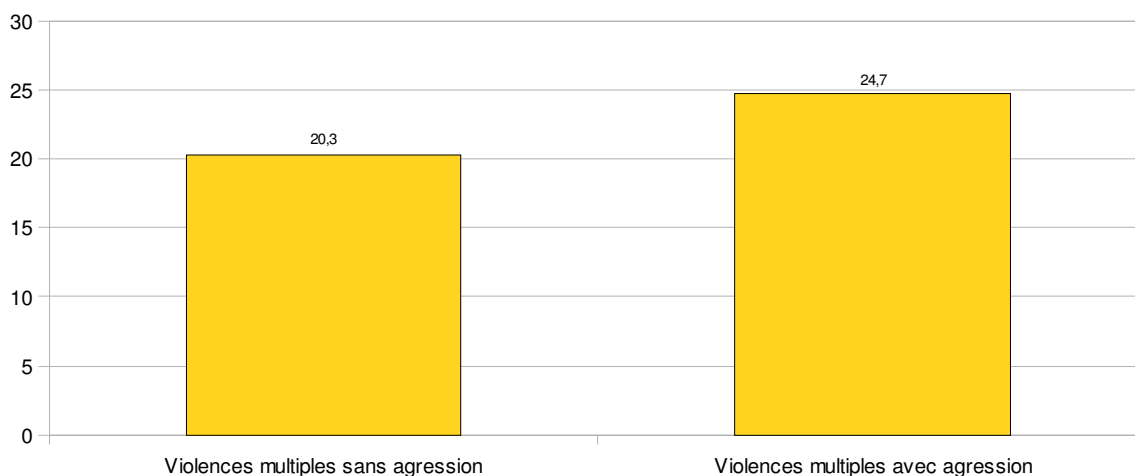


Au sein des victimes, un certain nombre ont déclaré avoir subi plusieurs formes de violences sexuelles différentes.

Parmi ces victimes, nous proposons de distinguer les victimes de violences « multiples sans agressions » (celles ayant pu subir plusieurs formes de violences sans que celles-ci intègrent des agressions sexuelles) des victimes de violences « multiples avec agression ».

Comme l'indique le diagramme suivant, 20,3 % des victimes ont été exposées à des violences sexuelles multiples sans agression et 24,7 % d'entre-elles à des violences sexuelles multiples avec agression.

En pourcentages



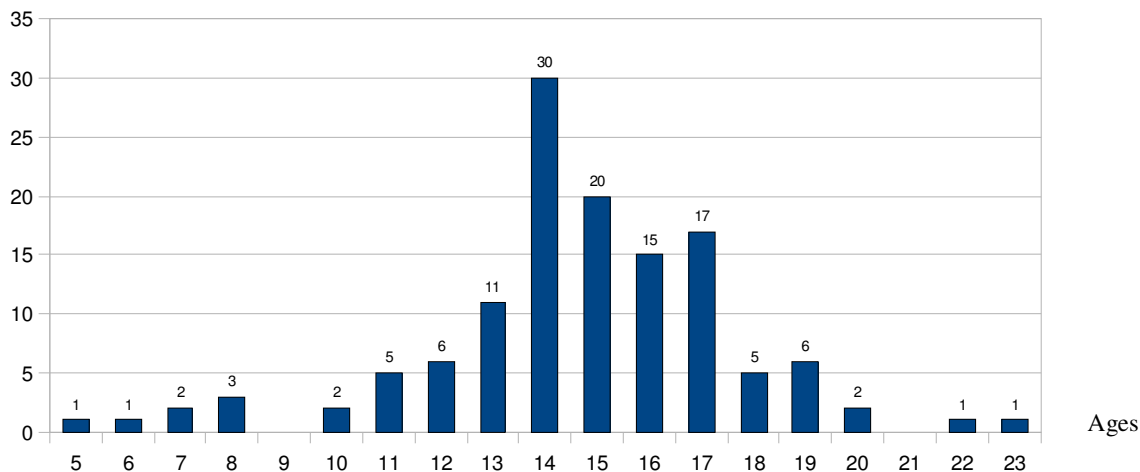
4.3.2. Age moyen au moment des faits et temps écoulé depuis les violences subies :

L'âge moyen au début des faits est de 14,7 ans ($\sigma = 2,93$ ans), avec une étendue s'échelonnant entre 5 et 23 ans.

Selon les trois classes d'âges définies précédemment, 47,7 % des agissements ont eu lieu sur des adolescents de moins de 15 ans, 40,6 % sur des adolescents âgés de 15 à 17 ans et 11,8 % sur des athlètes majeurs.

Le graphique suivant présente la distribution des âges lors des violences subies.

Nombre de victimes



Lecture : Sur l'ensemble des victimes de violence, 1 avait 5 ans lorsque les faits ont eu lieu et 30 avaient 14 ans.

Aucune différence significative n'est observée entre les sexes sur l'âge de début d'exposition aux violences sexuelles.

En moyenne, **2,5 ans** ($\sigma = 2,6$ ans) se sont écoulés depuis les événements, les agissements les plus anciens remontant à plus de 14 années et les plus récents à quelques mois. Pour 85,2 % des victimes, les faits datent de moins de 5 ans.

4.3.3. Les victimes de violences en contexte non sportif :

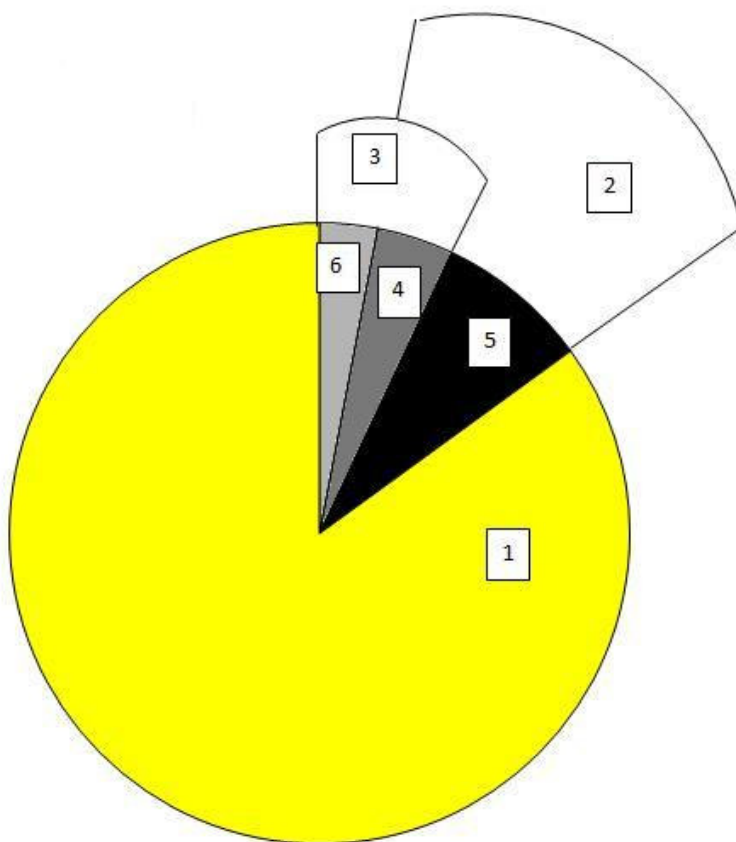
Les sportifs n'ayant jamais été victimes de violences dans le sport sont très peu nombreux à avoir été victimes de violences dans d'autres contextes que sportif : **environ un sportif sur trente** a subi des violences hors sport uniquement.

Pour les sportifs victimes de violences dans le sport, la proportion est beaucoup plus importante puisque c'est **environ un sportif victime sur deux** qui a également été victime de violences dans un contexte non sportif.

Il existe un rapport de 30,1 entre le nombre de sujets ayant ou non subi une violence sexuelle hors sport parmi les sujets n'ayant pas subi de violence dans le sport, alors que ce rapport n'est que de 1,9 parmi les sujets ayant subi une violence dans le sport.

	Hors sport : victimes	Hors sport : non victimes	Rapport
Sport : victimes	53	103	1,9
Sport : non victimes	40	1205	30,1

Le diagramme ci-dessous présente la répartition des sujets selon qu'ils ont ou non été victimes de violence sexuelle en milieu sportif ou en contexte non sportif.



Légende :

Zone 1 : Sportifs n'ayant jamais subi de violences sexuelles (85%)

Zone 2 : Sportifs ayant subi des violences en contexte sportif (12%), correspond aux zones 4+5

Zone 3 : Sportifs ayant subi des violences dans des contextes autres que sportif (7%), correspond aux zones 4+6

Zone 4 : Sportifs ayant subi des violences en contexte sportif ET dans des contextes autres que sportifs (4%)

Zone 5 : Sportifs ayant subi des violences en contexte sportif uniquement (8%)

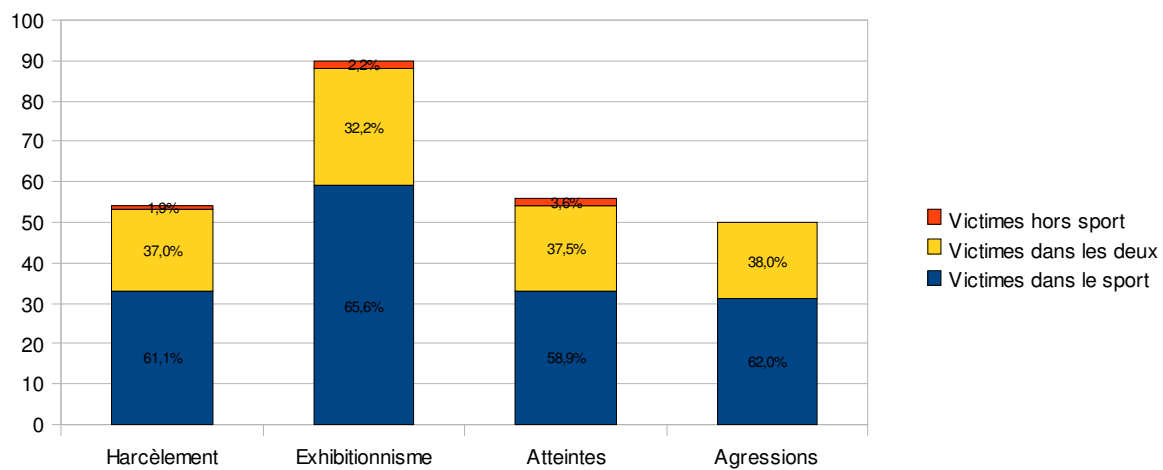
Zone 6 : Sportifs ayant subi des violences dans des contextes autres que sportif uniquement (3%)

Considérant les trois conditions dans lesquelles les sportifs peuvent être victimes d'une violence sexuelle : le sport, un milieu autre que sportif et les deux milieux, on observe une **sur-représentation significative des victimes dans les deux conditions impliquant une activité sportive**, et ce pour les quatre catégories de violences : le harcèlement

sexuel ($X^2(3) = 441.62$; $p < .001$), l'exhibitionnisme/voyeurisme ($X^2(3) = 741.23$; $p < .001$), les atteintes sexuelles ($X^2(3) = 453.03$; $p < .001$), et les agressions sexuelles ($X^2(3) = 425.66$; $p < .001$).

Le diagramme ci-dessous présente la répartition des victimes selon le(s) contexte(s) d'exposition aux différentes catégories de violence, ainsi que leur proportion en pourcentages.

Nombre de victimes



Lecture : Sur l'ensemble des victimes d'harcèlement sexuel, 61,1 % ont été victimes dans le sport, 1,9 % hors sport et 37 % dans les deux milieu.

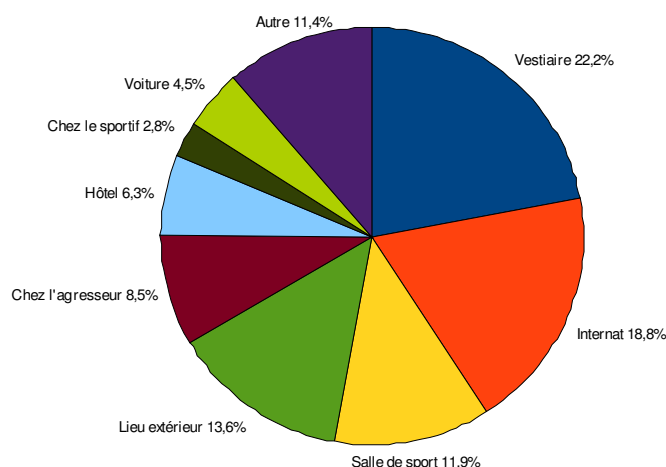
La proportion de sportifs ayant été victimes dans un contexte uniquement non-sportif est relativement faible, voire inexistante dans la condition "agression".

4.4. Contexte situationnel des violences subies

4.4.1. Lieux de survenue :

Les sujets victimes devaient indiquer le lieu où se sont déroulées les violences sexuelles subies. Huit réponses à choix multiple étaient proposées, ainsi que la réponse “autre”.

Le diagramme ci-dessous présente la fréquence en pourcentages des différents lieux d'exposition cités par les victimes. Parmi les réponses “autre”, sont signalés des lieux tels que le domicile d'un ami, le lieu de travail, la salle des fêtes, etc., ainsi que l'école qui représente la moitié (n = 6) des réponses.



Question : Dans quel lieu cela s'est-il produit (vous pouvez cocher plusieurs cases) ?

Lecture : Sur l'ensemble des lieux d'exposition cités, le vestiaire est évoqué 22,2 % de fois.

Les résultats attestent de la **diversité des lieux de survenue**, puisque des lieux tant privés que collectifs peuvent être des endroits où s'exercent des violences sexuelles. Les lieux les plus “à risque” sont les **vestiaires (22,2 %)**, l'**internat (18,8 %)** et la **salle de sport (11,9 %)**. Viennent ensuite des lieux extérieurs, le domicile de l'agresseur ou de la victime, par exemple, un hôtel, etc.

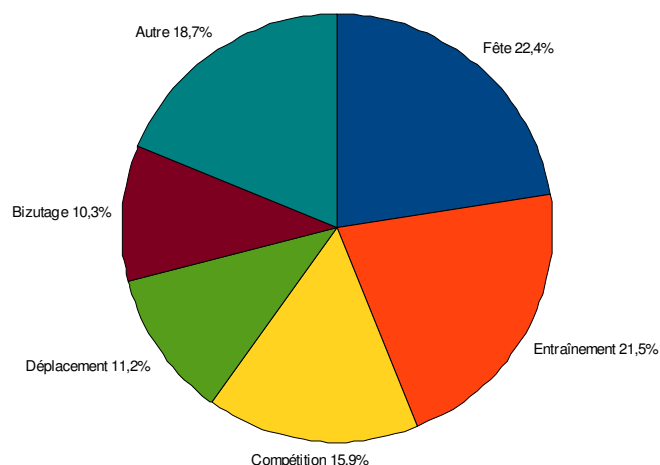
Garçons et filles victimes sont soumis aux mêmes lieux d'exposition, hormis pour trois d'entre-eux : l'internat ($X^2(1) = 16.21$; $p > .001$), le vestiaire ($X^2(1) = 5.26$; $p = .022$) et dans une moindre mesure l'hôtel ($X^2(1) = 3.8$; $p > .51$) où les garçons (respectivement 40,3 % ; 40,3 % et 14,5 %) sont davantage victimes que les filles (respectivement 11,3 % ; 22,5 % et 5 %). Considérant les différentes catégories de violence, les garçons sont sur-représentés pour les actes de harcèlement ($X^2(1) = 9,17$; $p = .002$), d'exhibitionnisme/voyeurisme ($X^2(1) = 13,09$; $p < .001$) et les atteintes sexuelles ($X^2(1) = 4,24$; $p = .04$) survenant en internat. Il en est de même pour les atteintes sexuelles survenant dans les vestiaires ($X^2(1) = 3,92$; $p = .048$).

Quelques lieux d'exposition sont sur-représentés selon que la pratique sportive relève d'un sport individuel ou collectif. C'est le cas pour la salle de sport et l'hôtel. Aussi, parmi les victimes violentées en salle de sport 78,9 % d'entre-elles pratiquent un sport individuel, contre seulement 21,1 % un sport collectif ($X^2(1) = 5.23$; $p = .022$). Le sport individuel et le sport collectif présentent la répartition suivante parmi les victimes en hôtel : 84,6 % et 15,4 % ($X^2(1) = 5.19$; $p = .023$). En ne considérant que les disciplines sportives regroupant au moins 30 sujets, aucune différence significative n'est en revanche observée sur les lieux des violences subies selon le sport pratiqué.

4.4.2. Contextes de survenue :

Les sujets victimes devaient également indiquer le contexte dans lequel se sont déroulés ces violences. Six réponses à choix multiple étaient proposées, ainsi que la réponse "autre".

Le diagramme ci-dessous présente la fréquence en pourcentage de ces différents contextes d'exposition cités par les victimes.



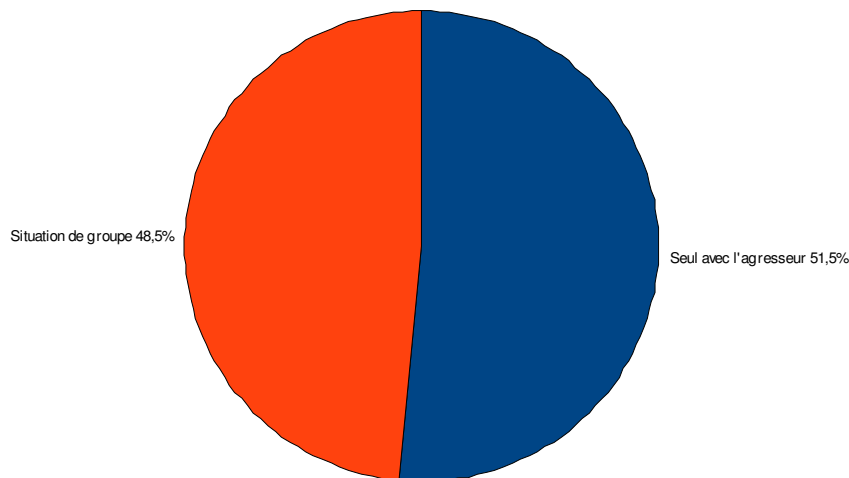
Question : Dans quel contexte cela s'est-il produit (vous pouvez cocher plusieurs cases) ?

Lecture : Sur l'ensemble des contextes d'exposition cités, la fête est évoquée 22,4 % de fois.

Les contextes de survenue sont relativement variés également, le plus fréquent (22,4 % des contextes d'exposition cités par les sportifs victimes) étant lié à une **situation festive**. Les situations liées à la **pratique sportive** stricto sensu (entraînements, déplacements, compétitions) regroupent 48,6 % des lieux de violences sexuelles cités. Parmi les réponses "autre", sont signalés des contextes tels que les moments de repos (nuit, sieste), les visites médicales, les cours d'EPS ou encore des moments d'échange avec des amis.

Ces violences ont autant lieu en situation d'isolement qu'en situation collective : 51,5 % des victimes étaient seules avec leur agresseur au moment des faits contre 48,5 % en situation de groupe.

Le diagramme ci-dessous indique en pourcentage la proportion de victimes ayant respectivement subi les agissements déclarés en étant seul avec l'agresseur ou en groupe.



Question : Dans quelles conditions cela s'est-il produit ? Etiez-vous seul avec l'agresseur / en présence d'autres personnes ?

Lecture : Sur l'ensemble victimes ayant répondu à la question, l'exposition en situation de groupe a été rencontrée par 48,5 % d'entre elles.

Le nombre d'agissements survenant seul avec l'agresseur est donc équivalent au nombre d'agissements survenant en situation de groupe.

Le contexte des violences diffère peu d'un sexe à l'autre. Seul le **bizutage** tend à être sur-représenté chez les **garçons**, 14,5 % à avoir subi des violences dans ce cadre contre seulement 5 % des filles ($X^2(1) = 3.8$; $p = .051$). Les **filles** sont en revanche plus nombreuses que les garçons à être violentées en **situation d'isolement** : 45 % versus 21 % ($X^2(1) = 8.93$ $p = .003$). Les garçons subissent davantage de harcèlement ($X^2(1) = 4,91$; $p = .027$) et d'atteintes sexuelles ($X^2(1) = 5,74$; $p = .017$) en situation de bizutage. Les filles subissent davantage d'actes de voyeurisme/exhibitionnisme lorsqu'elles sont seules avec l'agresseur ($X^2(1) = 8,54$; $p = .003$) ou en déplacement ($X^2(1) = 5,82$; $p = .016$).

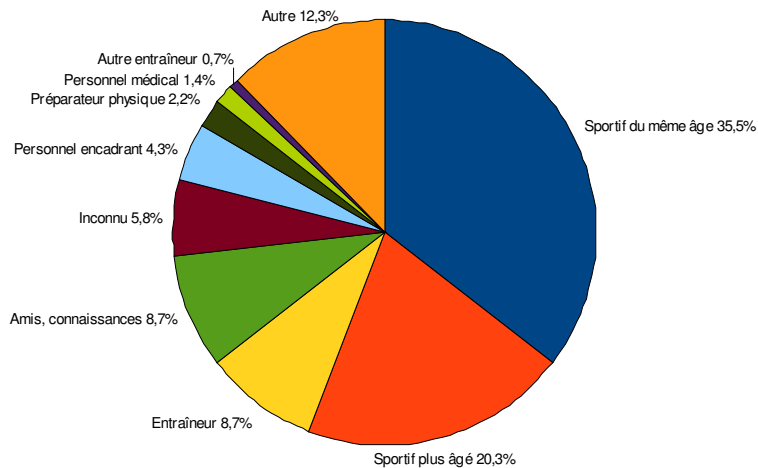
Le contexte des expositions diffère peu selon que la pratique relève d'un sport individuel ou collectif. Seul le contexte de **déplacement** est sur-représenté chez les pratiquants d'un **sport individuel** : 83,3 % et 16,7 % ($X^2(1) = 4.56$; $p = .033$). En ne considérant que les disciplines sportives regroupant au moins 30 sujets, aucune différence significative n'est observée sur le contexte de survenue des violences sexuelles selon le sport pratiqué, hormis pour les agissements subis en groupe, sur-représentés chez les judokas ($X^2(10) = 19,09$; $p = .039$).

4.4.3. Auteurs des violences :

4.4.3.1. Les agresseurs déclarés

A la question « l'auteur était-il pour vous connu ou inconnu ? », 80,4 % des cas, l'auteur des agissements est connu des sportifs ayant déclaré des violences sexuelles, contre seulement 19,6 % d'auteurs inconnus.

Le digramme ci-dessous présente la répartition des réponses à la question à choix multiple permettant aux victimes d'indiquer plus précisément qui était l'auteur des agissements.



Question : Qui était l'agresseur (vous pouvez cocher plusieurs cases) ?

Lecture : Sur l'ensemble des personnes citées, le sportif du même âge est évoqué 35,5 % de fois.

Les auteurs des agissements sont à 35,5 % des **sportifs du même âge** que les victimes et à 20,3 % des **sportifs plus âgés**, soit 55,8 % de violences commises entre athlètes. Les **amis et connaissances** correspondent à 8,7 % des auteurs de violence. **L'encadrement sportif** représentent 17,3 % des auteurs déclarés : parmi eux, 8,7 % ont été agressés par l'**entraîneur du sportif**, 4,3 % par un membre du personnel de l'encadrement (dirigeant, surveillant, gardien...), 2,2 % par un préparateur physique ou mental, 1,4 % par un membre du personnel médical et 0,7 % par un autre entraîneur. Les auteurs inconnus, représentent 5,8 % des réponses fournies sur les auteurs. Les réponses "autres" incluent

des membres de la famille et des connaissances de la famille, des élèves, des enseignants, etc.

Les auteurs des violences ne diffèrent pas d'un sexe à l'autre. Garçons et filles subissent dans des proportions similaires les agissements venant des mêmes types de personnes. La seule différence observée concerne les **garçons, davantage soumis aux sportifs du même âge** que ne le sont les filles : 52,5 % *versus* 31,3 % ($X^2(1) = 6.46$ $p = .011$), notamment en ce qui concerne les actes de voyeurisme/exhibitionnisme ($X^2(1) = 4,34$; $p = .037$). L'auteur des agissements est connu des victimes, tant pour les garçons que pour les filles : respectivement 83,3 % et 79,7 %.

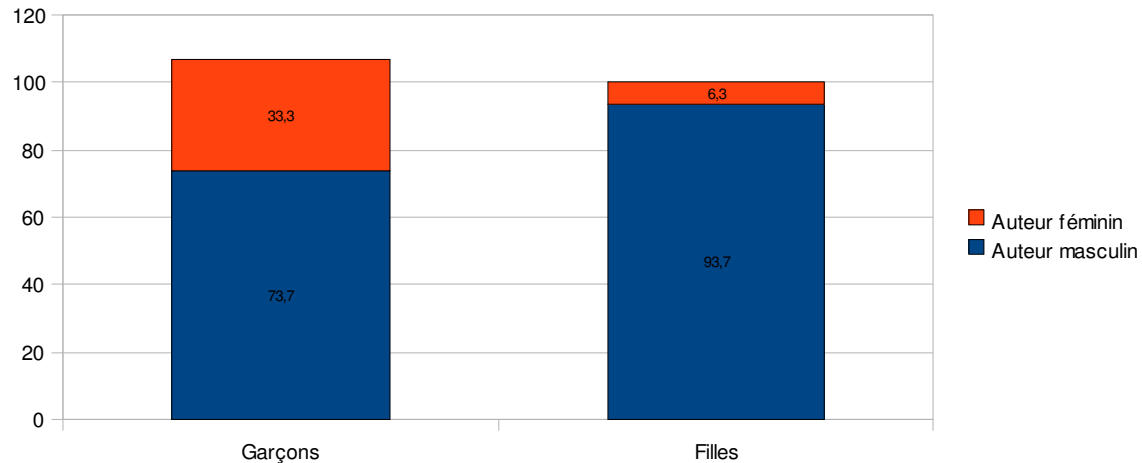
Aucune différence significative n'est observée selon la discipline sportive pratiquée.

En revanche, les violences commises par des sportifs plus âgés sont surreprésentées chez les victimes pratiquant un sport individuel : 68,6 % *versus* 31,4 % pour le sport collectif ($X^2(7) = 4.02$; $p = .045$).

4.4.3.2. Sexe des auteurs des violences :

L'agresseur est un **homme** dans **83,8 %** des cas et une **femme** dans **19,8 %** des cas⁵. Pour autant, on observe une différence significative entre les garçons et les filles concernant le sexe des auteurs des violences. Aussi, les filles sont davantage violentées par des auteurs de sexe masculin que ne le sont les garçons (93,7 % *vs* 73,7 % ; $X^2(1) = 10,99$ $p = .001$). Parallèlement, les garçons sont, plus souvent que les filles, violentés par des agresseurs de sexe féminin 33,3 % *vs* 6,3 % ; $X^2(1) = 16.86$ $p > .001$).

⁵ Le total dépasse 100 %, les athlètes pouvant avoir été agressés par un homme et une femme.



Question : S'agissait-il d'une (de) personne(s) de sexe masculin ou féminin ?

Lecture : Sur l'ensemble des personnes citées par les garçons, 73,7 % sont de sexe masculin et 33,3 % de sexe féminin.

Le sexe de l'agresseur ne diffère ni selon la dimension individuelle ou collective de la pratique, ni selon la discipline sportive pratiquée.

4.4.4. Consommation de substances

4.4.4.1. Consommation des auteurs

Les sujets devaient indiquer dans la mesure du possible si leur agresseur avait consommé une substance quelconque. L'auteur des agissements n'était sous l'emprise d'aucune substance particulière, pour 77,9 % des victimes. Pour les autres, les résultats se répartissent de la façon suivante : 18,6 % avaient consommé de l'alcool, 5,3 % du cannabis et 1,8 % un autre produit. Cette pratique de consommation peut correspondre au caractère festif d'une des situations "à risque" les plus fréquentes, évoquées plus haut.

Aucune différence significative n'est observée entre les deux sexes sur la consommation effective ou supposée de substances psycho actives par l'agresseur.

4.4.4.2. Consommation des victimes :

Les sujets devaient indiquer s'ils avaient ou non eux-mêmes consommé une substance quelconque. Selon leur dire, 87 % d'entre eux n'avaient rien consommé, 11,3 % avaient pris de l'alcool, 0,9 % du cannabis, 0,9 % un mélange d'alcool et de cannabis et 0,9 % une autre substance non précisée.

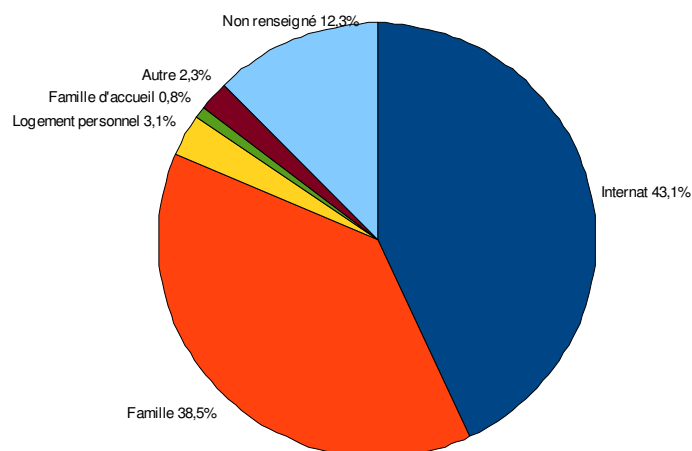
4.4.5. Dimension sexiste ou homophobe des agissements :

Si pour 72,1 % des sportifs victimes les agissements subis ne relèvent en rien d'actes sexistes ou homophobes, ils sont en revanche 22,5 % à estimer que les violences subies ont un caractère sexiste et 5,4 % un caractère homophobe. Les filles sont plus nombreuses que les garçons à percevoir les agissements subis à la lumière d'un acte sexiste : 36,3 % *versus* 8,3 % ($X^2(1) = 14.53$; $p < .001$).

Il n'existe aucune différence significative dans l'évaluation du caractère plus ou moins sexiste ou homophobe des agissements subis, ni selon la ou les discipline(s) sportive(s) d'appartenance, ni selon qu'il s'agit d'un sport individuel ou collectif.

4.4.6. Lieux de vie

Au moment des faits, 81,6 % des victimes vivaient soit en **famille (38,5 %)** soit en **internat (43,1 %)**. Le diagramme ci-dessous présente la répartition complète des lieux de vie des athlètes au moment des violences subies.



Question : Quelles étaient vos conditions de vie à ce moment là ?

Lecture : Parmi l'ensemble des victimes, 43,1 % vivaient en internat au moment des faits.

Comparativement à l'ensemble de l'échantillon de sportifs, la proportion de **victimes de violences sexuelles a tendance à être plus importante** chez les sportifs vivant en **internat** ($X^2(2) = 11,83$; $p = .003$) et **moins importante** chez ceux vivant en **famille** ($X^2(2) = 6,13$; $p = .047$).

4.4.7. Tableau récapitulatif concernant la fréquence et contexte de survenue des agissements :

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des conditions d'expositions aux violences les plus fréquentes, selon les quatre catégories d'agissements (Harcèlement sexuel ; Exhibition/Voyeurisme ; Atteintes sexuelles ; Agressions sexuelles) et pour l'ensemble des agissements.

	Harcèlement sexuel	Exhibition & Voyeurisme	Atteintes sexuelles	Agressions sexuelles	TOTAL Violences sexuelles
Taux d'exposition Garçons Filles	3,9 % (n = 54) 3,4 % (n = 29) 4,3 % (n = 23)	6,4 % (n = 90) 6,4 % (n = 54) 6,3 % (n = 34)	4 % (n = 56) 2,6 % (n = 22) 6,1 % (n = 33)	3,6 % (n = 50) 2,5 % (n = 21) 5,2 % (n = 28)	11,2 % (n = 157) 10 % (n = 85) 13 % (n = 70)
Age d'exposition	14,5 ans	14,1 ans	14,8 ans	14 ans	14,7 ans (s = 2,9)
Lieux de vie	Internat Famille	Internat Famille	Internat Famille	Internat Famille	Internat : 49,6 % Famille : 44,2 %
Sports	Individuel	Individuel	Individuel	Collectif	Individuel : 53,2 %
Auteur	Sportif même âge Sportif plus âgé	Sportif même âge Sportif plus âgé	Sportif même âge Sportif plus âgé	Sportif même âge Sportif plus âgé	Sportif même âge : 43 % Sportif plus âgé : 24,6 %
Lieux	Vestiaire Internat	Vestiaire Internat	Vestiaire Salle de sport	Vestiaire Internat	Vestiaire : 33,6 % Internat : 28,3 %
Contexte	Fête Entraînement Seul avec l'agresseur	Compétition Entraînement En groupe	Fête, Bizutage, Compétition, Entraînement Seul avec l'agresseur	Fête Déplacement Seul avec l'agresseur	Fête : 21,2 % Entraînement : 17,7 % Seul avec l'agresseur : 31 % En groupe : 29,2 %

Lecture : 3,9 % des sportifs interrogés ont déclaré avoir subi au moins un acte de harcèlement sexuel, soit 3,4 % des garçons et 4,3 % des filles ; ils avaient en moyenne 14,5 ans au moment de faits et vivaient principalement en Internat ou en famille ; ils ont été agressés majoritairement par des sportifs du même âge ou plus âgés, dans le vestiaire ou à l'internat, lors d'une fête ou d'un entraînement, et lorsqu'ils étaient seul avec l'agresseur.

4.5. Mécanismes psychologiques liés aux violences subies

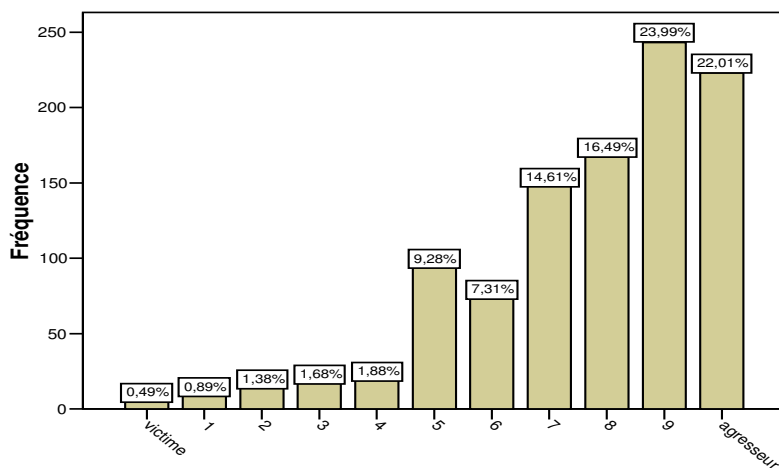
4.5.1. Attributions de responsabilité dans la survenue des violences

4.5.1.1. Attributions de responsabilité

Relative aux représentations, la première question du questionnaire visait à estimer la manière dont les sportifs, victimes ou non, répartissent les responsabilités entre l'agresseur et la victime en cas de violence, de façon générique et non spécifique. Cette question arrivait en amont de toute investigation sur les éventuelles violences sexuelles subies, afin d'éviter une quelconque interférence avec les réponses apportées au questionnaire sur des événements de vie plus personnels.

Sur une échelle visuelle marquée de 11 points, les sportifs devaient déterminer les responsabilités de chacun, 0 correspondant à une responsabilité maximale de la victime, 10 à une responsabilité maximale de l'agresseur et 5 à une responsabilité partagée entre les deux protagonistes.

Le **score moyen de responsabilité** est de **7,77** ($s = 2,08$). Le graphique suivant présente la distribution des réponses pour chaque degré de responsabilité.



Ex: si vous pensez que les deux ont la même part de

Question : A votre avis, dans les situations de violence, à qui donneriez-vous la plus grande part de responsabilité ? La victime ou l'agresseur ?

Lecture : Sur l'ensemble de la population étudiée, 0,49 % attribue une responsabilité complète à la victime.

Les réponses témoignent d'une nette responsabilisation de l'agresseur : 9,28 % des sportifs optent pour une responsabilité partagée, 6,3 % tendent à responsabiliser la victime et 84,4 % tendent à responsabiliser l'agresseur. 9,9% attribuent autant de responsabilité à l'agresseur et à la victime.

4.5.1.1.1. Selon le sexe :

Malgré des scores moyens d'attribution relativement proches entre les garçons ($m = 7,66$; $\sigma = 2,14$) et les filles ($m = 7,93$; $\sigma = 1,97$), les résultats rendent compte d'une différence significative des variances ($t(1001) = -2.06$; $p = .04$), indiquant que les filles responsabilisent davantage l'agresseur que les garçons.

4.5.1.1.2. Selon l'âge :

Le test de Bravais-Pearson rend compte d'une différence significative d'estimation de la responsabilité selon les âges des athlètes interrogés ($r(1013) = .178$; $p < .001$). La répartition en trois classes d'âges confirme cette différence ($F(2, 999) = 13.39$; $p < .001$), sans identifier le(s) groupe(s) concerné(s). La comparaison deux à deux des moyennes grâce au test de Bonferroni indique que c'est le groupe des athlètes majeurs qui se distingue des autres et responsabilise davantage l'agresseur que les plus jeunes : score moyen de 8,10 contre 7,10 chez les 11-14 ans et 7,44 chez les 15-17 ans ($p < .001$).

4.5.1.1.3. Selon l'exposition à une forme de violence sexuelle dans le sport :

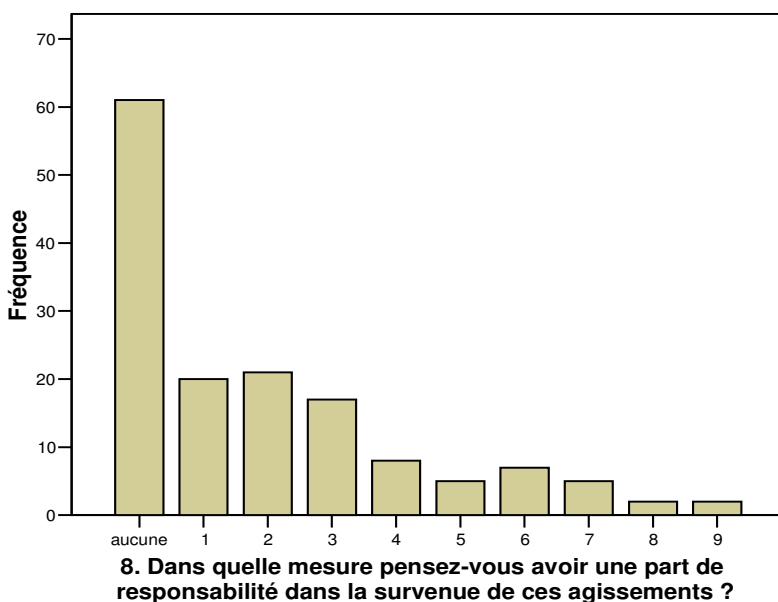
Globalement, les **victimes de violences sexuelles** tendent à être significativement ($t(1011) = 2.24$; $p = .03$) **moins enclines** que les non victimes à **responsabiliser un agresseur** (moyennes : 7,23 *versus* 7,81). Cette différence est significative ($t(1011) = 2.37$; $p = .02$) pour le **harcèlement sexuel** (moyennes : 6,63 *versus* 7,8) ; pour tous les autres types de violence (exhibitionnisme/voyeurisme, atteintes, agressions), les scores moyens d'attribution de responsabilité à l'agresseur tendent à être plus faibles chez les victimes que chez les non victimes mais les différences sont non significatives.

Les victimes d'agissements multiples responsabilisent également dans une moindre mesure l'agresseur, mais uniquement dans le cadre d'agissements sans agression (moyenne : 6,27 *versus* 7,79 ; U de Mann-Witney - $U = 4730$; $p = .013$).

4.5.1.2. Sentiment de responsabilité chez les victimes :

Sur une échelle de Likert en 11 points, les sportifs victimes devaient indiquer dans quelle mesure ils se sentaient responsables des agissements subis, 0 correspondant à une responsabilité nulle et 10 à une responsabilité maximale.

Le **score moyen de responsabilité** est de 1,9 ($\sigma = 2,28$). Le graphique suivant présente la distribution des réponses pour chaque degré de responsabilité.



Bien que tous les degrés soient quasiment représentés, à l'exclusion de la responsabilité maximale, les sportifs victimes n'estiment pas avoir joué un rôle particulier dans la survenue des événements. Plus de 40 % d'entre-eux ne s'attribuent aucune espèce de responsabilité et 80,4 % des réponses se situent sur les quatre degrés de responsabilité

les plus faibles de l'échelle. Les réponses sur les quatre degrés de responsabilité les plus forts de l'échelle, représentent néanmoins 10,9 % des victimes.

Les victimes d'agressions sexuelles ($F(2,146) = 3,56$; $p = .006$) et notamment d'agissements multiples avec agression ($F(2,146) = 3,66$; $p < .001$) se responsabilisent davantage que les non victimes : taux moyen respectifs de 2,73 et 3,09 *versus* 1,58 et 1,53 pour les athlètes n'ayant subi aucune de ces violences.

Le temps de latence entre l'exposition et la divulgation des faits n'est pas corrélé au sentiment de responsabilité personnelle. En revanche, les victimes ayant consommé de l'alcool se responsabilisent davantage que les autres (U de Mann-Whitney : $U = 734$; $p = .046$). Aucune différence n'est observée pour d'autres substances.

4.5.2. Stratégies de faire face aux violences sexuelles déclarées

4.5.2.1. Les stratégies de faire face utilisées par les victimes

Sur une échelle de Likert en 11 points, les sportifs victimes devaient indiquer dans quelle mesure cinq stratégies avaient été utilisées pour affronter les violences subies :

- **Evitement de la pensée** : essayer de penser à autre chose ;
- **Minimisation** : se dire que ce n'était pas si grave que ça ;
- **Auto-accusation** : se dire que c'était de sa faute ;
- **Recherche de soutien social** : rechercher du soutien après de son entourage ;
- **Recherche de solutions** : mettre des choses en œuvre pour résoudre le problème.

Un score de 0 indique que la stratégie n'a pas de tout été utilisée et un score de 10 qu'elle a au contraire été beaucoup utilisée.

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats obtenus.

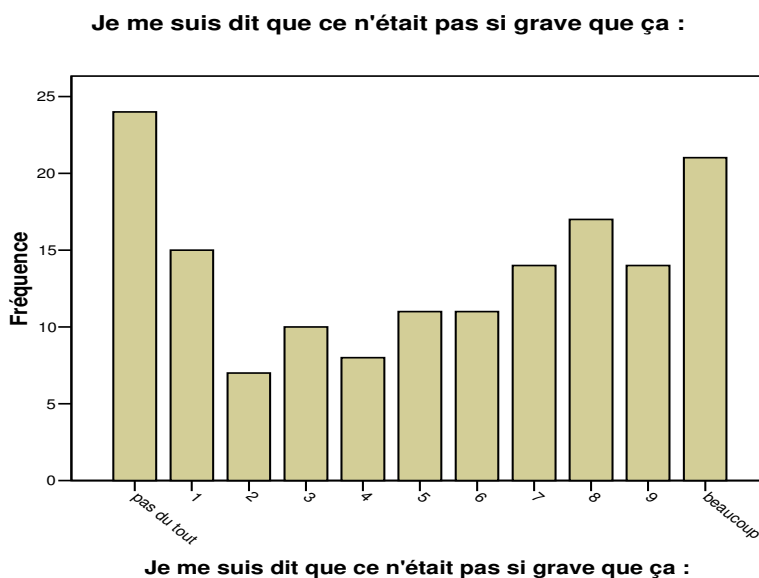
Stratégies de coping	Moyenne	Médiane	Ecart-type	Etendue
Essayer de penser à autre chose	4,64	5	3,86	0-10
Se dire que ce n'était pas si grave que ça	5,14	6	3,56	0-10
Se dire que c'était de sa faute	2,05	0	2,82	0-10
Rechercher du soutien après de son entourage	2,13	0	3,06	0-10
Mettre des choses en œuvre pour résoudre le problème	3,45	2	3,63	0-10

Question : Comment avez-vous affronté cette situation ?

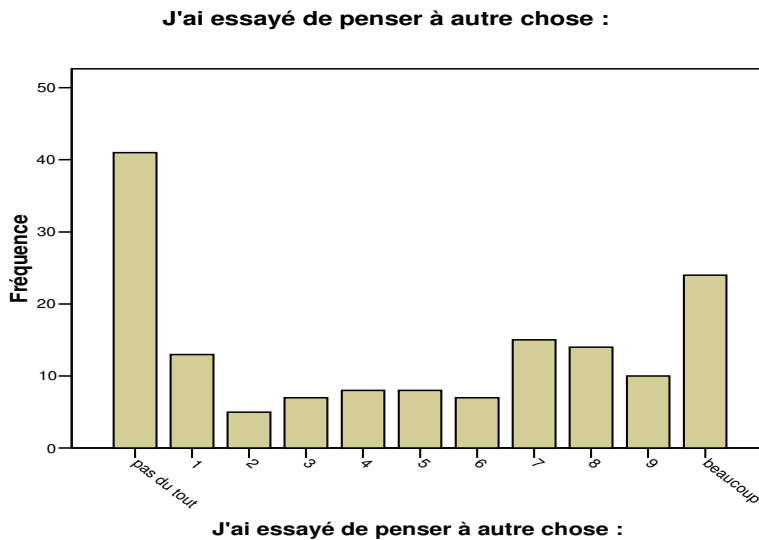
Lecture : Pour l'ensemble des victimes, le score moyen d'évitement de la pensée est de 4,64, la médiane est de 5, l'écart-type de 3,86 et l'étendue des réponses s'échelonne sur toute la longueur de l'échelle de Likert, de 0 à 10.

Les stratégies de coping les plus utilisées relèvent de stratégies centrées sur les émotions (**minimisation et évitement de la pensée**) et de stratégies centrées sur le problème (**recherche de solutions**). Les distributions des cinq stratégies de coping sont observables sur les graphiques suivants.

La **minimisation** de la gravité des actes subis est la stratégie la plus utilisée par les sportifs victimes de violences sexuelles. La distribution est étendue et relativement homogène avec une médiane à 6.



Les stratégies d'évitement de la pensée sont dans la suite logique de la minimisation. La distribution présente une légère forme en U, avec une médiane à 5.



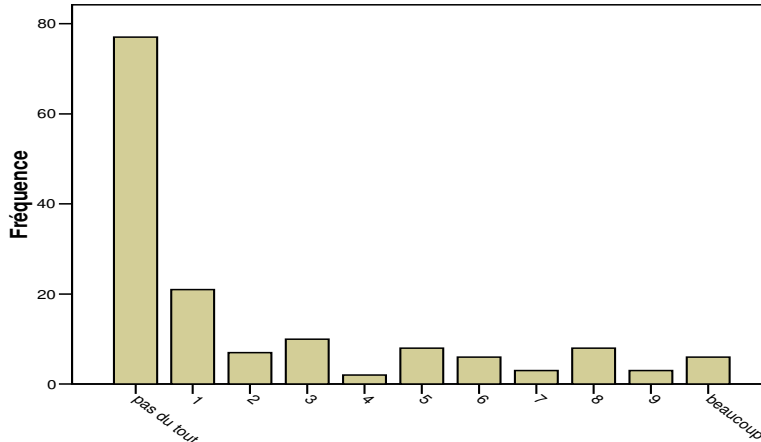
L'auto-accusation est la stratégie la moins utilisée par les sportifs victimes de violences sexuelles. La distribution est fortement déséquilibrée avec plus de la moitié des sujets (52 % - médiane = 0) qui ne se culpabilisent d'aucune manière.



Stratégie centrée sur les émotions mais également sur le problème, la **recherche de soutien social** serait faiblement utilisée par les victimes. La distribution est fortement déséquilibrée avec plus de la moitié des sujets (51 % - médiane = 0) qui n'ont pas fait

appel à autrui pour obtenir de l'aide ou un simple conseil pour mieux affronter les agissements subis.

J'ai recherché du soutien auprès de mon entourage :

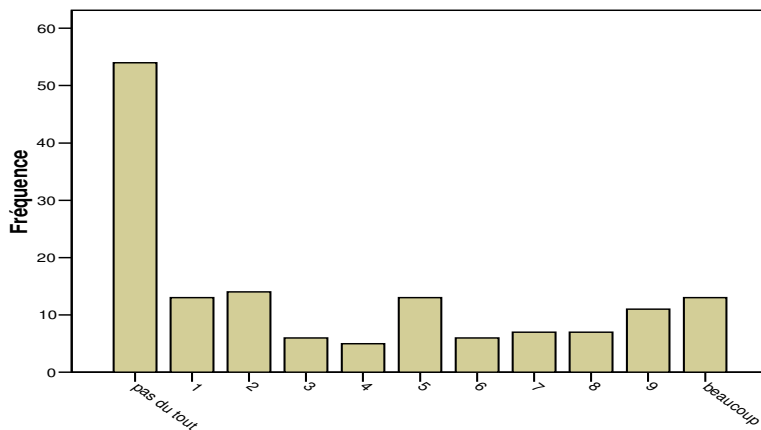


J'ai recherché du soutien auprès de mon entourage :

Les sujets qui n'ont pas de certitude sur leur exposition potentielle à une violence sexuelle (réponses "je ne sais pas" aux agissements) sont davantage impliqués dans une recherche de soutien social que les victimes elles-mêmes : scores moyens respectivement de 6,17 et 4,26 ($F(2,150) = 4.46$; $p = .013$).

Placée en troisième position des stratégies les plus utilisées, la recherche de solution reste néanmoins une ressource peu fréquente puisque 54,4 % des sportifs utilisent peu ou pas du tout ce moyen d'action (médiane = 2).

J'ai tout mis en œuvre pour résoudre le problème :



J'ai tout mis en œuvre pour résoudre le problème :

4.5.2.2. Catégories d'agissements et stratégies de coping

Chaque catégorie d'agissements est plus ou moins corrélée à certaines formes de stratégies de coping :

- L'**évitement de la pensée** se manifeste davantage chez les victimes de harcèlement sexuel que chez celles qui n'ont pas déclaré ce type d'agissements ($F(2,150) = 7,52$; $p = .035$) : score moyen de 2,88 *versus* 1,73.
- L'**auto-accusation** est plus importante chez les victimes d'atteintes ($F(2,147) = 12,38$; $p = .011$) et d'agressions sexuelles ($F(2,148) = 8,84$; $p = .014$) : taux respectifs de 2,93 et 2,95 *versus* 1,67 et 1,69 pour celles qui ont subi d'autres agissements. L'écart est encore plus important pour les victimes d'agissements multiples avec agression ($F(2,148) = 10,88$; $p = .001$) : 3,39 *versus* 1,62.
- La **recherche de solutions** est également plus importante chez les victimes d'atteintes ($F(2,146) = 1,5$; $p = .023$) et d'agissements multiples sans agression ($F(2,147) = 6,08$; $p = .030$) : taux respectifs de 4,44 et 4,85 *versus* 2,99 et 3,15 chez celles qui n'ont pas déclaré ce type d'agissements.
- La **recherche de soutien social** est en revanche moins importante chez celles qui n'ont pas déclaré ce type d'agissements ($F(2,148) = 11,7$; $p = .038$) : 1,51 *versus* 2,54.
- La minimisation ne diffère pas d'un groupe à l'autre.

4.5.2.3. Attribution de responsabilité personnelle et stratégies de coping

Seules deux stratégies de faire face centrées sur les émotions sont significativement corrélées au **sentiment de responsabilité personnelle** : l'**auto-accusation** et la **minimisation**. Plus les athlètes estiment avoir une forte responsabilité dans la survenue des événements, plus ils ont tendance à se culpabiliser ($r(145) = .279$; $p = .001$) et à minimiser la gravité des faits ($r(146) = .187$; $p = .024$).

4.5.3. Répercussions des violences sexuelles déclarées

4.5.3.1. Les répercussions décrites par les victimes

Sur une échelle de Likert en 11 points, les sportifs victimes devaient indiquer dans quelle mesure ces agissements avaient eu des répercussions négatives sur eux à différents niveaux :

- sur le **plan psychologique** : tristesse, anxiété, déprime... ;
- sur le **plan relationnel et social** : isolement, repli sur soi, irritabilité... ;
- sur le **plan scolaire** : résultats, attention, envie de bien faire... ;
- sur le **plan physique** : fatigue, troubles du sommeil et de l'appétit, maux de tête... ;
- sur le **plan sportif** : participation, performance, plaisir...
- d'un **point de vue général**.

Un score de 0 correspond à une absence de répercussions négatives tandis qu'un score de 10 rend compte d'importants retentissements.

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats obtenus. Tous s'inscrivent dans une même fourchette basse de répercussions négatives.

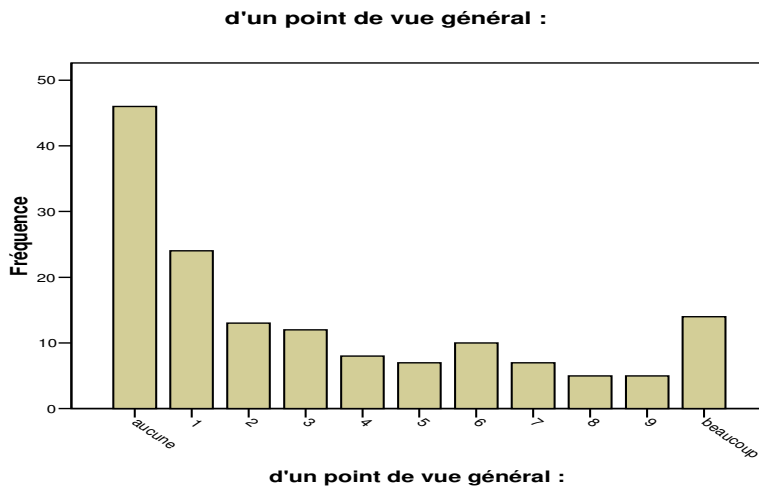
Répercussions négatives	Moyenne	Médiane	Ecart-type	Etendue
Sur le plan psychologique	3,1	1	3,59	0-10
Sur le plan relationnel et social	2,78	1	3,32	0-10
Sur le plan scolaire	2,06	0	3,03	0-10
Sur le plan physique	2,18	0	3,11	0-10
Sur le plan sportif	2,17	0	3,06	0-10
Sur le plan général	3,23	2	3,14	0-10

Question : Pouvez-vous décrire l'intensité des conséquences négatives que ces agissements ont pu avoir sur votre vie ?

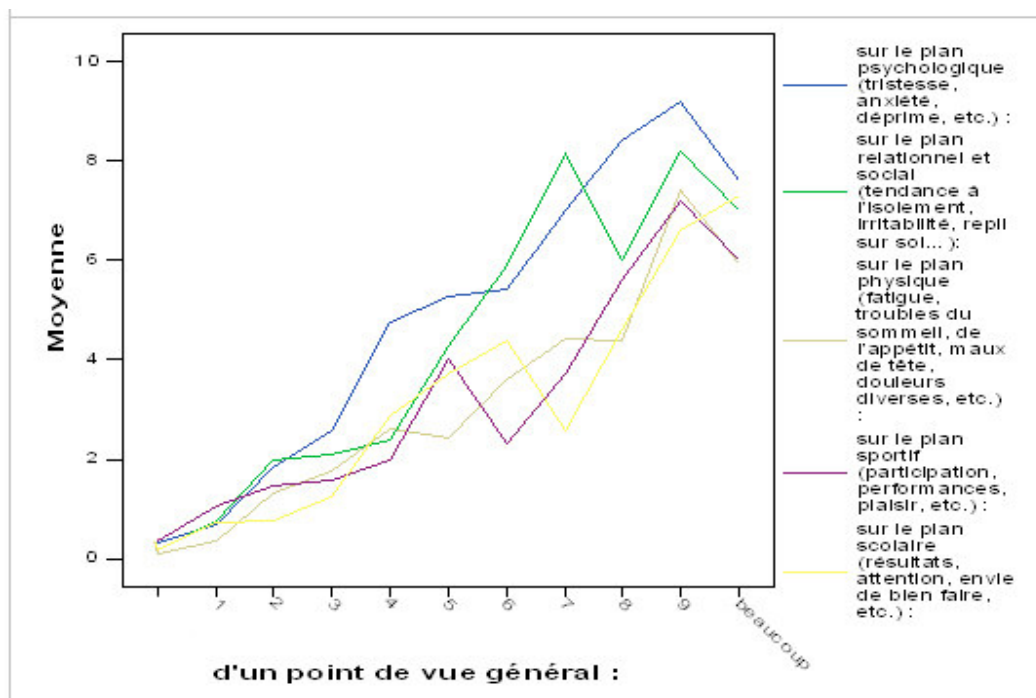
Lecture : Pour l'ensemble des victimes, le score moyen de répercussions psychologiques est de 3,1, la médiane est de 1, l'écart-type de 3,59 et l'étendue des réponses s'échelonne sur toute la longueur de l'échelle de Likert : de 0 à 10.

L'évaluation de l'intensité des conséquences négatives que ces agissements ont pu avoir rend compte d'un **score moyen de répercussions générales égal à 3,23** ($s = 3,14$). Plus de la moitié des victimes (55 %) situent l'impact de ces agissements sur les trois degrés

les plus bas de l'échelle. Pour autant, la distribution des répercussions générales s'étend sur l'ensemble de l'échelle, avec 9,3 % des victimes qui témoignent de répercussions maximales sur leur vie.



L'évaluation de l'intensité des conséquences négatives que ces agissements ont pu avoir rend compte d'un **score moyen de répercussions psychologiques de 3,1** ($s = 3,59$), d'un **score moyen de répercussions sociales de 2,78** ($s = 3,32$), d'un **score moyen de répercussions scolaires de 2,17** ($s = 3,06$), d'un **score moyen de répercussions sportives de 2,18** ($s = 3,11$), et d'un **score moyen de répercussions physiques de 2,06** ($s = 3,03$). Les 5 sous-échelles d'évaluations évoluent en synergie avec l'échelle globale des répercussions négatives.



L'analyse des corrélations entre les six échelles, soit l'échelle générale des répercussions et les sous-échelles, indique qu'elles sont toutes corrélées entre elles significativement (corrélations variant entre $r(148) = .723$ à $r(150) = .831$; $p < .001$). Plus les répercussions sont importantes dans une sphère donnée, plus elles sont conjointement importantes dans l'ensemble des autres sphères.

4.5.3.2. Catégories d'agissements et répercussions

Chaque catégorie d'agissements est plus ou moins corrélée à certaines formes de répercussions négatives.

- Les **répercussions psychologiques** sont plus importantes ($F(2,151) = 0,25$; $p = .01$) chez les victimes d'agressions sexuelles : taux moyen de 4,31 *versus* 2,64 chez les victimes n'ayant pas subi d'agression. Il en est de même pour les victimes d'agissements multiples comprenant une agression ($F(2,151) = 1,95$; $p = .008$) : taux de 4,47 *versus* 2,68 pour les victimes n'ayant pas subis d'agissements répétés avec agression. En revanche, l'impact est moindre ($F(2,151) = 11,25$; $p = .04$) sur les victimes d'agissements multiples sans agression : 1,81 *versus* 3,37.
- Des **répercussions sociales** plus ou moins importantes ne sont corrélées à aucune catégorie d'agissements spécifique.
- Les **répercussions physiques** sont plus importantes ($F(2, 150) = 7,52$; $p = .035$) chez les victimes de harcèlement : taux moyen de 2,88 *versus* 1,73 pour les athlètes victimes n'ayant pas subi de harcèlement.
- Aucune forme d'agissement n'est en revanche corrélée à des **répercussions sportives** plus ou moins importantes.
- Des **répercussions scolaires** plus marquées sont enregistrées chez les victimes d'atteintes sexuelles (taux de 2,98 *vs* 1,82 ; $F(2, 150) = 7,45$; $p = .029$), d'agressions sexuelles (3,29 *vs* 1,75 ; $F(2, 151) = 6,73$; $p = .005$) et d'agissements multiples avec agression (3,61 *vs* 1,73 ; $F(2, 151) = 7,04$; $p = .001$) que chez les autres victimes.
- Sur le **plan général**, les répercussions sont plus importantes chez les victimes

d'atteintes ($F(2, 148) = 0,67$; $p = .041$) et d'agressions sexuelles ($F(2, 149) = 0,25$; $p = .016$) : taux moyens respectifs de 4,11 et 4,32 *versus* 2,87 et 2,82 pour les victimes n'ayant pas subi ces formes de violences. Les athlètes ayant subi des agissements multiples avec agression présentent un score moyen de répercussions générales plus élevé que les autres victimes ($F(2, 149) = 0,73$; $p = .002$) : 4,79 *versus* 2,77. Les victimes d'agissements multiples sans agression présentent en revanche un taux plus faible ($F(2, 150) = 7,25$; $p = .023$) : 1,85 *versus* 3,51 pour les autres victimes.

4.5.3.3. Ages et répercussions

L'âge des sportifs au moment de l'étude n'a semble-il pas d'influence sur l'intensité des répercussions négatives perçues, qu'elles soient psychologiques, sociales, physiques, sportives, scolaires ou générales. Aucune corrélation n'est significative. Le même résultat est observé en répartissant les sujets en trois classes d'âges : 11-14 ans, 15-17 ans et 18 ans et plus.

4.5.3.4. Nombre d'heures de pratique sportive et répercussions

Plus le nombre d'heures de pratique sportive hebdomadaire est élevée, plus les répercussions sur le plan physique (fatigue, troubles du sommeil et de l'appétit, maux de tête...) des violences subies sont importantes ($r(144) = .171$; $p = .041$).

4.5.3.5. Stratégies de coping et répercussions

Stratégies de coping et répercussions négatives sont **fortement corrélées positivement entre elles**. Si la stratégie de minimisation ("Je me suis dit que ce n'était pas si grave") n'est corrélée à aucune forme de répercussions, toutes les autres stratégies de coping sont corrélées à au moins quatre des cinq formes de répercussions secondaires étudiées.

L'évitement de la pensée (corrélations variant entre $r(151) = .346$ et $r(148) = .555$; $p <$

.001) et l'**auto-accusation** (corrélations variant entre $r(149) = .383$ et $r(146) = .557$; $p < .001$) sont corrélés positivement à toutes les formes de répercussions, qu'elles soient psychologiques, sociales, physiques, sportives ou scolaires : un niveau élevé de répercussions négatives est associé à une plus forte culpabilité des victimes qui tentent de se distraire en pensant à autre chose. Hormis sur le plan physique, la **recherche de soutien social** est corrélée à toutes les autres répercussions négatives (corrélations variant entre $r(151) = .194$; $p = .017$ à $r(151) = .274$; $p < .001$) : un niveau élevé de répercussions psychologiques, sociales, sportives et scolaires est associé à une plus grande recherche de soutien auprès de l'entourage. Les stratégies de **résolution de problème** sont corrélées à toutes les répercussions négatives sauf celles liées à l'activité sportive (corrélations variant entre $r(148) = .193$; $p = .019$ à $r(148) = .262$; $p < .001$) : les actions concrètes visant à résoudre le problème sont d'autant plus importantes que les répercussions psychologiques, sociales, physiques et scolaires sont fortes.

4.6. La divulgation des violences subies

Les dernières questions informations recueillies avec le questionnaire renvoyaient à la révélation des violences subies, ainsi que sur ses modalités et conséquences.

4.6.1. Proportion de sportifs ayant déjà divulgué les agissements subis :

Avant de répondre à la présente étude, **76,4 %** ($n = 107$) des victimes avaient **déjà évoqué cet épisode de leur vie avec une ou plusieurs personnes de leur entourage**. Ne considérant que les disciplines sportives intégrant un minimum de 30 sujets, tous les sportifs ne réagissent pas de la même façon ($X^2(10) = 24,58$; $p = .006$) : la divulgation est sur-représentée chez les rugbymen, tandis qu'elle est sous-représentées chez les footballeurs, les nageurs et les skieurs.

Quels que soient les agissements subis, la divulgation des faits s'exprime dans les mêmes proportions chez les victimes de harcèlement, d'exhibitionnisme/voyeurisme, d'atteinte ou d'agressions sexuelles, et ce, qu'il s'agisse d'agissements uniques ou multiples.

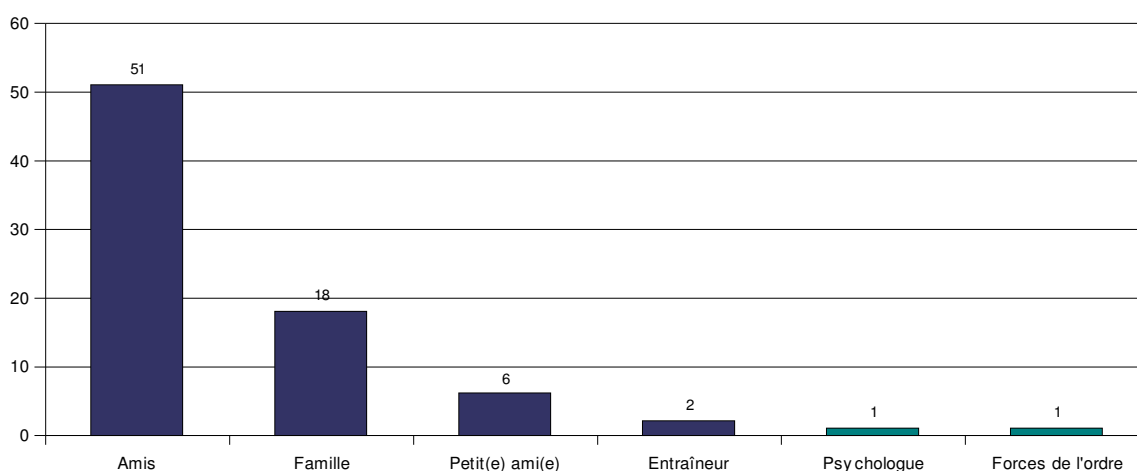
4.6.2. Les interlocuteurs sollicités :

Les personnes préférentiellement choisies pour aborder le sujet sont les **amis** pour **61,4 %** d'entre eux ($X^2(6) = 133.6$; $p < .001$). Loin derrière, viennent la famille (12,9 %) et le(la) petit(e) ami(e) (8,6 %)*. Ils ne sont que 11,4 % à en avoir parlé à leurs amis et à leur famille. Seuls 2,9 % des sportifs se sont confiés à leur entraîneur.

* Ces résultats sont contradictoires avec ceux recueillis dans le cadre des stratégies de faire face mise en œuvre pour affronter la situation, particulièrement la recherche de soutien social puisque 64,9 % des victimes indiquaient au contraire ne pas avoir “recherché de soutien auprès de leur entourage”. Ce décalage peut s'expliquer par un manque de clarté dans la formulation de certains items. Nous reviendrons sur ce point dans la discussion des résultats.

Ils sont par ailleurs **5 %** à déclarer avoir **porté plainte** ; ce qui laisse supposer que les forces de l'ordre seraient légèrement plus sollicitées qu'il n'y paraît puisque seulement 1,4 % déclarent leur en avoir parlé.

Pour les 70 athlètes l'ayant précisé, le diagramme ci-dessous renseigne sur les interlocuteurs choisis pour aborder la question.



Question : En aviez-vous déjà parlé à quelqu'un avant de répondre à cette étude ? Si oui, à qui ?

Lecture : Parmi les victimes, 51 ont parlé de ce qu'elles avaient subi à un ou plusieurs amis.

4.6.3. Délai de divulgation :

Le temps de latence entre l'événement et la révélation est bref : **50 % des victimes en ont parlé tout de suite**, 34,8 % entre vingt-quatre heures et quelques semaines, et 10,6 % au bout d'un mois et plus ($\chi^2(3) = 35.58$; $p < .001$).

4.6.4. Réaction de l'interlocuteur choisi :

Ils ne sont que **65,3 %** à estimer **avoir été crus**, 17,3 % à estimer ne pas l'avoir été et 17,3 % doutent de la crédibilité attribuée à leurs propos et ne savent pas si leur interlocuteur les a ou non cru. Le taux de croyance en cette parole par le ou les interlocuteur(s) choisi(s) ne diffère pas significativement d'un groupe à l'autre de

confident(s).

La catégorie d'agissements n'est pas corrélée à une croyance plus ou moins importante en la parole de la victime.

S'il n'existe pas de différence significative dans le choix de divulguer ou non les faits subis entre les 11 formes d'agissements étudiés, le fait d'avoir été cru n'est pas toujours identique d'un agissement à l'autre :

Dans le cas d'agissements répétés de type 1 (*propos humiliants à caractère sexuel*), les résultats rendent compte d'une sous-représentation des victimes qui ont été crues et une surreprésentation de celles qui ne savent pas si elles ont été crues ($X^2(6) = 19.01$; $p = .004$).

Dans le cas d'agissements uniques de type 7 (*subir les baisers, les caresses ou les attouchements de quelqu'un*), les résultats rendent compte d'une sous-représentation des victimes qui ont été crues et une sur-représentation de celles qui ne savent pas si elles ont été crues ou non ($X^2(6) = 16.18$; $p = .013$).

Dans le cas d'agissements de type 8 (*devoir toucher, caresser ou embrasser quelqu'un*) uniques ou répétés, les résultats rendent compte d'une sous-représentation des victimes qui ont été crues et une surreprésentation de celles qui ne savent pas si elles ont été crues ($X^2(6) = 16.04$; $p = .014$).

Dans le cas des agissements de type 10 (*viol des parties sexuelles*), les résultats rendent compte d'une surreprésentation des victimes pensant avoir été crues lorsqu'elles ont subies des agissements multiples et des victimes qui ne sont pas sûres d'avoir été crues lorsqu'elles ont subi un agissement unique ($X^2(6) = 13.03$; $p = .043$).

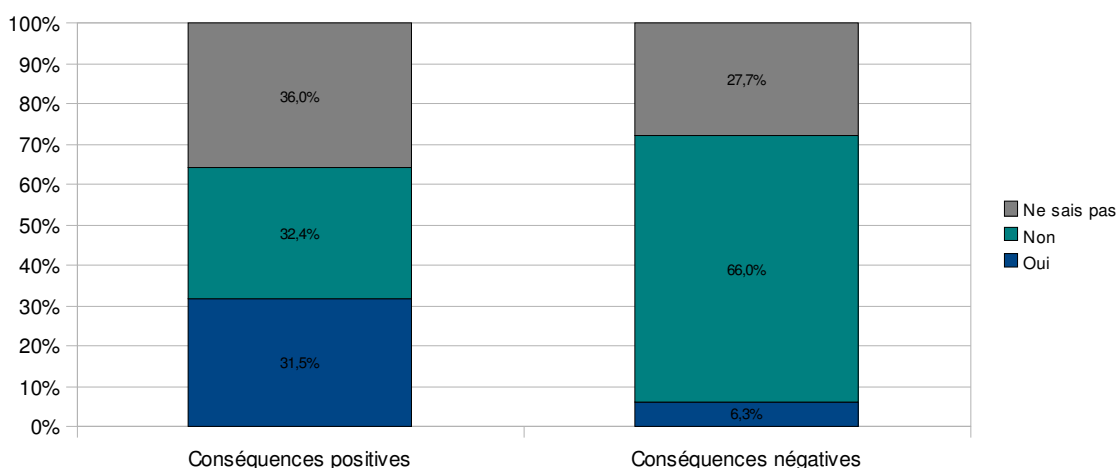
4.6.5. Conséquences de la divulgation

Ces révélations jouent un rôle non négligeable puisqu'elles ont eu des **conséquences positives pour 31,5 %** des victimes et des **conséquences négatives pour seulement 6,3 %** d'entre eux. S'ils sont 66,1 % à estimer qu'aucune conséquence négative n'a découlé de leur propos ($X^2(2) = 61.73$; $p < .001$), ils sont également 68,4 % à considérer qu'il n'en

est par ailleurs rien sorti de particulièrement positif pour eux.

Le diagramme ci-dessous synthétise ces résultats.

Questions : En parler a t-il eu des conséquences positives pour vous ? Oui / Non. En parler a t-il eu des conséquences

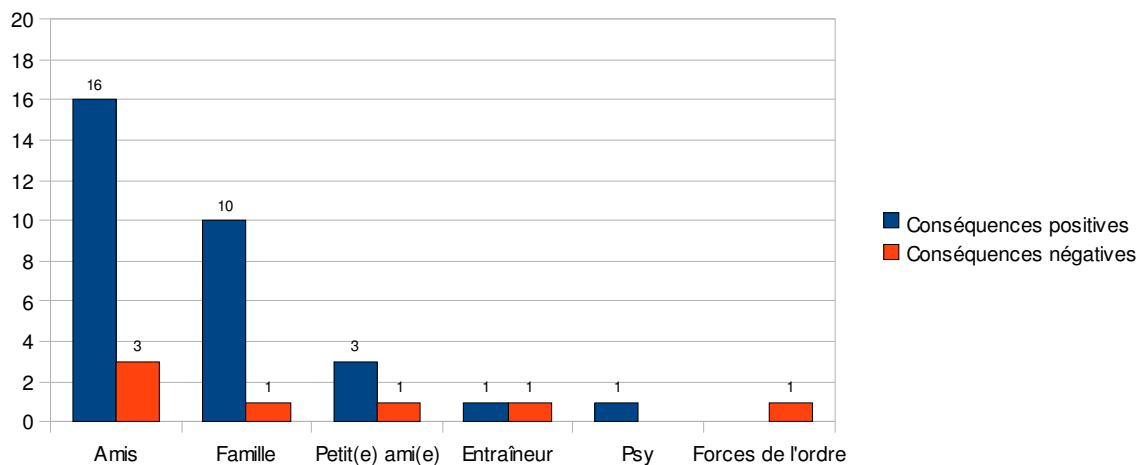


négatives pour vous ? Oui / Non.

Lecture : Parmi les victimes, 36 % ne savent pas si en parler a eu des conséquences positives pour elles. 31,5 % déclarent des conséquences positives et 32,4 % une absence de conséquences positives.

Le graphique ci-dessous rend compte du nombre de victimes ayant été confrontées à des conséquences positives et négatives à la suite de la divulgation des faits, en fonction de l'identité des confidentes.

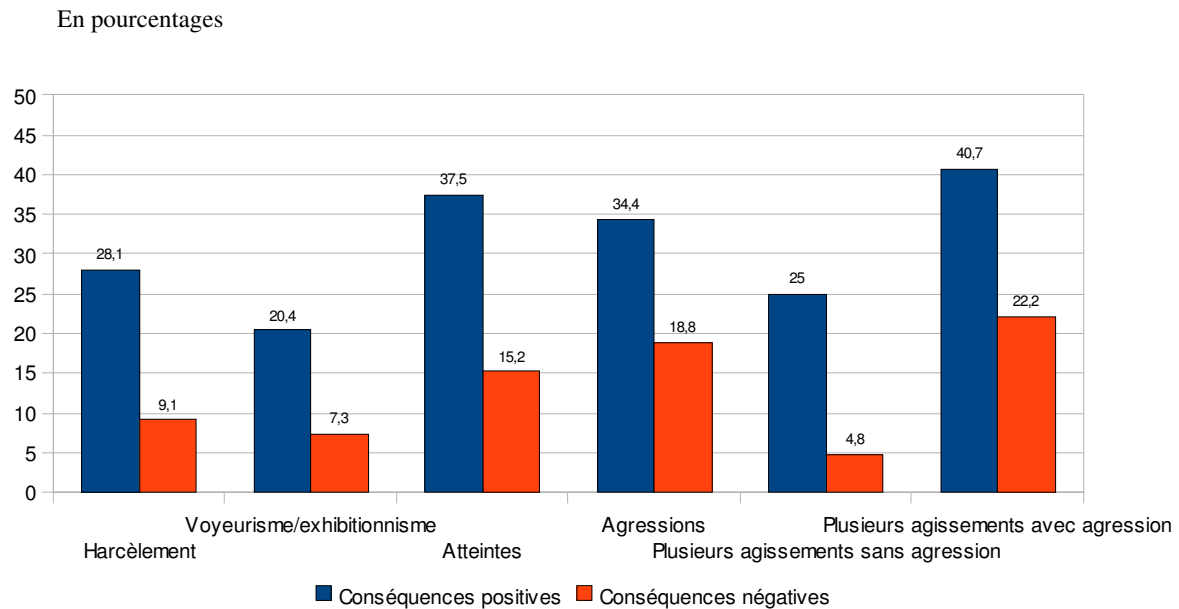
Nombre de sujets



Lecture : Parmi les victimes qui se sont confiées à des amis, 16 déclarent des conséquences positives et 3 des conséquences négatives.

Qu'elles que soient les conséquences, positives ou négatives de la divulgation, il n'y a pas de différence significative entre les groupes.

Le graphique ci-dessous rend compte du pourcentage de victimes ayant été confrontées à des conséquences positives et négatives à la suite de la divulgation des faits, en fonction du type d'agissements subis.



Lecture : Parmi les victimes de harcèlement qui se sont confiées à une personne de leur entourage, 28,1 % déclarent des conséquences positives et 9,1 % des conséquences négatives.

S'observe en revanche dans les déclarations une sous-représentation des conséquences positives de la divulgation chez les victimes d'exhibitionnisme/voyeurisme ($X^2(2) = 7.6$; $p = .022$). Parallèlement, les conséquences négatives sont surreprésentées chez les victimes d'atteintes ($X^2(2) = 6.31$; $p = .043$), d'agressions ($X^2(2) = 11.97$; $p = .003$) et d'agissements multiples comprenant une agression ($X^2(2) = 15.65$; $p = .001$).

4.6.6. Ages, ancienneté des agissements et divulgation

Quel que soit le groupe d'âges des sujets au moment de l'étude, les conditions et les conséquences d'une éventuelle divulgation des faits ne diffèrent pas d'un groupe à l'autre. On n'observe aucune différence significative sur le fait d'en avoir parlé ou non avant l'étude, sur le choix de l'interlocuteur, sur le temps de latence de cette parole, sur ses conséquences positives ou négatives ou encore sur l'existence ou non d'un dépôt de plainte.

Lorsque l'on considère le degré d'ancienneté des agissements subis (âge au moment de l'étude - âge au moment des faits) on ne trouve pas davantage de significativité sur ces variables, hormis sur le fait d'avoir été ou non cru par son interlocuteur.

Aussi, les victimes ayant subi des agissements récents sont davantage crues que celles ayant subi des agissements plus anciens (U de Mann Whitney : $u = 272$; $p = .04$).

4.6.7. Responsabilité personnelle, coping et divulgation

Se confier ou non à un tiers n'est pas lié au sentiment de responsabilité personnelle à l'égard des événements subis : respectivement, scores moyens de responsabilité de 1,93 et 1,88.

Les stratégies d'adaptation sont les mêmes entre les sujets qui choisissent de parler et ceux qui font le choix de taire les violences subies, à l'unique exception de la recherche de soutien social. Ceux qui parlent se disent également dans une plus grande recherche d'appui auprès de leur entourage que leurs camarades : score moyen de 2,37 *versus* 1,09 ($t(139) = 2.69$; $p = .009$ - U de Mann-Whitney : $U = 1383.5$; $p = .036$).

Si le temps écoulé entre les violences subies et leur divulgation n'est pas corrélé avec le sentiment de responsabilité personnelle, il l'est en revanche avec la stratégie de coping d'auto-accusation ($X^2(3) = 9.565$; $p = .023$) : ceux qui se culpabilisent le plus mettent plus de temps à révéler les faits subis.

Le recours à deux stratégies de coping varie selon le fait de porter plainte ou non : la **recherche de soutien social** (U de Mann-Whitney : $U = 173.5$; $p = .003$) et l'**auto-accusation** (U de Mann-Whitney : $U = 200.5$; $p = .007$) sont plus fréquemment utilisées chez les sportifs ayant déposé plainte. En revanche, le taux de responsabilité personnelle n'est pas différente entre les victimes qui portent plainte et celles qui s'en abstiennent.

4.6.8. Répercussions et divulgation

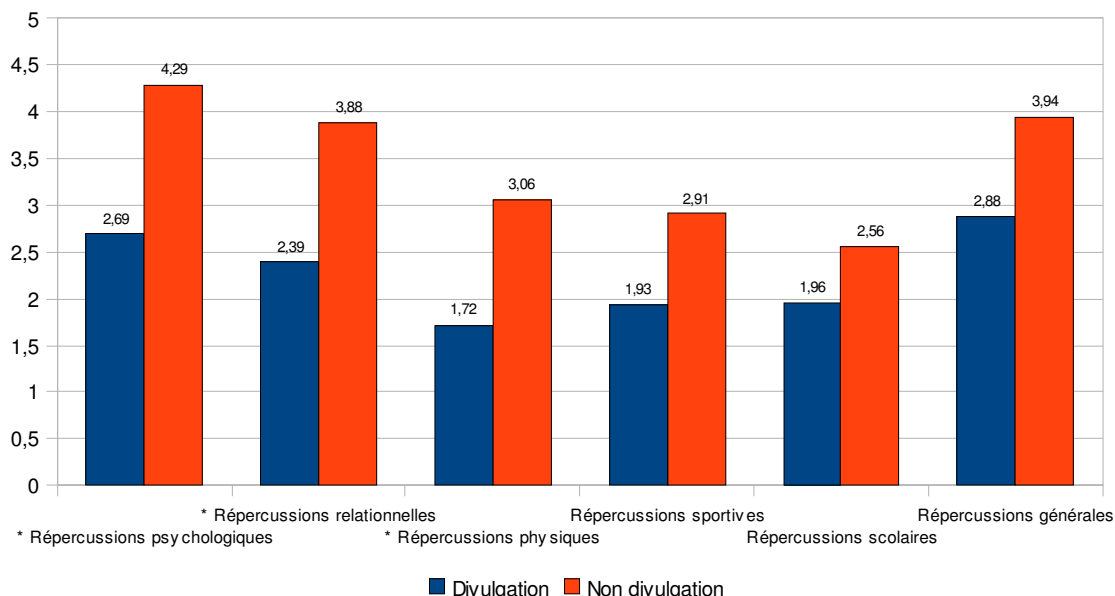
Les **répercussions négatives** ne sont pas les mêmes selon que les sportifs se sont ou non confiés à quelqu'un de leur entourage concernant les agissements subis. Aussi, les **répercussions psychologiques, sociales et physiques** sont moins importantes chez les sportifs ayant divulgué les faits :

- I. score moyen de 2,69 *versus* 4,29 sur l'échelle des troubles psychologiques ($t(141) = -2.13$; $p = .038$ - U de Mann-Whitney : $U = 1456$; $p = .049$).
- II. score moyen de 2,39 *versus* 3,88 sur l'échelle des troubles relationnels ($t(141) = -2.06$; $p = .045$ - U de Mann-Whitney : $U = 1410$; $p = .03$).
- III. score moyen de 1,72 *versus* 3,06 sur l'échelle des troubles physiques ($t(140) = -2.02$; $p = .049$ - U de Mann-Whitney : $U = 1306.5$; $p = .01$).

Le graphique ci-dessous présente les **scores moyens aux différents types de répercussions négatives**, selon que les victimes ont ou non parlé à une tierce personne des agissements subis (les astérisques signalent les dimensions pour lesquelles une différence significative est observée).

Dans tous les cas, la non-divulgation est associée à des répercussions négatives plus importantes.

Scores moyens



Lecture : Le score moyen de répercussions psychologiques (plus le score est élevé plus les répercussions sont importantes) est de 2,69 pour les victimes qui se sont confiées et de 4,29 chez les victimes qui n'en ont jamais parlé.

Le temps de latence entre les violences subies et la divulgation des faits est associé à certains types de répercussions et stratégies de coping centrées sur les émotions. Aussi, **ceux qui tardent à parler** et attendent au moins un mois pour révéler les faits présentent **davantage de troubles psychologiques** ($X^2(3) = 9.595$; $p = .022$) et **scolaires** ($X^2(3) = 9.533$; $p = .023$) que ceux qui parlent tout de suite. On n'observe en revanche aucune différence significative sur les plans relationnel, physique et sportif.

Selon les répercussions perçues, les interlocuteurs ne sont pas les mêmes. D'un point de vue général, les **amis** sont plus souvent des **interlocuteurs privilégiés lorsque les difficultés ressenties sont moindres** ($X^2(6) = 12.68$; $p = .048$). Au contraire, plus les troubles augmentent plus ils multiplient les interlocuteurs et se tournent vers leur petit(e) ami(e), leurs proches, leur entraîneur. Aussi, les victimes déclarent moins de troubles psychologiques lorsque les confidentiels choisis sont des amis et davantage de troubles lorsqu'ils choisissent de parler à leur petit(e) ami(e), à leur famille ou à leur entraîneur ($X^2(6) = 17.374$; $p = .008$). Il en est de même pour les difficultés d'ordre

relationnel, petit(e) ami(e), famille et l'entraîneur étant davantage sollicités en cas de répercussions importantes ($X^2(6) = 13.8$; $p = .032$). Sur le plan scolaire, le recours à l'entraîneur, à la famille et enfin au (à la) petit(e) ami(e) ($X^2(6) = 17.026$; $p = .009$) augmente avec les difficultés éprouvées.

4.6.9. Dépôt de plainte

Sur **158 athlètes victimes de violence**, 107 ont évoqué les faits subis avec une ou plusieurs personnes de leur entourage et **7 ont porté plainte**. Il s'agit de trois garçons et quatre filles âgées d'au moins quinze ans au moment de l'étude ; deux étant majeurs. Six sur sept pratiquent un sport individuel, avec un nombre d'heures de pratique variant entre 13 et 33 heures par semaine ($m = 18,1$ heures ; $s = 6,9$).

Ils sont 3 à avoir subi du harcèlement et/ou des atteintes et 4 à avoir subi des actes de voyeurisme/exhibitionnisme et/ou des agressions. A eux sept, ils ont été confrontés à l'ensemble des agissements présentés dans l'étude, les deux plus fréquents étant l'item 4 (*Quelqu'un qui exhibe sa nudité, qui se caresse ou se masturbe devant vous*) et l'item 8 (*Devoir toucher, caresser ou embrasser quelqu'un contre votre gré*). Quatre d'entre eux ont été exposés à des agissements multiples, comprenant à chaque fois au moins une agression sexuelle.

Les faits se sont produits alors qu'ils avaient entre 6 et 17 ans ($m = 12,8$ ans ; $s = 3,9$) et vivaient pour six d'entre eux en famille. Les faits remontent en moyenne à 3,8 ans ($s = 2,8$). Outre les forces de l'ordre, qu'un seul des sept athlètes évoque, deux ont parlé des faits subis à leur famille et un seul à un ami. Trois évoquent des conséquences positives et deux des conséquences négatives à la divulgation.

Enfin, il est possible de constater chez les quelques victimes ayant déposé une plainte que cette déposition est associée à un niveau élevé de répercussions négatives, tant d'un point de vue général que sur les plans psychologique, social et scolaire.

5. Analyse & discussion

5.1. *Préalable méthodologique*

En préalable indispensable à la discussion des résultats obtenus, il convient de rappeler la spécificité du contenu de l'étude : contrairement à la majorité des enquêtes nationales de santé visant à réaliser un état des lieux sur un phénomène précis, la présente étude s'est centrée sur des faits, les violences sexuelles, qui ne sont pas mesurables ou repérables sur la base de critères objectifs et précis.

Dans ce domaine, le seul critère objectif existant s'avère être le nombre de cas explicitement déclarés. Or, un tel critère est inutilisable car soumis à un aléatoire lié à la spécificité psychopathologique du psycho-traumatisme: la difficulté de divulgation. Cette difficulté est expliquée par plusieurs facteurs qui sont détaillés par ailleurs.

La première étape de cette étude se devait donc d'être un travail de réflexion sur la définition de critères visant à estimer l'ampleur des agissements étudiés.

Sur la base des travaux et surtout des préconisations ayant fait suite à l'étude réalisée par Jolly & Décamps (2006) auprès d'étudiants STAPS, la méthode de passation de questionnaires a été retenue.

Cette méthode soulève la question de la validité des données qu'elle permet de recueillir, et donc de la fiabilité des résultats. Par ailleurs, les méthodes d'estimation de validité étaient ici impossibles à mettre en place puisque nécessitant le recours à un autre critère de mesure, si possible objectif.

Il convient donc de considérer les résultats obtenus comme correspondant à l'estimation la plus proche possible de la réalité du phénomène étudié et ce malgré les biais pouvant survenir lors du recueil de données.

Parmi les distorsions qu'il est possible d'identifier comme susceptibles de venir biaiser les résultats figurent tout d'abord les défenses des répondants au questionnaire.

En effet, il est possible de convenir que certains individus victimes de violences et ayant donc normalement dû répondre « oui » à certains items aient pu répondre « non » ou « je ne sais pas ». Le fait qu'une victime réponde par la négative peut s'expliquer par

les réticences ou craintes associées au fait de divulguer des faits qui n'ont peut-être jamais été divulgués jusqu'à présent, mais peut également s'expliquer par l'aménagement défensif consécutif au traumatisme généré par les violences subies, aménagement empêchant alors la remémoration précise des faits subis.

La proportion de ces victimes « ne se déclarant pas comme telles » n'est pas véritablement estimable, mais l'utilisation de la modalité de réponse « je ne sais pas » a ici pour fonction de limiter l'impact de ce biais.

Les réponses « je ne sais pas » peuvent aussi correspondre chez certains sportifs (comme les plus jeunes par exemple) à une difficulté de compréhension des actes décrits, d'autant plus que cette compréhension est liée au déplacement des normes généré par la culture sportive. Ce point sera également détaillé ultérieurement.

Les conditions de passation, et ce malgré les précautions prises pour garantir l'anonymat des répondants, peuvent également avoir été à l'origine de distorsions faisant préférer la réponse négative à certaines victimes.

Enfin, il est possible d'envisager que certains répondants aient, pour des raisons difficilement identifiables qui leur sont propres, coché « oui » à certains items sans pour autant avoir jamais été confronté à la moindre forme de violence. Encore une fois, la proportion de ce type d'individus ne peut être estimée.

Il est cependant possible de constater que, malgré les nombreux biais susceptibles d'intervenir lors de la passation du questionnaire, leurs conséquences peuvent pour certains cas amener à surestimer le nombre de victimes, et dans d'autres à revoir au contraire la proportion victimes à la baisse.

Les effets respectifs de ces différentes distorsions ayant donc globalement tendance à s'annuler, les données recueillies peuvent donc être considérées comme une estimation fiable du phénomène étudié.

5.2. Prévalence des violences sexuelles dans le sport

Taux d'exposition global des sportifs : 11,2%

Taux d'exposition selon le sexe : Sportifs : 10%

Sportives : 13%

Prévalence des différentes formes de violence :

Agressions sexuelles : 3,6 %

Atteintes sexuelles : 4 %

Harcèlements sexuels : 3,8 %

Exhibitionnisme/Voyeurisme : 6,4 %

Le taux d'exposition général des athlètes aux violences sexuelles en milieu sportif est de 11,2 %. Les deux sexes ne sont pas exposés de façon égale à ces violences : 10 % des garçons sont touchés, contre 13 % des filles.

Considérant les diverses catégories d'agissements, les taux d'exposition pour chacune d'elles sont les suivants (de la plus fréquente à la moins fréquente):

9. Exhibitionnisme/Voyeurisme : 6,4 %
10. Atteintes sexuelles : 4 %
11. Harcèlements sexuels : 3,8 %
12. Agressions sexuelles : 3,6 %

Ces premiers résultats sont supérieurs à ceux déjà observés en France. L'étude princeps menée sur une population d'étudiants STAPS (Jolly & Decamps, 2006) révélait ainsi un

taux d'exposition de 8 % : 4 % pour les garçons et 10 % pour les filles. Bien que non ciblée sur des violences spécifiquement vécues en milieu sportif, l'étude de l'INSERM témoignait de taux d'exposition de sportifs encore inférieurs : 3 % pour les garçons et 7 % pour les filles (Choquet & al., 2001).

Les taux d'exposition sont en revanche nettement inférieurs à ceux recueillis dans d'autres pays. Il convient de souligner que ces autres résultats ont été recueillis dans le cadre d'études dont la méthodologie ne rend pas la comparaison très pertinente, compte tenu du caractère variable des agissements et situations répertoriés dans chacune d'elles. C'est afin de pallier les inconvénients de cette variabilité que la terminologie sur les violences sexuelles dans le sport (Afflelou & al, 2007) a été proposée dans le cadre des groupes de travail mis en place par la Direction des Sports.

A titre indicatif, le tableau ci-dessous récapitule les principaux résultats de plusieurs études internationales. Ces résultats ne sont pas tous comparables étant donné la diversité des méthodes utilisées dans ces études et leurs objectifs, mais ils renseignent néanmoins sur la nature des agissements ayant déjà pu faire l'objet d'investigations et parfois ensuite de préconisations de terrain.

Enquête MSJS 2009	France : Jolly & Décamps, 2006 (étudiants STAPS)	Danemark : Toftegaard, 2001	Canada : Kirby & Greaves, 199)	USA : Volkwein & al, 1997 (spotives victimes d'entraîneurs)	Turquie : Gündüz & al, 2007 (sportives)
Agissements : Harcèlements sexuels					
Propos humiliant 3,5 %		Blague sexiste 62,9 % Remarque sur le sexe opposé 48,2 % Fixer poitrine et fesses 13,6 % Invitation à sortir 10,7 % Avances avec menaces 2,1 %	Humiliation 40,2 % Commentaire suggestif 28,2 % Etre suivi 6,4 % Appel tél. obscène 4,1 % Avance sexuelle 19,2 %	Remarque et blague sexiste 18,7 % Regarder poitrine Embrasser bouche Chantage 1,9 % Invitation dîner Petit nom 20,2 % Invitation déjeuner Question indiscreète 26,4 %	Plaisanterie, question, déclaration 25,3 % Invitation 26,4 % Invitation à sortir 24,2 % Courrier ou coup de fil 20,8 %
Privilège contre faveur sexuelle 0,6 %	Invitation ou proposition 0,9 % Chantage 0 %				
Agissements : Exhibitionnisme/voyeurisme					
Exhibitionnisme 5,4% Voyeurisme 2,4%	Exhibitionnisme 1,7%				Exhibitionnisme 1,7%
Agissements : Atteintes sexuelles					
Repousser progressivement les barrières 3,2% Atteignement en situation de faiblesse 1,9%	Repousser progressivement les barrières 4,3%				
Agissements : Agressions sexuelles					
Subir baisers, caresses... 2%	Subir baisers, caresses... 1,7%	Etre embrassé sur la bouche 3,6%	Atteignement 13,9%		Atteignement léger 11,8%
Devoir toucher, embrasser... 2%	Devoir toucher, embrasser... 0%				Atteignement manifeste 3,4%
Sexe dans la bouche 0,4%	Pénétration buccale 0%				
Sexe dans les parties génitales 1,4%	Pénétration anale ou vaginale 0%		Rapport sexuel (figure d'autorité) 21,8%		Viol 1,1%
Tentative d'agression 0,8%	Tentative de viol échouée 0,8%		Relation sexuelle forcée 8,6%		

Les filles sont généralement victimes des agissements les plus graves

Si garçons et filles subissent dans les mêmes proportions les actes de harcèlement et d'exhibitionnisme/voyeurisme, les filles sont davantage exposées aux atteintes (6,1 % vs 2,6 %) et aux agressions sexuelles (5,2 % vs 2,5 %).

Les agissements les plus graves ont tendance à se reproduire à plusieurs reprises

Globalement, les agissements uniques sont plus fréquents que les agissements répétés, hormis pour les agressions sexuelles où agissements uniques et répétés s'équilibrent. Il est à noter que plus les agissements sont graves, plus l'écart entre les taux d'agissements uniques et répétés tend à se réduire.

Les agissements multiples avec et sans agression concernent respectivement 2,8 % et 2,3 % des athlètes interrogés. L'étude menée sur une population d'étudiants STAPS (Jolly & Decamps, 2006) signalait au contraire une prédominance des agissements répétés, tout comme l'étude sur la population d'athlètes turques (Gündüz & al., 2007) où les agissements multiples concernent jusqu'à 47,2 % des victimes.

Les majeurs comme les mineurs sont concernés par les violences sexuelles mais pas dans les mêmes proportions :

Les sportifs mineurs au moment des faits sont plus largement exposés que les majeurs

Les sportifs de loisirs comme les sportifs intensifs sont concernés par les violences sexuelles mais les taux d'exposition augmentent avec l'intensité de la pratique sportive

L'âge moyen au moment des faits est de 14,7 ans, ce qui est dans la lignée des résultats recueillis précédemment (Jolly & Decamps, 2006). Aucune différence n'est observée entre les deux sexes sur ce point. En moyenne, 2,5 ans se sont écoulés depuis les événements au moment de l'étude.

Par ailleurs, le taux d'exposition augmente graduellement avec la durée de la pratique sportive hebdomadaire : 5,9 % pour une pratique de moins de huit heures *versus* 15,2 % pour une pratique d'au moins dix-huit heures, par exemple. Ce dernier résultat s'explique assez logiquement par le fait que ceux qui pratiquent le plus sont aussi ceux qui s'immergent le plus dans ce milieu sportif et y passent le plus de temps, augmentant ainsi la probabilité d'exposition dans ce contexte. En outre, l'intensité de cette pratique pourrait aussi constituer une source de fragilité qui les incite à subir des agissements que des athlètes moins investis refuseraient, éventuellement en arrêtant l'activité sportive, ce qui de fait peut modifier très simplement les taux d'exposition recueillis. L'engagement sportif, les efforts consentis pour progresser dans sa pratique et les espoirs qui l'accompagnent peuvent faire redouter une mise à l'écart des compétitions, une exclusion du groupe, voire de la structure sportive, qui mettrait à mal les plans d'évolution de l'athlète.

Toutes les disciplines sportives sont concernées par les violences sexuelles

Dans certaines d'entre elles, les sportifs déclarent un taux plus important de violences

Comme il l'a déjà été mentionné préalablement, la difficulté de comparer les différentes disciplines présentes au sein de l'échantillon était liée à des critères d'effectifs permettant l'utilisation de méthodes statistiques appropriées.

Il convient donc de rappeler, *afin d'éviter tout risque de stigmatisation* de quelque discipline, que les comparaisons effectuées ne portaient donc que sur les 10 disciplines ayant l'effectif le plus important au sein de notre échantillon. Cette comparaison laisse par conséquent de côté plusieurs autres disciplines fréquemment pratiquées sur le plan national mais peu représentées dans l'échantillon de l'enquête (comme par exemple le cyclisme, du badminton ou du tennis de table).

Considérant les 10 disciplines sportives les plus fréquemment représentées au sein de l'échantillon, cinq sports présentent des taux d'exposition aux violences sexuelles plus importants que celui de 11,2 % enregistré pour l'ensemble des athlètes interrogés : le judo (28,4 %), le volley-ball (16,7 %), le rugby (14,3 %), le hand-ball (12,8 %) et le tennis (11,8 %). Les judokas sont particulièrement surreprésentés parmi les victimes de trois catégories d'agissements : l'exhibitionnisme/voyeurisme, les atteintes et les agressions. Les volleyeurs sont sur-représentés parmi les seules victimes d'agressions sexuelles. Ces résultats laissent supposer que tous les athlètes ne sont pas exposés de la même manière selon le type de sport pratiqué.

Le travail mené auprès des athlètes turques (Gündüz & al., 2007) rendait compte d'une corrélation positive et significative entre l'exposition aux violences sexuelles et la pratique d'un sport collectif. Ce résultat n'est pas confirmé par notre étude. Au contraire, la diversité des disciplines repérées comme présentant des taux d'exposition

supérieurs à l'ensemble de l'échantillon permet de repérer des sports individuels, des sports collectifs, des sports de combat, des sports de balle, etc. **Ce résultat vient donc remettre en cause les représentations qu'il est possible de se faire du phénomène,** et sur des disciplines qui seraient plus à risque comme par exemple : les sports où il y a un contact physique, les sports artistiques, etc.

Il n'y aurait donc pas de discipline « type » qui puisse être considérée comme étant plus à risque que les autres.

Il convient cependant de revenir sur les différences observées au niveau des taux d'exposition repérés au sein de certaines disciplines.

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées afin d'expliquer ces différences.

La première renvoie aux *limites de la méthode d'échantillonnage* utilisée. En effet, cette méthode, qui a eu pour avantage d'inclure un grand nombre de sportifs ayant pour pratique les sports les plus populaires en France, a néanmoins pour inconvénient de laisser plus en retrait d'autres disciplines qui sont moins fréquemment pratiquées. De ce fait, celles-ci ne peuvent pas être considérées au même plan du fait des critères de comparaison statistique qui sont ensuite utilisés. Cette limitation pourrait être corrigée grâce à la mise en place d'une étude complémentaire ciblant plus spécifiquement les disciplines pour lesquelles l'effectif était plus faible au sein de notre échantillon.

La seconde hypothèse renvoie à la « *culture* » de chacune des disciplines. Il peut être avancé l'idée selon laquelle certaines pratiques (plus ou moins légales et/ou tolérables) sont intégrées à l'esprit, au mode de vie, à la culture de certaines disciplines. Cette hypothèse est basée sur d'une part l'analyse qualitative de certaines remarques formulées par les sportifs dans la zone d'expression libre du questionnaire et d'autre part sur la connaissance que peuvent avoir ou ont pu développer les chercheurs de l'équipe grâce à des observations de terrain. De la même façon, il se peut que dans certaines disciplines, la parole circule « mieux » que dans d'autres lorsqu'il est question d'évoquer des agissements pouvant poser problème au sein du groupe sportif.

Si ce type de biais ne peut absolument pas être contrôlé par la méthodologie et le questionnaire utilisé ici, il ne remet pas pour autant en cause les résultats observés sur l'ensemble de l'échantillon. En effet, ce biais pouvant amener certains sportifs à

surestimer le phénomène de violences, d'autres à le sous-estimer, les différents effets de ce biais vont donc avoir pour conséquence de s'annuler sur l'ensemble de la population.

Face à certains types d'agissements (voyeurisme et atteintes sexuelles) les victimes font état d'un plus grand degré d'incertitude quant au fait d'avoir subi des violences

Le détail de la répartition des réponses « OUI » et « Je ne sais pas » aux différents items du questionnaire montre la difficulté de certains sportifs (victimes) à identifier clairement le caractère délictueux ou tout du moins violent de certains agissements auxquels ils ont déjà pu être confrontés.

L'item renvoyant le plus à la perplexité des sportifs (cochant alors la réponse « je ne sais pas ») est celui relatif aux comportements voyeuristes (item 3). Cette forte proportion de réponses « je ne sais pas » rend compte de leur difficulté à affirmer qu'il s'agit d'actes de voyeurisme, délibérés ou mal intentionnés. Sur ce type d'agissements, l'ambiguïté est majeure, car on touche là à des situations où la perception et l'interprétation des conduites tient une grande place.

Cela est aussi dû au fait que cette situation est très souvent vécue en milieu sportif car elle est inhérente à la pratique qui expose régulièrement à la nudité des autres.

On peut alors se questionner concernant l'éventuelle minimisation de certains actes. Cette minimisation pourrait alors être interprétée comme une forme d'intégration des normes sportives. Cette interprétation sera reprise en lien avec les stratégies de coping.

Cette banalisation renvoie également à la question des représentations sociales mais surtout des qualifications relatives aux violences sexuelles. Il convient donc de se questionner sur la façon de considérer un agissement entrant légalement dans la catégorie des violences sexuelles lorsque celui-ci n'est pas vécu comme tel par la

victime lorsque cette dernière ne se perçoit pas comme ayant vécu ou subi un préjudice.

Parmi les autres items générant une forme d'incertitude chez les sportifs figurent les deux items correspondant aux atteintes sexuelles (items 5 et 6) pour lesquelles l'ensemble des réponses « je ne sais pas » pourrait renvoyer aux conséquences du grooming.

En effet, ces atteintes ont pour spécificité de se produire sans que l'auteur ait à faire usage de la force ou la menace. Le fait que la victime puisse si facilement être mise en confiance n'est probablement pas à attribuer à la faiblesse psychologique de cette dernière mais plutôt aux grandes capacités de manipulation mentale dont savent faire preuve certains agresseurs.

Cette manipulation ayant pour conséquence l'annihilation de toute possibilité défensive (tant physiquement que psychiquement) chez la victime, on comprend alors que celle-ci puisse sembler consentante sur le moment alors que son état correspond plus véritablement à une forme de sidération ; ce qui entraîne d'autant plus de culpabilité vis-à-vis du fait d'avoir été dans l'incapacité de se défendre.

5.3. Le caractère vulnérabilisant de l'environnement sportif

Compte tenu des conditions de vie de la majorité des sportifs, les violences déclarées ont plus fréquemment lieu en contexte sportif que dans des contextes indépendants du sport (tels que familial, scolaire, loisirs, etc.)

Violences dans le sport : 11,2 %

Violences hors sport : 6,6%

Etre victime de violences dans le sport exposerait les sportifs à des violences subies dans d'autres contextes (ou inversement)

Le taux d'exposition relatif à l'ensemble des autres sphères de la vie non sportive (famille, école, loisirs...) est inférieur à celui recueilli en milieu sportif : 6,6 % *versus* 11,2 %.

Ce résultat est en contradiction avec les idées reçues pouvant laisser présager d'un taux d'exposition plus faible dans un milieu unique (le sport) comparativement à de multiples milieux (hors sport).

Il confirme cependant l'étude épidémiologique réalisée par l'INSERM en 1993 sur plus de 12 000 jeunes a révélé que les adolescents sportifs, en particulier ceux qui ont une pratique sportive intense*, notamment les filles, témoignent d'un taux d'exposition aux violences sexuelles plus élevé que les adolescents non sportifs : 7 % versus 5 % pour les filles et 3 % versus 2 % pour les garçons (Choquet & al., 2001).

Ce résultat doit cependant être interprété en tenant compte des limitations suivantes :

D'une part, du fait des objectifs de l'étude mise en place par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, le questionnaire utilisé dans le cadre de celle-ci propose des items non seulement plus nombreux mais également plus détaillés pour les violences survenant en contexte sportif comparativement aux autres contextes. Cette précision apportée à la formulation des items rend donc les agissements correspondants plus facilement identifiables (comme souligné par Jolly & Décamps, 2006)

D'autre part, les caractéristiques de la population sollicitée dans le cadre de l'étude mise en place par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, et notamment les lieux de vie et l'intensité de la pratique sportive, limitent fortement les activités que les sportifs peuvent avoir en dehors de leur pratique sportive. Leur « présence » dans d'autres contextes étant par conséquent réduite, cela limite les risques d'être exposé à une quelconque forme de violence.

Il reste cependant impossible de déterminer s'il est véritablement possible d'établir un lien de causalité entre le fait d'être victime dans un domaine et d'être victime dans un autre. Le sens de cette causalité reste tout autant indéterminé.

* Au moins huit heures de sport hebdomadaire, en plus des heures scolaires.

Mais globalement il convient néanmoins de retenir que le nombre de victimes dans le sport uniquement reste supérieur à celui des victimes hors sport ajouté à celui des victimes dans les deux domaines.

Il est ici aussi possible d'évoquer le fait que certains agresseurs puissent être suffisamment habiles pour détecter certains signes corporels émis par certains individus les désignant malgré eux, dans le regard des agresseurs, comme des victimes potentielles.

Le tableau ci-dessous propose de les comparer (à titre indicatif du fait de populations méthodes différentes) aux taux recueillis dans notre étude grâce aux questions relatives aux agissements survenus en contexte non sportif.

Enquête MSJS Décamps & al, 2009 (violences hors sport, Sportifs 11-35 ans)		Halperin & al., 1996 Adolescents 13-17 ans		INSERM Choquet & Ledoux, 1998 (adolescents 11-19 ans)	Enquête « Contexte de la Sexualité en France » Bajos & al (hommes et femmes 18-69 ans)	
1. Quelqu’un qui tient envers vous des propos humiliants à caractère sexuel	1,4 %	Harcèlement sexuel	H : 0,4 % F : 0,9 %			
2. Quelqu’un qui vous promet des privilèges ou récompenses en échange de faveurs sexuelles ou qui vous menace de sanctions si vous refusez	0,4 %					
3. Quelqu’un qui vous regarde avec insistance lorsque vous êtes sous la douche ou vous déshabillez	0,8 %	Voyeurisme	H : 2,4 % F : 5,3 %			
4. Quelqu’un qui exhibe sa nudité, qui se caresse ou se masturbe devant vous	2,5 %	Exhibitionnisme	H : 2,9 % F : 12,1 %			
		Agresseur qui se masturbe	H : 1,5 % F : 5,5 %			
5. Quelqu’un qui a avec vous un comportement qui repousse progressivement les barrières établies (gestes de tendresse insistants, contacts physiques insistants...)	1,6 %	Etre caressé	H : 2,2 % F : 16,9 %			
6. Quelqu’un qui profite de certaines situations (sommeil, réconfort, encouragements, fatigue...) pour vous toucher ou vous caresser	1,4 %					
7. Avoir dû subir les baiser les caresses ou les attouchements de quelqu’un contre votre gré	1,4 %			Violences sexuelles 3,8%	Rapports forcés H : 1,5% F : 6,8%	
8. Devoir toucher, caresser ou embrasser quelqu’un contre votre gré	1,2 %	Caresser l'agresseur	H : 1,5 % F : 4,8 %			
9. Quelqu’un qui a introduit son sexe dans votre bouche contre votre gré	0,6 %	Pénétration doigt ou objet	H : 0,5 % F : 4%	Viol 0,8%		
10. Quelqu’un qui a introduit son sexe (ou son doigt ou un objet) dans vos parties sexuelles contre votre gré	0,6 %	Viol complet	H : 0,5 % F : 2,6 %			
11. Quelqu’un qui a tenté de vous agresser sexuellement sans y parvenir	0,4 %			Tentative de rapports forcés H : 3% F : 9,1%		

5.4. Contexte situationnel des violences sexuelles déclarées

5.4.1. Lieux de survenue

Bien que les violences sexuelles puissent survenir dans des lieux très variés, les plus exposés sont les vestiaires et l'internat

Si les lieux de survenue sont diversifiés, quatre d'entre eux regroupent néanmoins 70 % des réponses citées : le vestiaire et l'internat sont les lieux les plus fréquents avec respectivement 22,7 % et 20,5 % des réponses, suivis par la salle de sport et un lieu en extérieur, tout deux à 13,6 %. On retrouve les deux lieux d'exposition les plus fréquents observés dans l'étude sur les violences subies par des athlètes turques (Gündüz & *al.*, 2007), avec cependant des fréquences très différentes : 45,5 % des athlètes y déclarent en effet avoir subi des violence dans la salle de sport ou sur le terrain de jeu et 3,9 % seulement dans les vestiaires.

Les comparaisons de groupes n'ont permis de mettre en évidence qu'un nombre très limité de résultats, à savoir :

- la salle de sport et l'hôtel sont des lieux où les sports individuels sont davantage exposés.

Ce résultat soulève la question de la présence des tiers comme facteur protecteur. Cette question sera rediscutée en lien avec les contextes de survenue les violences commises en internat sont d'autant plus importantes que la pratique hebdomadaire augmente.

Ce dernier résultat s'explique assez simplement par le fait que la probabilité d'être interne augmente avec l'intensité de l'entraînement.

La fréquence d'apparition plus faible de certains items n'est cependant pas pour autant à interpréter comme le fait que ces lieux sont moins dangereux. En effet, si l'item « à l'hôtel » apparaît moins fréquemment, ce n'est pas parce que celui-ci est moins dangereux mais tout simplement parce que les sportifs se retrouvent moins fréquemment dans ce type d'endroit que dans les lieux habituels de leur pratique sportive.

5.4.2. Contextes de survenue

Les violences sexuelles peuvent tout aussi bien survenir dans des contextes purement sportifs (entraînement, compétition, déplacement) que dans d'autres situations liées à la culture sportive (fête, bizutage)

Les violences surviennent tout autant en situation isolée ou en contexte collectif

Les contextes de survenue sont multiples. Ceux liés à la pratique sportive regroupent 48,6 % des situations de violence : entraînement (21,5 %), compétition (15,9 %) et déplacement (11,2 %). Deux autres contextes émergent particulièrement des réponses : la fête et le bizutage, respectivement cités à 22,4 % et 10,3 %. Ces résultats concordent avec ceux de l'étude sur les athlètes turques (Gündüz & al., 2007) où les trois premiers contextes cités, tous liés à la pratique sportive, représentent 50 % des réponses : 21,3 % après les matchs, 19,7 % après les entraînements, 9 % avant ou pendant les matchs.

Par ailleurs, les violences subies en situation d'isolement, seul avec l'agresseur, font à

peu près part égale avec celles subies en situation collective : 51,5 % *versus* 48,5 %. Néanmoins, considérant les différentes formes d'agissements dans le détail, les victimes d'atteintes sexuelles (35,6 % vs 24,4 %), de harcèlement (40 % vs 27,5 %) et surtout d'agressions sexuelles (41 % vs 20,5 %) sont plus fréquemment victimes en situation d'isolement qu'en groupe. **La présence de tiers est donc un facteur de protection, mais uniquement vis-à-vis de certaines formes de violences sexuelles.**

Globalement, il n'y a pas de différence majeure entre les deux sexes. Simplement, les garçons sont davantage exposés en situation de bizutage, notamment pour les actes de harcèlement, tandis que les filles sont davantage exposées en situation d'isolement avec l'agresseur, notamment pour des actes de voyeurisme/exhibitionnisme.

Concernant la pratique sportive, il y a très peu de différences entre les groupes qu'il s'agisse de la dimension individuelle ou collective de la pratique, de la discipline sportive ou de la durée hebdomadaire de la pratique. Seuls les déplacements sont des contextes situationnels où les sports individuels sont davantage exposés que les sports collectifs.

5.4.3. Lieux de vie

Si aucun lieu de vie ne semble véritablement protéger les sportifs face aux violences sexuelles, les sportifs vivant en internat sont généralement plus exposés

Les victimes vivent majoritairement en famille (38,5 %) et en internat (43,1 %) au moment des faits. Si le fait de vivre en famille protège légèrement les athlètes des violences, le fait de vivre en internat en augmente en revanche la probabilité.

5.4.4. Les auteurs des violences

Les auteurs des violences sont en grande majorité des hommes

Les auteurs des violences sont le plus souvent d'autres sportifs

80% des auteurs de violences sont connus de leurs victimes

Dans la lignée des études menées sur la population générale (Jaspard & al., 2001 ; Bajos & al., 2008), les auteurs des violences subies sont majoritairement connus des victimes. Seuls 19,6 % des athlètes ont déclaré ne pas connaître leur(s) agresseur(s).

Ce résultat est conforme aux résultats des études ayant porté sur les enfants victimes de violences de la part d'adultes (telles que le rapport du ministère de l'éducation nationale sur la prévention et le traitement des violences sexuelles)

Les violences commises impliquent des hommes dans 83,8 % des cas et des femmes dans 19,8 % des cas, plusieurs auteurs, de sexe différent, pouvant intervenir en même temps. Pour autant, les filles sont davantage exposées à des auteurs de sexe masculin que les garçons (93,7 % vs 73,7 %), et inversement, les garçons sont davantage exposés à des auteurs de sexe féminin que les filles (33,3 vs 6,3 %).

Les violences sont commises à 55,8 % par des athlètes, du même âge (35,5 %) ou plus âgés (20,3 %), et à 17,3 % par le personnel faisant partie de l'environnement du sportif, soit : l'entraîneur (8,7 %), le personnel encadrant (4,3 %), un préparateur physique ou mental (2,2 %), le personnel médical (1,4 %) ou un autre entraîneur (0,7 %). Les 27 % restants, concernent les réponses "autres", relativement nombreuses, et impliquant le plus souvent des amis ou connaissances ainsi que des inconnus. Aussi, **les violences**

subies sont davantage des violences horizontales entre sportifs que des violences verticales impliquant des adultes. Rares sont les études qui se sont attachées à différencier les auteurs des violences sexuelles subies par les athlètes. Ces résultats sont très différents de ceux recueillis sur la population d'athlètes turques (Gündüz & al., 2007), où les auteurs se répartissent de la façon suivante : 40 % de spectateurs, 33 % de coéquipiers, 25 % d'entraîneurs et 19 % de directeurs. Ils se rapprochent en revanche davantage de ceux de l'étude norvégienne (Fasting & al., 2003) où les athlètes sont 37 % à se dire victimes d'un autre sportif et seulement 28 % à avoir été violentées par une figure d'autorité masculine.

Globalement, les deux sexes subissent dans des proportions relativement similaires les agissements des mêmes types de personnes, les garçons étant néanmoins davantage soumis aux sportifs du même âge que ne le sont les filles.

Par ailleurs, les athlètes les plus jeunes sont davantage exposés aux agissements de sportifs du même âge qu'eux alors que chez les athlètes majeurs, la proportion de violences verticales tend à être un peu plus importante (mais reste inférieure aux violences horizontales).

Ce résultat peut paraître surprenant dans la mesure où l'ascendance de l'auteur peut a priori plus facilement s'exercer sur les victimes jeunes. Il convient donc de souligner le fait que les sportifs les plus âgés ont peut-être moins de réticences ou de craintes à déclarer avoir subi des violences de la part d'un ascendant.

Certains actes sont donc probablement plus facilement déclarés que d'autres.

Concernant la pratique sportive, il y a peu de différences entre les groupes qu'il s'agisse de la dimension individuelle ou collective de la pratique, de la discipline sportive ou de la durée hebdomadaire de la pratique. Seuls les sports individuels sont davantage exposés aux agissements perpétrés par des sportifs plus âgés.

5.5. Mécanismes psychologiques

5.5.1. Attributions de responsabilité dans la survenue des violences

5.5.1.1. Attribution de responsabilité

Sur l'ensemble des sportifs interrogés, plus de 6% rendent la victime responsable des violences subies.

Parmi les victimes, celles ayant subi les agissements les plus graves ont tendance à surévaluer la responsabilité de la victime

Indépendamment de toute exposition à une violence sexuelle en milieu sportif, les athlètes responsabilisent très nettement les agresseurs dans les situations de violence. Aussi, sur une échelle de 0 à 10, où 0 correspond à une responsabilisation maximale de la victime et 10 à une responsabilisation maximale de l'agresseur, les sujets interrogés donnent une réponse moyenne de 7,8.

Plus de 84 % des sujets situent leur réponse entre 6 et 10 inclus sur l'échelle d'évaluation.

Environ 6% ont plutôt tendance à attribuer majoritairement la responsabilité de la survenue des agissements à la victime.

Ceci soulève la question du profil de ces sportifs « minoritaires » ayant tendance à « blâmer » les victimes. Cependant, l'utilisation d'une analyse statistique typologique n'a mis en évidence aucune caractéristique sociodémographique particulière spécifique à ce groupe d'individus.

Les filles responsabilisent légèrement plus les agresseurs que ne le font les garçons (scores moyens : 7,9 vs 7,7). Les athlètes majeurs responsabilisent également davantage les agresseurs que les sportifs plus jeunes (scores moyens : 8,1 vs 7,1 pour les 11-14 ans et 7,4 pour les 15-17 ans).

Ces résultats peuvent être attribués à une méconnaissance des mécanismes en jeu dans le domaine de la victimologie.

5.5.1.2. Perception de responsabilité personnelle

La majorité des victimes culpabilise peu, mais :

Certaines victimes sont malgré tout envahies par un fort sentiment de culpabilité

Les victimes des agissements les plus graves sont celles qui ont le plus tendance à culpabiliser

La perception d'une forme de responsabilité personnelle dans la survenue des agissements est dans la lignée des résultats relatifs à l'attribution générale de responsabilité. Sur une échelle de 0 à 10, où 0 correspond à une responsabilisation personnelle nulle et 10 à une responsabilité personnelle totale, les victimes donnent une réponse moyenne de 1,9. Près de 86 % des victimes situent leur réponse entre 0 et 4 inclus sur l'échelle d'évaluation.

Les victimes des actes les plus graves, c'est-à-dire les agressions se responsabilisent légèrement plus que les victimes ayant subi d'autres formes de violence : 2,73 *versus* 2,1 à 2,5 pour l'exhibitionnisme/voyeurisme, les atteintes et les agressions. En revanche, les victimes d'agissements multiples avec agression se responsabilisent nettement plus que

celles ayant subi des agissements multiples sans agression : 3,1 versus 1,8. Néanmoins, les scores demeurent dans le bas de l'échelle, avec des taux d'attribution de responsabilité relativement faibles dans l'ensemble, ce qui contredit la plupart des travaux en victimologie (Damiani, 1997). La consommation d'alcool par la victime accentue par ailleurs le sentiment de responsabilité personnelle, contrairement à la consommation de toute autre substance.

5.5.2. Stratégies de faire face aux violences sexuelles déclarées :

L'étude des stratégies de faire face met en évidence deux grandes tendances chez les victimes :

Forte tendance à minimiser la gravité des actes subis

Faible propension à la recherche de soutien social

Les stratégies d'adaptation les plus utilisées sont la **minimisation**, l'**évitement de la pensée** et dans une moindre mesure la **recherche de solution**. L'auto-accusation et la recherche de soutien social sont peu utilisées par les athlètes.

Considérant la catégorie des violences subies, il est à noter que la minimisation n'est pas différente selon que les victimes ont été confrontées à du harcèlement sexuel, un acte de voyeurisme ou d'exhibitionnisme, une atteinte sexuelle, ou une agression sexuelle. L'évitement de la pensée est en revanche plus marqué chez les victimes de harcèlement.

Ces deux stratégies, minimisation et évitement de la pensée, visent à réguler les tensions émotionnelles induites par les agissements subis, sans agir directement sur la source du problème lui-même, comme c'est le cas de la stratégie de recherche de solution. Il est généralement admis qu'il est plus fonctionnel de recourir aux stratégies centrées sur le problème qu'à celles centrées sur l'émotion, notamment lorsque la

situation persiste. L'anxiété, la dépression et les états de stress post-traumatique sont plus sévères chez les victimes qui ont préférentiellement utilisé des stratégies émotionnelles (Bruchon-Schweitzer, 2002).

La recherche de soutien social, centrée sur les émotions et le problème, renvoie aux efforts effectifs d'une personne pour solliciter et obtenir l'aide d'autrui. Polyvalente et faisant partie des stratégies les plus efficaces, elle est cependant très peu utilisée selon les déclarations des athlètes victimes. En effet, le score moyen de recherche de soutien social atteint 2,13, ce qui est relativement faible sur une échelle de 0 à 10, et parallèlement, 76,4 % des victimes déclarent avoir parlé des violences subies avant cette étude et pour 73 % et 25 % d'entre-elles à des amis et à la famille, respectivement. On peut dès lors faire l'hypothèse qu'ils n'aient pas perçu cette parole de divulgation comme une recherche de soutien social.

L'investigation des stratégies de coping est néanmoins limitée par la finesse du questionnement, réduit à seulement cinq items. Inspiré du questionnaire de Vitaliano à 29 propositions (Paulhan & al., 1994), chacune des cinq dimensions de l'échelle d'origine se traduit ici par un item unique. Si ce choix s'explique par la volonté de ne pas allonger exagérément la durée de remplissage du questionnaire, il limite l'intérêt des résultats recueillis par leur nombre d'une part et leur caractère généraliste d'autre part. Un questionnaire plus ciblé et limité à une population d'athlètes victimes permettrait de mieux appréhender les stratégies d'adaptation mise en œuvre tant pour résister aux violences sexuelles elles-mêmes que pour mieux faire face à leurs répercussions.

5.5.3. Répercussions des violences sexuelles déclarées

Même les agissements les « moins graves » engendrent parfois d'importantes répercussions psychologiques

Les répercussions les plus fréquemment décrites sont d'ordre émotionnel et relationnel

Cependant, plus les répercussions sont importantes dans un domaine, plus les autres domaines sont également perturbés

D'un point de vue général, les répercussions négatives que les agissements subis ont pu avoir sont très inégales : si pour 55 % des victimes l'impact de ces violences se situe sur les trois degrés les plus bas de l'échelle d'évaluation [étendue 0-10], les trois degrés les plus élevés concernent 16 % des sujets, tandis que 9 % des sujets témoignent de répercussions maximales sur leur vie.

Dans le détail, ce sont les répercussions d'ordre **psychologique et relationnel** qui sont les plus importantes, celles relevant des sphères scolaire, physique et sportive étant moins affectées. Néanmoins, **toutes les dimensions évoluent en synergie : plus les répercussions sont importantes dans une sphère donnée, plus elles sont importantes dans les autres sphères également.**

Les répercussions les plus importantes (les trois degrés les plus élevés de l'échelle d'évaluation) concernent :

- 19 % des sujets sur le plan psychologique,
- 13 % des sujets sur le plan relationnel,
- 10,5 % des sujets sur le plan physique,
- 10 % des sujets sur le plan sportif,
- 10 % des sujets sur le plan scolaire.

Ce sont les agissements classiquement considérés comme étant les plus graves qui génèrent le plus de répercussions négatives

Au regard des catégories d'agissements, les atteintes et les agressions sexuelles sont associées à des répercussions générales, psychologiques et scolaires globalement plus importantes. Ce sont en revanche chez les victimes de harcèlement que les répercussions physiques sont les plus fortes. Ce sont les agissements classiquement considérés comme étant les plus graves (atteintes, agressions, agissements multiples) qui génèrent le plus de répercussions.

Une étude plus ciblée détaillant davantage les différentes formes que peuvent prendre les répercussions qu'elles soient d'ordre psychologique, relationnel, scolaire, physique ou sportif permettrait de recueillir des résultats plus informatifs sur l'impact que peuvent avoir ces violences sexuelles en milieu sportif. En outre, l'évaluation non pas des répercussions mais des états de bien-être sur ces différents points autoriserait la comparaison avec un groupe contrôle de sujets non victimes, ce qui donnerait plus de portée aux résultats.

L'utilisation complète ou partielle d'un questionnaire validé de santé, tel que le General Health Questionnaire (GHQ), par exemple (Bruchon-Schweitzer, 2002 ; Pariente & Smith, 1990), dont la version à 28 items semble notamment être un bon prédicteur de pathologie traumatique chez les victimes de viol (Darves-Bornoz & *al.*, 1998), pourrait également s'avérer très intéressant. Complété avec des items plus spécifiques liés aux activités scolaires et sportives, l'ensemble des items donneraient un aperçu général assez exhaustif des répercussions possibles.

5.5.4. Liens entre stratégies de faire face et répercussions psychologiques

L'analyse des principaux liens entre stratégies de faire face et répercussions psychologiques souligne, au-delà de la question de l'efficacité supposée de ces stratégies, deux questionnements plus généraux :

5.5.4.1. Adhésion aux normes sportives et protection individuelle

La minimisation, stratégie de coping la plus utilisée par les victimes, n'est corrélée à aucune forme de répercussions négatives. Ce résultat peut s'expliquer de deux façons différentes :

La minimisation peut avoir une fonction défensive sur le plan psychique ce qui permet alors de limiter les répercussions des agissements subis.

Mais la minimisation peut également correspondre à une « bonne » intégration des normes et codes inhérents aux exigences du milieu sportif. Dans ce cas, s'il n'y a ni enjeu ni menace perçus il n'y a pas de raison que des troubles d'ordre psychologique, social ou autre se développent.

Il est cependant possible de considérer que la fréquence de cette minimisation ne relève sans doute pas d'une défense psychique pour les victimes mais d'une « simple » vision des choses.

Comme cela a déjà été évoqué, cela soulève la problématique de la définition des agissements violents et du vécu subjectif des victimes (comme cela a pu être préconisé dans les définitions proposées par le CIO en 2007).

La perte de repères générée par le grooming pourrait également expliquer en partie ce résultat. Néanmoins, les violences déclarées étant majoritairement isolées et commises par des pairs, la portée de cette interprétation semble relativement faible. L'acte unique, pourrait en revanche être considéré comme un « dérapage », qui encouragerait à minimiser les faits. En outre, l'identification possible à l'agresseur, le plus souvent un

autre sportif, pourrait partiellement expliquer ce résultat.

De plus, la culture sportive, généralement basée sur l'intégration de normes sociales « déviées », favorise l'acceptation des certains comportements qui n'auraient pas été tolérés ailleurs.

Il est donc difficile de déterminer si cette minimisation reflète d'une forme de protection psychologique individuelle ou de l'intégration des normes et des codes inhérents aux exigences du milieu sportif.

5.5.4.2. Identification des personnes ressource

La recherche de soutien social et la résolution de problème fonctionnent de la même façon, hormis pour les répercussions physiques et sportives : un niveau élevé de répercussions psychologiques, relationnelles et scolaires est associé à une plus grande recherche de soutien social et à des stratégies de résolution de problème plus nombreuses. Ici encore, l'absence d'élément sur un quelconque rapport de cause à effet limite la portée des résultats.

En effet, la recherche de soutien et la mise en œuvre de certaines stratégies de résolution de problème (telle que le dépôt de plainte, par exemple) peuvent aussi être source de répercussions plus importantes.

On peut donc faire l'hypothèse que l'intensité de l'impact incite à l'usage de stratégies plus efficaces.

Ceci soulève la question de l'identification des personnes susceptibles d'apporter aide et soutien de la part des victimes

Un questionnaire plus précis sur les différentes formes de soutien social (émotionnel, d'estime, informatif ou matériel) permettrait de préciser l'aide effective recherchée mais aussi d'associer éventuellement une forme de soutien à une source (famille, amis, personnel de l'encadrement sportif...). Lors des réunions organisées avec les athlètes pour la passation du questionnaire, il est ainsi apparu que le service médical de

l'établissement sportif fréquenté n'était pas à leurs yeux un lieu « ressource » où ils pouvaient trouver un interlocuteur susceptible de les aider vis-à-vis de ce problème précis.

Cela peut s'expliquer par le fait que le service médical est identifié à l'institution sportive et donc potentiellement perçu comme associé à la tyrannie générale de la performance. Les sportifs peuvent en outre redouter un certain laxisme dans le respect du secret professionnel. On observe par ailleurs une tendance générale des athlètes à externaliser leur recherche d'aide, notamment auprès des médecines parallèles.

5.6. Divulcation des violences sexuelles subies

Environ 3 victimes sur 4 ont déjà parlé des violences subies, essentiellement à des amis

Les victimes qui parlent sont très peu nombreuses à se confier à des adultes

La divulgation des agissements subis est forte puisque plus de **76 % des athlètes interrogés avaient déjà évoqué les faits** avec une personne de leur entourage avant de répondre à cette étude.

Deux enquêtes françaises menées en population générale rendent compte de taux bien inférieurs : seulement 38 % des hommes (Bajos & al., 2008) et 50 % à 54 % des femmes (Jaspard & al., 2001 ; Bajos & al., 2008) déclarent en avoir déjà parlé à un tiers. Ce résultat correspond en revanche à l'observation selon laquelle la divulgation est deux fois plus fréquente chez les 18-24 ans que chez les 60-69 ans : 70 % *versus* 33 % (Bajos & al., 2008). Outre que les jeunes disposent d'une habileté relationnelle plus développée que leurs aînés, ce résultat peut aussi s'expliquer par la meilleure information dont ils disposent sur les violences sexuelles en général à travers les campagnes de communications qui se développent sur le sujet.

Les personnes préférentiellement choisies pour aborder la question sont les amis à 73 %, la famille n'étant la cible de ces confidences que pour 26 % des victimes. En population générale, les mêmes sources de soutien sont observées, la famille ayant la préférence des victimes de sexe féminin et les amis la préférence des victimes de sexe masculin (Bajos & al., 2008).

La recherche de soutien auprès des pairs est caractéristique de cette tranche d'âge, essentiellement adolescente, de la population étudiée. Néanmoins, la famille reste habituellement un interlocuteur privilégié pour les questions importantes de la vie, telles que la santé ou l'école. Le faible recours à la famille sur ces questions de violences sexuelles interpelle.

La première explication de ce résultat peut découler de l'éloignement de beaucoup de sportifs vis-à-vis de leur famille. L'intensité de la pratique sportive, souvent liée au fait de vivre dans l'internat d'un établissement formant des sportifs, renforçant alors cet éloignement.

La seconde explication peut être reliée à la notion de sacrifice dont font preuve certains parents pour permettre à leur enfant d'accéder à une carrière sportive de haut niveau. Ce sacrifice implicite dans cette relation parent-enfant n'est pas sans générer une forme de culpabilité plus ou moins consciente chez l'enfant qui en est bénéficiaire, ce qui peut alors rendre l'enfant réticent à faire état de difficultés rencontrées dans le cadre de sa pratique sportive.

La confiance dont font preuve certains parents vis-à-vis de l'institution sportive amène peut-être également certains parents à déléguer tout ou partie de leur autorité parentale. Cette délégation peut avoir pour conséquence une dégradation de la qualité des liens avec l'enfant, ce qui peut se répercuter sur la communication.

Enfin, il convient d'évoquer certaines pratiques parentales déviantes qui peuvent avoir des conséquences délétères sur le bien-être et la santé mentale de l'enfant. Plusieurs auteurs ont pu décrire le « syndrome de réussite par procuration » observé chez les parents projetant sur leur enfant les ambitions (ici sportives) qu'ils n'ont jamais pu atteindre.

Plus largement, certains parents peuvent faire l'objet d'un aménagement défensif très particulier pouvant les amener à négliger les risques qu'ils peuvent percevoir dans certaines situations.

La gravité des actes n'a pas d'influence sur le fait de divulguer les faits ou non

Seuls 5% des victimes portent plainte

Quels que soient les agissements subis, le taux de divulgation est identique chez les victimes de harcèlement, d'exhibitionnisme/voyeurisme, d'atteinte ou d'agression.

Ce résultat va à l'encontre de l'idée selon laquelle on pourrait penser que les victimes des agissements les plus graves aient plus de difficultés à parler.

Cette divulgation intervient rapidement, près de 85 % des athlètes ayant parlé avec un délai de latence inférieur à un mois et 50 % dans les vingt-quatre heures qui ont suivis.

Le dépôt de plainte n'a concerné que 5 % des athlètes victimes, ce qui correspond aux résultats recueillis en population générale (Jaspard & al., 2000).

Sur 158 athlètes victimes de violence, 7 seulement ont porté plainte.

Le contraste entre ces deux chiffres ne peut qu'interpeller. Différentes interprétations peuvent être formulées pour rendre compte de ce décalage : la difficulté précédemment évoquée à identifier des personnes ressources auxquelles se confier ; les craintes vis-à-vis de procédures juridiques souvent traumatisantes, interminables et aux issues incertaines ; les peurs liées aux conséquences pour sa carrière sportive ou celle de l'agresseur, etc. La méconnaissance de la loi, liée à une certaine banalisation des agissements peuvent aussi expliquer en partie ces résultats. Pourrait également être citée, l'omerta du milieu sportif, qui ne relaie pas toutes les informations recueillies.

Le sentiment de culpabilité est associé au délai de divulgation

L'âge des athlètes n'est pas lié au fait d'en avoir parlé ou non. Il se semble pas non plus influencer le choix de l'interlocuteur.

Il n'y a pas davantage de différence entre les garçons et les filles. Quel que soit leur âge, les athlètes abordent la question des violences subies de la même façon, dans un même laps de temps et auprès des mêmes interlocuteurs. Il est intéressant de noter que leur âge, et notamment leur plus ou moins grande jeunesse au moment de la divulgation, n'influence pas le degré de croyance en leur parole chez l'interlocuteur choisi.

Les victimes qui éprouvent le plus de culpabilité vis-à-vis des agissements subis mettent plus de temps que les autres à révéler les faits. Les stratégies d'adaptation ne diffèrent pas entre les victimes qui font le choix de parler et celles qui font le choix de taire les faits, à l'exception de la recherche de soutien social, plus fréquemment utilisée chez ceux qui ont parlé.

Il est à noter que recherche du soutien social n'a pas nécessairement pour but de parler des faits. La divulgation intervient donc peut-être de façon secondaire, après que la victime ait reçu une première forme de soutien tel que le soutien d'estime ou tout simplement une écoute bienveillante.

A l'inverse il convient de tenir compte de la possibilité d'une influence du délai de divulgation sur la culpabilité. Dans le cas où une causalité puisse-t-être établie dans ce sens, il serait alors possible de comprendre que ce soit le fait de ne pas divulguer les faits qui puisse avoir pour conséquence d'augmenter le sentiment de culpabilité.

Enfin, il est possible de faire l'hypothèse que les sportifs allant plus spontanément vers les autres dans ce type de circonstances puissent faire preuve d'une aisance relationnelle que n'auraient pas certaines autres victimes.

Le discours de la victime se heurte à l'incrédulité de l'entourage

Ne pas être cru représente pour la victime une seconde violence surajoutée

Quel que soit l'interlocuteur choisi, le degré de croyance perçu par la victime dans les propos recueillis est le même. 65 % des athlètes estiment avoir été crus, tandis que 17 % estiment ne pas l'avoir été et 17 % ne savent pas s'ils l'ont été ou non. Ce résultat pose la question d'une éventuelle victimisation secondaire due à la non reconnaissance des violences subies par le(s) interlocuteur(s) choisi(s) pour se confier : au lieu d'être considérée avec compassion et d'être l'objet d'attention et de soutien, la victime doit affronter l'indifférence, voire l'hostilité, le soupçon de simulation ou toute autre attitude négative, qui s'avèrent parfois tout autant préjudiciables que les faits invoqués eux-mêmes. L'attitude des confidents joue un rôle essentiel sur ce que Barrois (1998) a appelé « traumatisme second ».

En parler génère des conséquences positives mais n'empêche pas l'apparition de conséquences négatives

Interrogés sur les conséquences que cette divulgation a pu avoir, les victimes sont 31,5 % à déclarer des conséquences positives et 6,3 % à déclarer des conséquences négatives. L'interlocuteur choisi n'a pas d'influence positive ou négative sur ces conséquences.

Quels que soient les agissements subis, les conséquences positives de la divulgation sont toujours plus fréquentes que les conséquences négatives. C'est néanmoins pour

les agissements les plus graves, c'est-à-dire les atteintes, les agressions et les agissements multiples avec agression, que les conséquences positives mais aussi négatives sont les plus fréquentes.

Autrement dit, la divulgation des agissements peut avoir des conséquences positives (soutiens moral et matériel) mais également des conséquences négatives (exclusion du groupe, changement de club, procédure judiciaire, etc.).

Il est donc globalement important de souligner que les répercussions positives et négatives d'une telle démarche ne s'opposent pas nécessairement l'une à l'autre.

Les deux peuvent être présentes conjointement et parfois de façon très intense.

Plus le délai entre l'acte et la divulgation est important, plus les sportifs s'exposent à un risque de complications psychologiques et scolaires

En termes de répercussions spécifiquement négatives, les victimes ayant parlé présentent moins de répercussions sur les plans psychologique, relationnel et physique que les autres. Bien qu'il soit impossible d'établir un quelconque rapport de cause à effet, on peut rappeler que la divulgation intervient rapidement dans le temps (moins de 24 heures pour 50 % des sujets) et faire l'hypothèse que la parole a un effet protecteur sur le bien-être psychologique, social et physique des victimes.

Allant dans ce sens, les résultats indiquent que ceux qui attendent au moins un mois avant de parler présentent davantage de répercussions psychologiques et scolaires que ceux qui parlent plus rapidement.

Ce résultat va en faveur d'un encouragement de la divulgation le plus rapidement possible après un acte traumatique.

Selon les répercussions, les interlocuteurs choisis ne sont pas les mêmes. Aussi, des répercussions psychologiques, relationnelles et scolaires moindres sont davantage

associées à des divulgations auprès de ses amis tandis que des répercussions plus importantes sont davantage associées à des divulgations auprès de sa famille, de son(sa) petit(e) ami(e), voire même de son entraîneur. La même tendance s'observe avec les rares sujets ayant porté plainte, qui présentent davantage de répercussions psychologiques, relationnelles et scolaires que les autres victimes. Les résultats ne permettent pas de déterminer si ce sont les manifestations de ces répercussions qui poussent les victimes à choisir tel ou tel interlocuteur ou à porter plainte ou si au contraire le choix de l'interlocuteur et l'acte de porter plainte génèrent davantage de répercussions négatives.

Il est donc important de souligner que le fait de porter plainte, quand bien même cette démarche puisse améliorer la situation dans laquelle se trouve le sportif, ne semble pas avoir d'effet résolutif sur les symptômes psychologiques qu'il peut présenter.

6. Synthèse et recommandations

6.1. Synthèse des principaux résultats

Le taux d'exposition des sportifs aux violences sexuelles est relativement important puisqu'on retrouve plus de 11% de sportifs victimes, avec une moindre exposition pour les hommes que pour les femmes (10% vs 13%).

En ce qui concerne la nature des actes, ce sont les actes d'exhibitionnisme et voyeurisme qui sont le plus fréquemment mentionnés (par 6,4% des sportifs). Viennent ensuite dans des proportions relativement équivalentes les agressions, atteintes et harcèlements.

Tous les sportifs sont susceptibles d'être victimes de violences, néanmoins ce sont les filles qui sont les plus touchées par les actes dits les plus graves.

Toutes les disciplines sont concernées, cependant certaines apparaissent plus exposées que d'autres.

L'intensité de la pratique semble être liée à la fréquence de survenue des violences, ce facteur étant souvent associé à des conditions de vie en internat.

Les violences surviennent tout aussi bien en étant seul et isolé qu'en contexte collectif. Les contextes relatés font référence à des moments purement sportifs (entraînement, compétition, etc.) ou des moments en lien avec la culture de certaines pratiques (fête, bizutage).

Les lieux les plus fréquemment mentionnés sont les vestiaires et l'internat.

Les auteurs de violences sont majoritairement de sexe masculin et sont généralement connus des victimes. Ils appartiennent le plus souvent au groupe de pairs ou au groupe sportif.

Comparativement à ces violences horizontales, les violences verticales sont très minoritairement relatées, ce qui n'enlève rien à leur gravité lorsqu'elles se produisent.

Les victimes ont d'autant plus tendance à culpabiliser qu'elles ont fait l'objet d'actes graves, la gravité de ces actes étant mesurée par l'intensité des répercussions négatives sur leur santé psychologique.

La stratégie de faire face la plus caractéristique de l'ensemble des victimes est la minimisation de la gravité des actes subis.

Bien que la grande majorité des victimes évoque avec des amis les agissements subis, elle reste peu encline à rechercher du soutien social et à percevoir les adultes comme susceptibles de lui apporter de l'aide.

Un fort sentiment de culpabilité est associé à une tendance à différer la divulgation des actes. Un délai important de divulgation a un impact négatif sur la santé psychologique des athlètes.

Enfin, on constate une très faible proportion de plaintes déposées comparativement à l'ensemble des agissements déclarés.

6.2. Conclusion de l'étude et perspectives de recherche

Première étude d'ampleur nationale sur la question des violences sexuelles en milieu sportif en France, la présente enquête a permis d'établir un premier état des lieux de la situation, en faisant ressortir un certain nombre d'éléments essentiels mais aussi en remettant en cause de nombreuses idées reçues sur la question.

Le premier constat porte sur la réalité confirmée des violences sexuelles en milieu sportif. En effet, à l'instar des affaires médiatisées ces dernières années, il est maintenant possible d'affirmer que **ce phénomène n'est pas anecdotique** et doit être pris en compte dans les politiques à venir"

De plus, les résultats de l'étude viennent briser **la représentation classique des violences sexuelles dans le sport**, représentation basée sur une vision de « l'entraîneur usant de son pouvoir pour abuser d'une jeune sportive lorsqu'elle se retrouve isolée ».

Le fait que cette représentation soit majoritaire dans l'esprit de grand nombre d'individus n'est pas anodin puisqu'elle correspond à certains cas ayant pu faire l'objet d'une forme de médiatisation.

Il se trouve cependant que l'un des plus grands enseignements apportés par cette enquête est probablement la surreprésentation de violences horizontales.

Celle-ci est vraisemblablement le fait du grand nombre de situations d'exhibitionnisme ou voyeurisme décrites par les sportifs qui y sont confrontés. Ces situations expliquent la grande proportion de violences survenant en contexte collectif. La présence de tiers n'est donc pas un facteur de protection vis-à-vis de ce type de violences subies, mais peut l'être vis-à-vis d'autres formes d'agissements.

Dans ce contexte collectif où des violences surviennent sous le regard (naïf ou complice ?) d'autres sportifs, la situation n'est donc pas systématiquement perçue comme violente de la part des personnes qui les subissent.

Comme il a déjà été souligné, ces résultats ne remettent pas en cause la gravité des violences moins fréquemment décrites par les sportifs telles que les agressions sexuelles. Ils permettent toutefois d'entrevoir de façon plus précise l'extrême diversité des formes que peuvent prendre les violences sexuelles dans le sport, ce qui permet de mieux envisager diverses formes d'action à mettre en œuvre pour les combattre et aider les sportifs qui en sont victimes.

Cette enquête, se voulant assez générale pour une première investigation, gagnerait maintenant à être développée et enrichie par des études complémentaires dans les années à venir, notamment sur les aspects psychologiques ; l'un des volets du dispositif mis en place par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports concernant justement la prise en charge des victimes.

Afin de mieux appréhender la réalité psychologique du phénomène, il apparaît nécessaire de faciliter la **mise en œuvre de travaux en psychologie du sport et psychologie de la santé**.

Différents types d'études semblent d'ores et déjà à envisager :

- études confirmatives concernant l'incidence des violences sexuelles et de leurs circonstances de survenue ;
- études qualitatives des représentations sociales sur les violences sexuelles dans le sport, chez les athlètes, leur entourage et l'encadrement sportif ;
- études plus précises des stratégies d'adaptations mises en œuvre pour faire face aux violences sexuelles dans le sport ;
- études spécifiques sur le soutien social attendu et perçu des différents interlocuteurs sollicités ;
- études spécifiques à certaines populations sportives ciblées
- études comparatives sur différentes populations (discipline, type d'établissement de formation, etc.)
- études plus détaillées de l'impact de ces violences sexuelles sur les

athlètes, sur les plans psychologique, social, physique, sportifs et scolaire ou professionnel.

Il semble donc primordial de **solliciter les compétences de structures de recherche universitaires** labellisées par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche afin de conforter le positionnement de la France dans ce domaine, tout en **valorisant les collaborations avec des chercheurs internationaux**.

La lisibilité des actions menées par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports devra reposer sur la **publication d'articles dans des revues scientifiques internationales** des méthodes d'investigation utilisées pour l'enquête ainsi que des résultats permettant une meilleure compréhension des répercussions psychologiques de tels agissements. De telles publications permettront alors d'envisager de meilleures propositions de prise en charge des victimes.

6.3. Préconisations d'action

6.3.1. Actions à destination des victimes

La parole relative aux violences sexuelles subies en milieu sportif semble se libérer. Selon les résultats recueillis, les athlètes victimes sont 76 % à avoir évoqué les agissements subis avec une ou plusieurs personnes de leur entourage. On sait à quel point la recherche de soutien social est essentielle pour l'équilibre psychique des victimes, aussi ce résultat est-il plutôt satisfaisant. Néanmoins cette parole est principalement tournée vers des amis et très peu vers des adultes, susceptibles d'apporter un étayage plus éclairé sur le phénomène, ces adultes étant pleinement responsables au regard de la loi.

La parole circule donc entre jeunes, mais très peu entre les jeunes et les adultes. Encore une fois, la formation et la sensibilisation de ces deux publics permettrait d'améliorer la communication.

En outre, sur les 158 athlètes victimes de violence, 7 seulement ont porté plainte.

Il est cependant logique de s'attendre à ce que l'effet des actions de communication sur le sujet donne lieu à une augmentation du nombre de cas déclarés et du nombre de plaintes déposées.

L'augmentation de ces taux ne signifie pas nécessairement que les phénomènes étudiés sont de plus en plus fréquents, mais que le nombre de personnes qui en parle est de plus en plus important. Cette constatation a déjà pu être faite grâce aux études réalisées sur les femmes victimes de violences conjugales en 2000 puis 2006. Cela soulève globalement la question des méthodes de recensement des agissements violents.

L'Education Nationale a mis en place depuis la rentrée scolaire 2001-2002 un logiciel SIGNA de recensement des actes de violence à l'école couvrant l'ensemble du territoire français pour l'ensemble des établissements des premier et second degrés (Houllé, 2002). L'objectif est de recenser, de manière relativement exhaustive, les actes de

violence graves.

Une **procédure informatisée de ce type visant au recensement des agissements** mériterait d'être envisagée. Elle pourrait d'ailleurs être plus largement étendue à tous les phénomènes de violence (sans forcément les limiter aux violences sexuelles). D'autres organismes, tels que la **LICRA** (Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme) militent déjà dans ce sens.

6.3.2. Actions à destination de la communauté sportive

Les résultats de la présente étude témoignent de l'urgence avec laquelle il est nécessaire de mettre en place des mesures de prévention. Différentes approches de prévention sont envisageables. S'il est possible d'envisager des changements sur un plan institutionnel et organisationnel, nous proposerons essentiellement des orientations de recherche et de prévention incluant la sensibilisation des sportifs et de leur entourage direct.

6.3.2.1. Les sportifs

Lors des interventions sur sites dans le cadre de la passation du questionnaire de la présente étude, les athlètes ont toujours manifesté de la curiosité pour la problématique évoquée. Les nombreux commentaires d'encouragement et les suggestions laissées sur le questionnaire lui-même témoignent de l'intérêt qu'ils portent à ces questions et de l'"ouverture" dont ils font preuve pour un éventuel approfondissement.

La thématique des violences sexuelles en milieu sportif est donc, contrairement aux idées reçues, **un sujet facilement abordable avec les sportifs**.

Un grand nombre de sportifs ne se sentent cependant pas concernés par ce phénomène. Quand bien même la majorité d'entre eux ne seront jamais directement touchés par de tels agissements, il convient de les sensibiliser afin qu'ils soient mieux à même de soutenir les autres sportifs pouvant y être confrontés.

Les athlètes eux-mêmes peuvent devenir des acteurs de la prévention, par la médiation des conflits entre eux ou par la mise en place d'action de sensibilisation. Encadrés et préalablement formés à la médiation, ils peuvent générer des changements de comportements vis-à-vis d'autrui et modifier les rapports de responsabilité dans les agissements commis.

Les actions de sensibilisation des athlètes doivent être l'expression d'une action collective. Elles peuvent être initiées par les médecins et les infirmières des établissements sportifs, et faire appel à des intervenants extérieurs spécialistes du sujet. Autant que possible, un partenariat avec les parents des athlètes est souhaitable. Faire appel à des intervenants extérieurs autorise une parole plus libre peut-être des jeunes et leur permet de rencontrer des ressources potentielles à qui s'adresser en cas de besoin. Les intervenants internes peuvent en revanche permettre à certains de se sentir plus en confiance et de mieux identifier les rôles de chacun. Ces actions doivent permettre l'expression des athlètes, afin d'appuyer la formation sur leurs propres questionnements ou difficultés.

La prévention des violences sexuelles ne doit être ni un simple discours ni un simple apport d'informations. Elle doit favoriser le dialogue, l'implication et la participation des jeunes.

La formation des jeunes pourrait porter sur différents aspects, directement liés aux phénomènes de violences sexuelles mais aussi sur des sujets comme la sexualité ou la question du contrôle sur autrui et du respect de l'autre :

- connaître la réalité des violences sexuelles en milieu sportif, leur typologie, leurs auteurs potentiels, etc. ;
- connaître la loi relative aux violences sexuelles ;
- connaître les manœuvres d'approches développées par les auteurs de violences ;
- connaître les situations à risque ;
- connaître les personnes/associations ressources en interne et en externe ;
- développer ses capacités à s'affirmer, à parler de son corps et de ses sentiments ;

La formation peut passer par des journées de sensibilisation ou des conférences-débats et aisément s'intégrer à une problématique plus large de l'éducation à la santé ou à la sexualité en milieu scolaire ou sportif.

De telles actions sont actuellement entreprises (conformément à la conférence de presse du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports de mars 2008). **Ces actions mériteraient désormais de faire l'objet de procédures d'évaluation** afin d'en préciser l'efficacité.

Il apparaît alors nécessaire de solliciter le plus largement toutes les structures gouvernementales, privées ou associatives, nationales ou européennes susceptibles de contribuer à la mise en œuvre et au financement de telles actions.

La **participation du conseil de l'Europe**, fort des préconisations qu'il a déjà pu formuler sur le thème des harcèlements dans le sport, semble nécessaire. Une telle participation permettrait la mise en place de mesures communes sur le plan international, ce qui permettrait de mutualiser les moyens, que ce soit en matière de recherche, de formation ou de prévention.

6.3.2.2. Les encadrants sportifs

Contrairement aux études précédentes qui se sont attachées à étudier le rôle particulier des entraîneurs dans les violences subies par les athlètes, ou qui ont simplement démontré la fréquence effective des leurs agissements, la présente étude indique que les auteurs principaux des violences sexuelles commises dans le sport sont les athlètes eux-mêmes, très souvent des sportifs du même âge que les victimes.

Cette constatation souligne l'importance d'une sensibilisation directe des athlètes et non seulement des personnels de l'encadrement sportif, même s'il est préférable que la formation de ces derniers intervienne en amont de celle des jeunes.

La formation des encadrants pourrait porter sur différents aspects :

- connaître la réalité des violences sexuelles en milieu sportif, leur typologie, leurs auteurs potentiels, etc. ;

- connaître la loi relative aux violences sexuelles ;
- connaître les manœuvres d'approches développées par les auteurs de violences ;
- connaître les situations à risque ;
- connaître les conduites à tenir en cas de violence et les personnes/associations ressources en interne et en externe, s'approprier les procédures et circuits de signalement ;
- développer ses habiletés aux techniques d'entretien et d'écoute

Outre ces éléments, directement liés aux phénomènes des violences sexuelles, d'autres sujets plus annexes tels la psychologie de l'enfant et de l'adolescent, l'anatomie, la sexualité, ou encore la gestion des difficultés relationnelles pourraient être abordés en formation afin de mieux gérer le problème des violences entre jeunes.

La formation du personnel de l'encadrement sportif pourrait intervenir en formation initiale, de façon obligatoire, et en formation continue, de façon facultative.

Dans le cadre des DRDJS, le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports a préconisé la formation des cadres sportifs dans le champ plus large de la thématique de la maltraitance. Dans la région Aquitaine, cette formation a été assurée par le Centre d'accompagnement et prévention pour sportifs (CAPS) du CHU de Bordeaux.

Les personnels nouvellement formés devront recevoir une formation sur la thématique des violences. Il conviendra également de favoriser l'accès des personnels déjà en place à des programmes de formation continue.

Une façon de **favoriser la formation continue** serait de **faciliter le financement des inscriptions** des personnels sportifs aux rares diplômes universitaires abordant cette thématique.

A ce jour sur le plan national, seul le **Diplôme Universitaire « Psychologie du sport : évaluation, prévention et promotion de la santé »** de l'université Bordeaux 2* propose des enseignements spécialisés permettant une meilleure compréhension de ce

* http://www.u-bordeaux2.fr/HUPPS_71/0/fiche___formation

phénomène sur le plan psychologique.

D'autres enseignements en médecine sont ponctuellement dispensés par les intervenants du CAPS au niveau régional en Aquitaine dans le cadre de la Capacité de Médecine du Sport et du Diplôme Universitaire de soins d'urgence en milieu sportif, et à l'Université de Rabat dans le cadre d'une collaboration inter-universitaire.

6.3.2.3. Les personnels médicaux et paramédicaux

Les athlètes victimes doivent se sentir en confiance et savoir vers qui ils peuvent se tourner pour recevoir de l'aide. Dans l'enquête, le personnel médical des établissements sportifs n'a jamais été cité comme une ressource potentielle par les victimes, une seule ayant déclaré s'être adressée à un psychologue. Durant les interventions sur site, les athlètes se sont régulièrement étonnés qu'on puisse leur recommander de se tourner vers les personnels de santé de leur établissement, ce qui témoigne d'un décalage profond de leurs représentations du soutien social qu'ils sont susceptibles de recevoir des personnels médicaux.

Il semble essentiel de **former le personnel médical** dans son intégralité (médecins, infirmiers, psychologues, kinésithérapeutes, etc.) sur ces questions de violences sexuelles. Le recours à des professionnels de santé en interne aux établissements pourra être optimisé si les jeunes sentent que leur interlocuteur est à même de leur apporter un réel soutien.

Les professionnels de santé, du fait de leur formation et expérience de terrain, sont les interlocuteurs les mieux placés pour détecter une souffrance non exprimée. Ils sont par ailleurs des partenaires privilégiés pour mettre en place des actions de sensibilisation.

Au-delà de la nécessité de renforcer l'accès des sportifs victimes aux informations médico-légales leur permettant de prendre pleine conscience des agissements subis et aux informations administratives leur permettant de s'en défendre tout en se faisant aider, il convient de sensibiliser les professionnels de l'aide amenés à prendre en charge ces victimes des deux pistes soulevées par les résultats concernant les stratégies de

coping utilisées, à savoir :

- Travailler dans le cadre de consultations médicales ou d'entretiens psychologiques la question de la **minimisation des actes chez la victime**. Le praticien devra se questionner sur la place que revêt cette stratégie dans le psychisme de la victime et ainsi déterminer s'il s'agit d'un véritable aménagement défensif (ayant pour fonction de contenir le psychotraumatisme subi) qu'il faut alors respecter afin de ne pas mettre à mal le psychisme de la victime ou s'il s'agit d'un discours normatif basé sur l'intégration et l'acceptation des normes du groupe auquel le sportif appartient. Dans ce deuxième cas de figure, les informations médico-légales et administratives procurées à la victimes pourront donc amener une prise de conscience de la gravité des actes subis. Cette prise de conscience n'étant pas sans conséquence, un suivi devra absolument être mis en place auprès de ce type de victime afin d'en suivre l'évolution.
- Renforcer la communication entre les jeunes victimes et les adultes. Ce travail permettrait d'**inciter les victimes à utiliser le soutien social** (affectif, informatif, matériel, etc) procuré par l'entourage proche en plus de la prise en charge proposée par les professionnels.

Cette action pourrait s'appuyer sur les structures de soin existantes dans le domaine de la prise en charge psychologique des sportifs telles que le Centre d'accompagnement et prévention pour sportifs (CAPS) du CHU de Bordeaux, qui **pourrait coordonner la mise en place de ces actions de formation** à destination des personnels soignants.

6.3.2.4. Les chefs d'établissement et dirigeants sportifs

Parmi les personnels à associer à ces actions figurent également les **chefs d'établissements** encadrant des sportifs (que ces établissements dépendent de l'éducation nationale ou de jeunesse et sports). Du fait des responsabilités associées à leur fonction, ceux-ci peuvent parfois préférer de ne pas prendre le risque de heurter la sensibilité des jeunes sportifs en abordant cette question. Ces responsabilités peuvent également lourdement peser lorsque ceux-ci sont confrontés à la mise en place d'une procédure de signalement.

Les chefs d'établissement devraient donc pouvoir être rassurés quant aux inquiétudes associées au fait d'identifier et signaler de façon hiérarchique des violences au sein de leur établissement. **Si de telles violences peuvent parfois être identifiées, c'est avant tout grâce à la mise en œuvre de mesures visant à les combattre**, ce qui devrait avoir le mérite d'être valorisé.

6.3.2.5. Les autres intervenants du monde sportif

Plus globalement, tout membre de la communauté sportive doit être en mesure de décrypter ou d'écouter les messages implicites ou explicites transmis par des sportifs subissant contre leur gré des agissements sexuels. L'écoute et la disponibilité concerne tout le monde et non les seuls professionnels de la relation d'aide. Des formations spécifiques et individualisées doivent permettre aux personnels médicaux, aux entraîneurs et au personnel encadrant de repérer des changements éventuels sur le plan psychologique, relationnel, scolaire, somatique ou sportif et d'écouter un jeune qui aurait envie de parler.

A minima, ils doivent être en mesure de guider et d'orienter efficacement un sportif vers un autre interlocuteur, s'ils ne se sentent pas eux-mêmes en mesure d'écouter un jeune qui a envie de parler de ce qu'il vit ou a vécu. Il convient d'aborder prudemment le sujet avec les jeunes.

Recevoir une révélation ou favoriser son expression ne s'improvise pas.

Il est essentiel de prendre au sérieux la parole du jeune, l'incrédulité, voire le rejet, pouvant aggraver le vécu traumatique déjà ressenti. Il s'agit également de favoriser l'expression du jeune, sans que le questionnement sur ce qui s'est passé ne soit ni intrusif ni orienté. L'adulte risque également de se sentir démuni par ce qu'il entend. Le désarroi, la tristesse, la colère sont des émotions qui peuvent l'affecter, surtout s'il a développé un lien de confiance avec l'athlète qui se confie à lui et s'il connaît l'auteur des agissements.

6.3.3. Actions à destination de l'entourage des sportifs

Le travail avec les parents est primordial dans la prévention contre les violences sexuelles, afin de leur faire prendre conscience que de tels phénomènes existent et que leurs enfants peuvent en devenir les acteurs ou les victimes.

Tout comme les sportifs, leurs parents sont nombreux à méconnaître le phénomène des violences sexuelles et leur portée. La participation des parents aux journées de sensibilisation mises en place dans certains établissements devrait progressivement améliorer ces connaissances.

Ces actions devront également permettre de sensibiliser les parents ayant connaissance du phénomène mais qui le considère comme ne pouvant pas concerner leur enfant, étant donné les aménagements défensifs particuliers de certains d'entre eux qui ont déjà été décrits précédemment.

Enfin ces actions devront apporter les connaissances nécessaires aux parents (identification des structures ressource, rappel du devoir de citoyen face à la déclaration de violences, etc.) afin d'aider ceux qui pourront être confrontés à des actes violence avérés subis par leurs enfants.

Ces actions à destination des parents pourront tout aussi bien concerner l'ensemble de l'entourage personnel des sportifs.

6.3.4. Actions à destination des structures et organismes sportifs

Au sein du dispositif de lutte contre les violences dans le sport annoncé en conférence de presse par la Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sport, figurait la mise en place d'une charte éthique visant à mobiliser toutes les fédérations sportives autour de ce phénomène.

Le Comité National Olympique et Sportif Français, via son président cosignataire de la charte, s'est engagé à inciter les fédérations non seulement à suivre cette charte mais également à prendre d'autres initiatives visant à lutter contre ce phénomène.

Il convient désormais de valoriser les actions entreprises au sein des différentes fédérations à l'initiative de certains de leurs membres, dirigeant, pratiquant, etc.

Parmi ces actions entreprises au sein de certaines fédérations (comme notamment la Fédération Française de Tennis) figurent (entre autres) :

- la mise en place d'une charte spécifique
- la sensibilisation spécifique des sportifs de la discipline
- la sensibilisation et formation des personnels de la fédération

La valorisation de toutes ces actions par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports permettra alors d'accélérer le rythme auquel les autres fédérations pourront à leur tour participer activement à ce dispositif de lutte.

Une meilleure lisibilité de tous les dispositifs entrepris pourra à terme être exigée de façon à s'assurer que chacune des fédérations signataires de la charte éthique a bien respecté l'engagement pris.

Enfin, la participation de sportifs connus provenant de différentes fédérations permettrait de renforcer l'impact médiatique du dispositif de lutte.

6.4. Conclusion

Les actions à conduire supposent un travail collectif de proximité, un travail en réseau entre professionnels et un travail en partenariat avec les parents. Une collaboration forte au sein des établissements entre tous les acteurs de la communauté sportive est indispensable et permet de maximiser l'efficacité des dispositifs mis en place.

Parallèlement, un travail en réseau est nécessaire pour la mise en place de formation ou de prévention secondaire en cas de violence avérée. Un réseau de référents, experts et partenaires, incluant la police, la gendarmerie, la protection judiciaire de la jeunesse doit être tenu à jour pour être en mesure de faire rapidement face à une situation difficile. Le tissu associatif et les organismes de protection de l'enfance doivent être des ressources externes des établissements sportifs, afin de leur faciliter la prévention et la prise en charge des phénomènes de violence.

Les formations réunissant des équipes pluri-catégorielles sont par expérience plus efficaces en termes de réinvestissement effectif ultérieur. Par ailleurs, les stages de formation continue sont des moments privilégiés pour rencontrer des partenaires potentiels et envisager un travail collectif de prévention des violences sexuelles. Un réseau bien identifié, avec lequel on a pris le temps et l'habitude de travailler en dehors des situations de crise est un gage de réussite pour une bonne coordination des actions.

7. Références bibliographiques

1. Acierno, R., Resnick, H.S., & Kilpatrick, D.G. (1997). Health impact of interpersonal violence 1 : prevalence rates, case identification, and risk factors for sexual assault, physical assault, and domestic violence in men and women. *Behavioral Medicine*, 23, 53-64.
2. Afflelou, S., Décamps, G., Jolly, A., Simon, S., Liotard, P., Gromb, S., Cochez, L. (2007). *Le point sur les concepts et la terminologie employés dans le cadre des violences sexuelles*. Document de travail à l'intention des groupes de réflexion dans le cadre du dispositif de lutte contre les violences sexuelles dans le sport du Ministère de la Santé et des Sports.
3. Bajos, N., Bozon, M., Beltzer, N., Andro, A., Ferrand, M., Goulet, V., Laporte, A., Leridon, H., Le Van, C., Levinson, S., Toulemon, L., Razafindratsima, N., Warszawski, J., Prudhomme, A., Aussel, L., Laborde, C. (2008). Les violences sexuelles en France : quand la parole se libère. *Population & Société, INED*, n° 445.
4. Barrois, C. (1998). Le traumatisme second : le rôle aggravant des milieux socio-professionnel, familial, médical dans l'évolution du syndrome psychotraumatique. *Annales Médico-psychologiques*, 156(7), 487-492.
5. Brackenridge, C. (1997). "He owned me basically...". *International Review for the Sociology of Sport*, 32(2), 115-130.
6. Brackenridge, C., Fasting, K. (2000, Mai). *Les problèmes de harcèlement sexuel auxquels sont confrontés les femmes et les enfants dans le sport*. 9^{ème} conférence des Ministres responsables pour le sport du Conseil de l'Europe : " Un sport propre et sain pour le troisième millénaire ". Slovaquie, Bratislava, 30-31 mai.
7. Bruchon-Schweitzer, M.-L. (2002). *Psychologie de la santé*. Paris : Dunod.
8. Choquet, M., Bourdessol, H., Arvers, P., Guilbert, P., De Peretti, C. (2001). *Jeunes et pratique sportive*. Paris : INJEP, n° 49.

9. Choquet, M., Darves-Bornoz, J.-M., Ledoux, S., Manfredi, R., Hassler, C. (1997). Self-reported health and behavioral problems among adolescent victims of rape in France : results of a cross-sectional survey. *Child Abuse & Neglect*, 21(9), 823-832.
10. Choquet, M., Ledoux, S. (1998). *Attentes et comportements des adolescents*. Paris : Editions INSERM.
11. Damiani, C. (1997). *Les victimes. Violences publiques et crimes privés*. Paris : Bayard Editions.
12. Darves-Bornoz, J.-M. (1997). Rape-related psychotraumatic syndromes. *European Journal Obstetrics & Gynecology and Reproductive Biology*, 71, 59-65.
13. Darves-Bornoz, J.-M., Pierre, F., Lépine, J.-P., Degiovanni, A., Gaillard, P. (1998). Screening for psychologically traumatized rape victims. *European Journal Obstetrics & Gynecology and Reproductive Biology*, 77, 71-75.
14. Fasting, K., Brackenridge, C., Sundgot-Borgen, J. (2003). Experiences of sexual harassment and abuse among norwegian elite female athletes and nonathletes. *Research Quarterly for Exercise and Sport*, 74(1), 84-97.
15. Fejgin, N., Hanegby, R. (2001). Gender and cultural bias in perceptions of sexual harassment in sport. *International Review for the sociology of sport*, 36(4), 459-478.
16. Gautier, A., Baudier, F., Léon, C. (2000). Les comportements des 12-25 ans. Synthèse des résultats nationaux et régionaux. In : P. Guilbert, A. Gautier, F. Baudier & A. Trugeon (Eds.), *Baromètre Santé 2000 - Volume 3.1*. Saint-Denis : CFES, coll. Baromètres, 189-204.
17. Gündüz, N., Sunay, H., Koz, M. (2007). Incidents of sexual harassment in Turkey on elite sportswomen. *The Sport Journal*, 10 (2). Récupéré le 20 mars 2008 sur <http://www.thesportjournal.org/article/incidents-sexual-harassment-turkey-elite-sportswomen>
18. Houllé, R. (2002). Recensement des actes de violence à l'Ecole. Septembre 2001-février 2002. Note d'information, 02-23. Paris : DPD-MEN.
19. Jaspard, M., Brown, E., Condon, S., Firdion, J.-M., Fougeyrolas-Schwebel, D., Houel, A., Lhomond, B., Saurel-Cubizolles, M.-J., Schiltz, M.-A. (2000). *Enquête nationale sur les violence envers les femmes en France (Enveff)*. Premiers

- résultats*. Conférence de presse du 6 décembre 2000.
20. Jaspard, M., Brown, E., Condon, S., Firdion, J.-M., Fougeyrollas-Schwebel, D., Houel, A., Lhomond, B., Maillochon, F., Saurel-Cubizolles, M.-J., Schiltz, M.-A. (2001). *Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France. Enquête Enveff*. Conférence de presse du 4 octobre 2001.
21. Jolly, A. Decamps, G. (2006). Les agressions sexuelles en milieu sportif : une enquête exploratoire. *Science & Motricité*, 57(1), 105-121.
22. Kirby, S.L., Greaves, L. (1997). Un jeu interdit : le harcèlement sexuel dans le sport. *Recherches féministes*, 10(1), 5-33.
23. Lagrange, H. (2000). Echanges de coups, prises de risques, rapports sexuels forcés. In : P. Guilbert, F. Baudier & A. Gautier (Eds.), *Baromètre Santé 2000 - Résultats - Volume 2*. Saint-Denis : CFES, coll. Baromètres, 189-204.
24. Léon, C., Lamboy, B. (2006). Les actes de violence physique. In : P. Guilbert & A. Gautier (Eds.), *Baromètre Santé 2005 - Premiers résultats*. Saint-Denis : INPES, coll. Baromètres Santé.
25. Pariente, P., Smith, M., (1990). Dépister les troubles anxio-depressifs en psychiatrie de liaison. L'apport du General Health Questionnaire (GHQ). *L'Encéphale*, 16, 459-464.
26. Paulhan, I., Nuissier, J., Quintard, B., Cousson, F., Bourgeois, M. (1994). La mesure du « coping ». Traduction et validation françaises de l'échelle de Vitaliano (Vitaliano et al. 1985). *Annales Médico-Psychologiques*, 152(5), 292-299.
27. Toftegaard, J. (2001). The forbidden Zone : about intimacy, sexual relations and misconduct in the relationship between coaches and athletes. *International Review for the Sociology of Sport*, 36(2), 165-182.
28. Volkwein, K., Schnell, F., Sherwood, D., Levezey, A. (1997). Sexual harassment in sport. Perceptions and experiences of american female student-athletes. *International Review for the Sociology of Sport*, 33, 283-295.
29. Wade, A. (1999). Petits actes de la vie : une résistance quotidienne à la violence et aux autres formes d'oppression. *Thérapie familiale*, 20(4), 425-438.

Etude Violences

Ce questionnaire fait partie d'une étude Nationale organisée par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, portant sur les violences sexuelles en milieu sportif. Nous vous demandons de remplir avec le plus grand sérieux et ce, même si vous n'avez jamais été confronté à ce type de violences.

Ce questionnaire est totalement anonyme.

Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse aux questions posées dans ce questionnaire. Certaines questions pourront vous paraître personnelles ou gênantes mais il est très important de ne laisser aucune question sans réponse.

Attention, les informations recueillies dans ce questionnaire étant anonymes elles ne permettent pas de vous repérer individuellement. Si vous souhaitez une aide personnalisée, vous devez contacter le numéro mis à votre disposition.

Numéro :08 VICTIMES ou 08.842.846.37

A votre avis, et avant toute chose, dans les situations de violence, à qui donneriez-vous la plus grande part de responsabilité? La victime ou l'agresseur?

Placez une croix sur l'axe ci-dessous à l'emplacement qui correspond le mieux à votre réponse.

Ex: si vous pensez que les deux ont la même part de responsabilité, placez la croix au milieu.

Victime

Agresseur

Document confidentiel. Ne pas diffuser ou reproduire sans l'accord du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports.

Ci-dessous vous allez trouver 12 agissements à caractère sexuel. Indiquez à l'aide des réponses qui vous sont proposées si vous avez vécu l'un ou plusieurs d'entre eux en milieu sportif.

	non, jamais	je ne sais pas	oui une fois	oui plusieurs fois
1. quelqu'un qui tient régulièrement envers vous des propos humiliants à caractère sexuel, que ce soit en public ou de façon isolée.	☐	☐	☐	☐
2. quelqu'un qui vous promet des privilèges ou des récompenses en échange de faveurs sexuelles ou qui vous menace de sanctions si vous refusez	☐	☐	☐	☐
3. quelqu'un qui vous regarde avec insistance lorsque vous êtes sous la douche ou lorsque vous vous déshabillez	☐	☐	☐	☐
4. quelqu'un qui exhibe sa nudité, qui se caresse ou se masturbe devant vous	☐	☐	☐	☐
5. quelqu'un qui a avec vous un comportement qui repousse progressivement les barrières établies (gestes de tendresse insistants, contacts physiques insistants...)	☐	☐	☐	☐
6. quelqu'un qui profite de certaines situations (sommeil, réconfort, encouragement, fatigue...) pour vous toucher ou vous caresser	☐	☐	☐	☐
7. avoir dû subir les baisers, les caresses ou les attouchements de quelqu'un contre votre gré*	☐	☐	☐	☐
8. devoir toucher ou caresser ou embrasser quelqu'un contre votre gré	☐	☐	☐	☐
9. quelqu'un qui a introduit son sexe dans votre bouche contre votre gré	☐	☐	☐	☐
10. quelqu'un qui a introduit son sexe (ou son doigt ou un objet) dans vos parties sexuelles contre votre gré	☐	☐	☐	☐
11. quelqu'un qui a tenté de vous agresser sexuellement sans y parvenir	☐	☐	☐	☐
12. avoir été confronté à un autre agissement sexuel désiré	☐	☐	☐	☐

Si oui à la question 12, préciser quel(s) type(s) d'agissement(s)

*Contre votre gré: sans votre consentement, c'est-à-dire faisant usage de violence, menace, contrainte, ou surprise.

Avez-vous déjà eu à subir ce genre d'agissements dans un autre domaine autre que sportif (ex: scolaire, colonie de vacances, familial...)? ☐ oui ☐ non

Si oui, cochez le ou les numéros correspondant en vous référant à la liste des agissements ci-dessus)

☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ 6 ☐ 7 ☐ 8 ☐ 9 ☐ 10 ☐ 11 ☐ 12

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

Afin que nous puissions mieux comprendre vos réponses, il est nécessaire que vous indiquiez votre:

Sexe ☐ masculin ☐ féminin

Age

Niveau d'étude

Discipline sportive

Nombre d'heures de sport par semaine (compétitions et entraînements)

Pour les questions suivantes, cochez la case de votre choix entre la case 0 et la case 10.
Toutes les autres cases servent à nuancer votre réponse.

13. Dans quelle mesure pensez-vous avoir une part de responsabilité dans la survenue de ces agissements?

0 (aucune)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 (beaucoup)
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

14. Pouvez-vous décrire l'intensité des conséquences négatives que ces agissements ont pu avoir dans votre vie?

0 (aucune)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 (beaucoup)
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Et plus précisément:

Sur le plan psychologique (tristesse, anxiété, déprime, etc.)

0 (aucune)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 (beaucoup)
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Sur le plan relationnel et social (tendance à l'isolement, irritabilité, repli sur soi...)

0 (aucune)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 (beaucoup)
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Sur le plan physique (fatigue, troubles du sommeil, de l'appétit, maux de tête, douleurs diverses, etc.)

0 (aucune)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 (beaucoup)
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Sur le plan sportif (participation, performances, plaisir, etc.)

0 (aucune)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 (beaucoup)
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Sur le plan scolaire (résultats, attention, envie de bien faire, etc.)

0 (aucune)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 (beaucoup)
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

15. Comment avez-vous affronté cette situation?

J'ai recherché du soutien auprès de mon entourage

0 (pas du tout)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 (beaucoup)
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

J'ai essayé de penser à autre chose

0 (pas du tout)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 (beaucoup)
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Je me suis dit que ce n'était pas si grave que ça

0 (pas du tout)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 (beaucoup)
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Je me suis dit que c'était de ma faute

0 (pas du tout)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 (beaucoup)
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

J'ai tout mis en oeuvre pour résoudre le problème

0 (pas du tout)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 (beaucoup)
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

16. En aviez-vous déjà parlé à quelqu'un avant de répondre à cette étude?

☐ Oui ☐ Non Si oui, à qui?

Et au bout de combien de temps?

Avez-vous été cru(e)? ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas

En parler a-t-il eu des conséquences positives pour vous? ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas

En parler a-t-il eu des conséquences négatives pour vous? ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas

17. Avez-vous porté plainte? ☐ Oui ☐ Non

Nous vous proposons maintenant de revenir sur la couverture du questionnaire afin, si vous le souhaitez, de vous exprimer plus librement à propos de :

- ce que vous avez vécu et ce que vous avez pu entreprendre pour vous protéger de tels agissements
- ce que d'autres athlètes ont vécu et dont vous auriez pu être le témoin... etc.

Vous pouvez utiliser la zone encadrée afin d'écrire tout ce dont vous souhaitez nous faire part.